

ÉTUDE TYPOMORPHOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Rapport de synthèse

Mise à jour | Octobre 2013





Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest

Cette étude a été réalisée par la firme Patri-Arch, consultants en patrimoine et architecture pour la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division Urbanisme.

RÉALISATION DE L'ÉTUDE, 2005

Chargé de projet

Martin Dubois

Travaux sur le terrain, photographie, recherche et rédaction

Patrick Marmen Martin Dubois Conrad Gallant Eva-Marie Neumann

MISE À JOUR DE L'ÉTUDE, 2013

Chargé de projet

Martin Dubois

Travaux sur le terrain, photographie, recherche et rédaction

Agathe Chiasson-Leblanc Cindy Morin Isabelle Bouchard

Conception des cartes typomorphologiques

Marie-Hélène Verdier

Mise en page

Chantal Lefebvre

REMERCIEMENTS

L'équipe de Patri-Arch tient à remercier Lucie Proulx, Nancy Shoiry, Sylvain Thériault, Sylvain Villeneuve, Bassim Kazi-Aoual, Julie Nadon et Jean-François Brisson de l'arrondissement du Sud-Ouest pour leur collaboration et leur disponibilité tout au long du mandat ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré, de près ou de loin, à l'élaboration et au suivi de cette étude.

Québec, octobre 2013

PATRI-ARCH INC.

Siège social

1365, rue Frontenac, Québec (Québec) G1S 2S6

Téléphone: (418) 648.9090

Bureau de l'Estrie et de la Montérégie

390, rue Simonds Sud, suite 207 Granby (Québec) J2J 1G8 Téléphone : (450) 991.4900

Courriel: info@patri-arch.com Site internet: www.patri-arch.com

DROITS D' AUTEUR ET CONDITIONS D'UTILISATION

Patri-Arch cède à la Ville de Montréal les droits d'utilisation pour l'ensemble des textes, des photographies et des illustrations réalisés dans le cadre de cet inventaire. La Ville de Montréal s'engage pour sa part à ce que toutes les dispositions relatives au respect des droits d'auteur des documents qu'elle utilise soient respectées. Advenant l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web) de textes, photographies et illustrations réalisés par Patri-Arch dans le cadre du présent mandat, la mention « © Patri-Arch » doit se retrouver en tout temps dans les crédits associés aux textes et dans la légende accompagnant chacune des photographies et illustrations.

Les représentations iconographiques contenues dans le présent document, autres que celles réalisées par Patri-Arch, proviennent d'archives publiques et privées et sont protégées par la *Loi sur le droit d'auteur*. Elles sont identifiées par le symbole © (Tous droits réservés) et peuvent être utilisées à des fins éducatives, d'étude privée ou de recherche, à la condition que la source des images soit indiquée. La permission des détenteurs de droits d'auteur pour ces représentations iconographiques est nécessaire, advenant que la Ville de Montréal souhaite en faire l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web). Patri-Arch se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation ultérieure des représentations iconographiques en provenance d'archives publiques et privées qui ont été mises à contribution dans le cadre du présent mandat.

TABLE DES MATIÈRES

APPRO(CHES ME	THODOLOGIQUES	7
Mé	thodologi	e employée	7
Mis	se à jour .		9
DESCR	IPTION D	ES ÉCHELLES DE DÉCOUPAGES ET DU CONTENU DES FICHES	11
Air	e de pays	age	11
Un	ité de pay	/sage	13
Тур	pes archit	ecturaux	17
Bib	oliographie	9	19
SYNTHE	ÈSE DU D	DÉVELOPPEMENT	25
Ava	ant 1825	: Période agricole	26
De	1825 à 1	875 : Période d'industrialisation	28
De	1875 à 1	945 : Période de création des infrastructures municipales	33
De	1945 à n	os jours : Période de rénovation et de revitalisation urbaine	36
LES TYI	POLOGIE	S ARCHITECTURALES	39
1.	La mais	son unifamiliale	41
	1.1	La maison villageoise	42
	1.2	La maison urbaine	49
	1.3	La maison « boomtown »	50
	1.4	La maison de vétérans	55
	1.5	La maison de ville	60
2.	L'imme	uble de type plex	63
	2.1	Le duplex avec escalier intérieur	65
	2.2	Le duplex avec escalier extérieur	70
	2.3	Le duplex surélevé	73
	2.4	Le duplex de trois étages	75
	2.5	Le triplex avec escalier intérieur	80
	2.6	Le triplex avec escalier extérieur	84
	2.7	Le multiplex	88
3.	L'imme	uble d'appartements	
	3.1	La maison d'appartements	
	3.2	La conciergerie	95
	3.3	L'immeuble d'appartements	98

•	4.	L'immeuble à vocation mixte)1
	5.	L'immeuble à vocation commerciale10)5
(6.	L'immeuble à vocation industrielle10)7
	7.	L'immeuble à vocation institutionnelle	9
ANNE	EXE	1 : CARTES POLYPHASÉES11	11
ANNE	EXE	2 : TABLEAU SYNTHÈSE DES TYPES ARCHITECTURAUX1	17
ANNE	EXE	3 : LIEUX D'OCCURRENCE DES TYPES ARCHITECTURAUX12	21
ANNE	EXE	4 : CARTE D'IDENTIFICATION DES AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE14	43

APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES

Méthodologie employée

L'analyse typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest visait à comprendre et à décrire le développement de ce territoire afin d'identifier les unités de paysage homogènes ainsi que les règles d'organisation formelle qui leur sont propres. Pour ce faire, l'étude présente un regard sur le tissu urbain qui puise dans sa dimension historique et qui utilise une conception large de ses composantes, c'est-à-dire comprenant à la fois le réseau des voies, les découpages fonciers et les constructions¹. L'identification des unités de paysage homogènes repose sur l'étude croisée des phases d'édification du territoire, des caractéristiques du tissu urbain et des types architecturaux qui s'y retrouvent.

Dans le cas qui nous préoccupe, le processus de découpage du territoire s'est déroulé en trois étapes successives :

1. La détermination de principales périodes de développement selon l'analyse de cartes anciennes et de la littérature historique ;

Cette étape était en quelque sorte la phase préparatoire au découpage préliminaire du territoire en unités de paysage et aux travaux sur le terrain. Certaines parties du territoire avaient déjà fait l'objet d'étude de ce genre. Ces différentes études se sont avérées très utiles tout au long du mandat. Citons par exemple les analyses du macro-inventaire montréalais (Ethnotech, 1983), l'étude sur le quartier Saint-Henri produite par Gilles Lauzon et Lucie Ruelland (1985) et l'étude historique du développement urbain adjacent au canal de Lachine de Claire Poitras et Harold Bérubé (2004).

En plus des données cartographiques fournies par la Ville de Montréal pour la réalisation de cartes présentées dans ce rapport, une collecte de cartes historiques a été réalisée pour l'analyse de la forme urbaine et des différentes périodes de développement. L'analyse de cartes a permis de réaliser la majeure partie du découpage avant même les travaux sur le terrain. La liste des cartes consultées se trouve également dans ce document.

2. L'identification des secteurs de développement homogènes (période de développement unique, mode de lotissement similaire) ;

Dans un premier temps, l'identification des secteurs de développement homogènes s'est basée exclusivement sur l'observation des cartes historiques et des caractéristiques du tissu. Cet aspect de l'étude comprend le type architectural non seulement comme une suite de caractéristiques architecturales mais aussi comme un ensemble de relations entretenues entre le bâti et la forme urbaine. Ainsi, une largeur de parcelle différente ou la présence d'une ruelle entraîne forcément des modifications dans le fonctionnement et l'organisation interne du bâtiment. Par conséquent, à partir de la lecture des cartes anciennes et contemporaines, il est possible de poser des hypothèses sur l'homogénéité des caractéristiques formelles.

Pour cette étape de l'étude, les critères d'analyse étaient :

- A. Période de développement
- B. Mode d'organisation de la forme urbaine
- C. Organisation des îlots
- D. Dimensions du parcellaire

^{1.} Définition du tissu urbain donnée par Panerai P. et al (1999).

3. Validation des aires et des unités de paysage en fonction des visites sur le terrain.

Le ratissage de tout le territoire afin d'observer les caractéristiques urbaines et architecturales des différents quartiers touchés par l'étude a été une étape importante du projet. Les visites sur le terrain ont permis d'associer plus fortement la caractérisation du paysage bâti avec celle de la forme urbaine. L'identification des types architecturaux présents sur le territoire a rendu possible la validation des zones homogènes.

Pour cette étape de l'étude, les critères d'analyse étaient :

- A. Type architectural (maison de faubourg, duplex, triplex, ...)
- B. Gabarit des bâtiments (hauteur, largeur)
- C. Marge de recul avant et latérale

Un relevé photographique afin de documenter la forme urbaine et les témoins bâtis les plus significatifs a également été réalisé. Plus de 3 200 photographies ont été prises sur tout le territoire à l'étude en 2004-2005. Près de 2 000 autres ont été réalisées en 2012-2013. Les photographies sous format numérique ont été réalisées en bonne résolution. Ces photographies ont permis d'illustrer les fiches d'unités de paysage tout en constituant une base documentaire pour des travaux ultérieurs. Toutes les photographies numériques sont archivées sur un support DVD.

Pour une meilleure compréhension de la forme et du développement du territoire de l'étude, celui-ci a été divisé en deux catégories de secteur. La première, l'aire de paysage, regroupe un ensemble plus vaste, dont le processus de formation et de transformation est similaire même si les caractéristiques architecturales à l'intérieur diffèrent. Le but de l'aire de paysage est principalement de refléter les facteurs de développement. Elles reflètent parfois la présence de limites administratives anciennes. Les aires de paysage correspondent en partie aux anciens villages du Sud-Ouest apparus au 19^e siècle.

La deuxième catégorie de secteur est l'unité de paysage. Celle-ci est un sous-secteur de l'aire de paysage. Ses caractéristiques architecturales et urbaines sont homogènes. Elles sont souvent composées du terrain appartenant à une seule terre de la division cadastrale d'origine ou d'un regroupement de terres dont le lotissement a été réalisé au même moment et avec les mêmes règles d'édification. L'homogénéité du tissu urbain est présente seulement au niveau de l'unité de paysage.

Il est à noter que dans certains cas, les unités de paysage sont séparées en 2 ou 3 parties distinctes, souvent divisées par des voies structurantes importantes. Nous avons tout simplement ajouté les lettres a, b et c à la suite de leur numéro et de leur appellation pour désigner l'appartenance à la même unité homogène.

4. Identification et description des types architecturaux

Cette étape a été effectuée en parallèle aux deux étapes précédentes. La lecture du processus historique de développement ainsi que la description des unités de paysage a permis d'identifier des groupes de bâtiments aux caractéristiques similaires : les types architecturaux. Les principaux critères qui ont servi à identifier les types architecturaux sont :

- Le nombre et le mode d'agglomération des logements;
- Les caractéristiques formelles.

Le mode d'ornementation des bâtiments et l'association à des styles architecturaux n'ont pas été retenus comme critères d'identification, car ceux-ci sont sujets à de plus grandes variations d'un bâtiment à l'autre.

Les types architecturaux ont été décrits et représentés dans une fiche synthèse en fonction de leurs caractéristiques et de leur période de construction. La représentation graphique de l'évolution des types architecturaux dans l'arrondissement du Sud-Ouest a permis de poser des hypothèses sur les influences des types architecturaux les plus anciens sur les types architecturaux postérieurs. Ces influences soulignent le processus d'évolution des formes architecturales dans l'arrondissement du Sud-Ouest et mettent en évidence les types architecturaux qui sont en rupture avec la tradition historique des modes de construction.

Mise à jour

Il est important de mentionner que l'étude initiale réalisée en 2004-2005 a été mise à jour en 2012-2013 afin de refléter certaines transformations réalisées dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Si le découpage du territoire est demeuré à peu près le même, certaines unités à caractère industriel, originellement traitées à part, ont été rattachées aux grandes aires de paysage que sont La Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Côte-Saint-Paul et Saint-Henri. Par ailleurs, la nouvelle aire de Griffintown, originellement divisée en deux, a été redivisée en neuf unités de paysage. Ce nouveau découpage, rendu nécessaire en raison de l'important développement qu'a connu ce territoire, est basé sur celui proposé dans le document La mise en valeur du patrimoine du secteur de planification détaillée de Griffointown (octobre 2012).

DESCRIPTION DES ÉCHELLES DE DÉCOUPAGE ET DU CONTENU DES FICHES

Aire de paysage

Les aires de paysage sont de vastes zones qui se caractérisent par un mode de lotissement agricole particulier. Le découpage des aires de paysage se base sur la lecture des éléments de permanence qui ont influencé de façon durable et perceptible la formation du tissu urbain. Ces éléments sont les premières divisions du territoire (parcellaire agricole, système des côtes et divisions administratives des anciens villages) et les éléments naturels (topographie et hydrographie). Nous avons découpé le territoire à l'étude en 5 aires de paysage. Le nom de chaque aire de paysage a été choisi selon l'appellation historique liée à ce territoire (ex. La Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Côte-Saint-Paul, Saint-Henri, Griffintown). Chaque aire de paysage a fait l'objet d'une fiche dont le contenu est le suivant :

A DESCRIPTION DE L'AIRE DE PAYSAGE

A.1 Limites

Ce champ comprend les limites physiques de l'aire ainsi qu'une carte montrant sa situation dans la ville. La carte est toujours orientée avec le nord vers le haut.

A.2 Identification des unités de paysage

Ce champ identifie les unités de paysage (numéro et nom) comprises à l'intérieur de l'aire de paysage.

B DÉVELOPPEMENT DU MILIEU URBAIN

B.1 Description historique

Ce champ nous renseigne sur le processus historique de formation du territoire et les différents facteurs qui ont conditionné la forme urbaine. Il est à noter que cette rubrique n'est pas une synthèse historique exhaustive et que les faits historiques provenant de sources secondaires doivent être considérés qu'à titre informel.

B.2 Cartes polyphasées

Ce champ contient des cartes historiques mises à la même échelle afin de comparer visuellement l'état de développement de l'unité de paysage à différents moments.

C DONNÉES DESCRIPTIVES

C.1 Topographie et hydrographie

Ce champ nous renseigne sur les principaux accidents topographiques qui ont un impact sur la forme urbaine et sur la perception du piéton. Les principaux cours d'eau présents dans l'unité de paysage sont également mentionnés. La présence de cours d'eau canalisés ou disparus fait aussi l'objet de mention puisque dans plusieurs cas, leur présence puis leur disparition a influencé le développement de la forme urbaine.

C.2 Réseau viaire

Ce champ nous renseigne sur l'organisation générale du réseau viaire de même que sur son développement en fonction des tracés agricoles. Les premières voies tracées sur le territoire y font l'objet d'une attention particulière puisque, comme parcours historique, leur rôle de commémoration patrimoniale dans la ville est plus important. La dimension et l'orientation générales des îlots et des parcelles sont également mentionnées.

C.3 Fonctions dominantes

Cette dernière section nous renseigne sur la fonction qui domine le tissu urbain de l'aire, soit la fonction résidentielle ou les activités commerciales, institutionnelles ou industrielles.

Unité de paysage

Les unités de paysage sont de plus petites zones qui résultent du développement ou du redéveloppement d'une partie d'une aire de paysage. Leur découpage correspond au regroupement de rues, parcelles et bâtiments qui forment un ensemble cohérent et homogène tel que perçu par le piéton. Le nom de chaque unité de paysage a été choisi en fonction d'une réalité historique (ex. : Ferme Saint-Charles, Fief Nazareth ou Terre Hudon), en fonction d'un élément repère important (ex. : Marché Atwater, Imperial Tobacco ou Maison Saint-Gabriel) ou en fonction d'une voie ou d'un espace public situé dans l'unité de paysage (ex. : place Saint-Henri, rue Delinelle ou rue de Liverpool). Chaque unité de paysage fait l'objet d'une fiche descriptive dont le contenu est le suivant :

A LIMITES

Ce champ décrit les limites physiques de l'unité, dans quelle aire elle se situe et comprend une carte montrant sa situation dans la ville. La carte est toujours orientée avec le nord vers le haut.

B DÉVELOPPEMENT

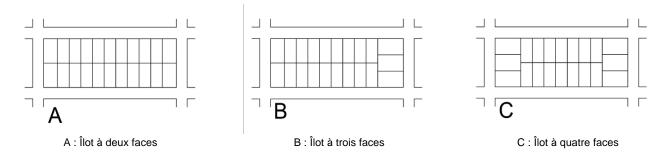
Ce champ nous renseigne, de façon chronologique, sur le processus historique de formation du territoire et les différents facteurs qui ont conditionné la forme urbaine particulière de cette unité de paysage. Une ou des cartes historiques, de même orientation et de même échelle que la carte des limites, accompagnent habituellement le commentaire. Il est à noter que cette rubrique n'est pas une synthèse historique exhaustive et que les faits historiques provenant de sources secondaires doivent être considérés qu'à titre informel.

C TISSU URBAIN

C.1 Îlots

Ce champ nous renseigne sur la composition des îlots (nombre de faces bâties et présence d'une ruelle), l'orientation des îlots et l'orientation des parcelles, particulièrement aux intersections.

Le nombre de faces bâties d'un îlot est illustré dans les figures ci-jointes.



C.2 Parcellaire

Ce champ nous renseigne sur la dimension de parcelles types (largeur, profondeur et proportion) ainsi que des variantes les plus souvent rencontrées.

Une carte du parcellaire, de même orientation et de même échelle, accompagne les commentaires sur le tissu urbain.

C.3 Mode d'implantation du bâti

Ce champ nous renseigne sur la relation qu'entretient le bâtiment avec sa parcelle et qui est définie par une implantation isolée, jumelée ou contiguë.

C.4 Marges et alignements

Ce champ nous renseigne sur les dimensions des marges de recul avant, latérales et arrière des bâtiments ainsi que sur l'orientation des façades par rapport à la rue et la présence d'alignements entre les façades.

D BÂTI

D.1 Type architectural

Ce champ nous renseigne sur les types architecturaux présents dans l'unité de paysage. Ceux-ci sont divisés en types principaux et secondaires selon la fréquence de leur apparition. La fréquence a été évaluée qualitativement. Les types architecturaux principaux reflètent généralement le type de base pour lequel le lotissement a été conçu.

La description des types les plus courants se fait dans une analyse séparée (dans le présent rapport) à laquelle on pourra se référer pour les caractéristiques de base, ce qui évite les longues répétitions d'une fiche à l'autre. Les descriptions dans la fiche d'unité se limitent aux variantes et aux éléments atypiques de l'unité.

D.2 Variantes

De plus, cette section décrit aussi la présence d'éléments qui reflètent une adaptation des types architecturaux de base à la situation particulière de l'unité de paysage ainsi que le traitement des bâtiments implantés aux intersections des rues.

E IMMEUBLES ET ENSEMBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

E.1 Immeubles d'intérêt patrimonial

Dans cette section, les immeubles d'intérêt patrimonial (IIP) identifiés au règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest sont identifiés de façon exhaustive par une photographie et une courte distinction. Quand ces bâtiments possèdent en plus un statut juridique particulier (bâtiments classés ou cités) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou qu'ils sont désignés bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, cela est aussi mentionné dans cette section.

Par ailleurs, lorsque l'unité de paysage comprend des secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle ou intéressante désignés au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, cela est indiqué en début de section.

E.2 Ensembles d'intérêt patrimonial

Dans cette section, les ensembles d'intérêt patrimonial (EIP) identifiés au règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest sont identifiés de façon exhaustive par une photographie et une courte distinction. Par ensemble, nous entendons un groupe de deux bâtiments et plus. Quand ces bâtiments possèdent en plus un statut juridique particulier (bâtiments classés ou cités) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou qu'ils sont désignés bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, cela est aussi mentionné dans cette section.

E.3 Exemples d'insertion contemporaine

Cette section présente quelques cas d'insertions ou d'interventions contemporaines réalisées au cours des dernières années qui pourront servir d'exemples ou illustrer les possibilités d'avoir recours à une approche contemporaine dans la création architecturale. Ces exemples présentés à titre indicatif ne sont pas exhaustifs.

F COMPOSANTES ET CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES

Ce champ fait ressortir, de façon concise, les éléments historiques, architecturaux et morphologiques contribuant à l'identité de l'unité de paysage.

Il est à noter que dans l'arrondissement du Sud-Ouest, plusieurs secteurs ont connu un développement relativement lent, ce qui implique que les types architecturaux en vogue au moment de la construction n'étaient pas ceux pour lesquels les lotissements étaient prévus ou que plusieurs types architecturaux de différentes périodes peuvent se côtoyer dans une même unité de paysage. Ce processus de formation du territoire a parfois rendu l'identification du caractère homogène difficile. Cette section contient une appréciation qualitative générale de l'unité de paysage afin de souligner le degré d'homogénéité architecturale.

G PRINCIPALES ORIENTATIONS DE MISE NE VALEUR DU PATRIMOINE

Ce champ fait ressortir, de façon concise, certaines orientations visant la conservation et la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales de l'unité de paysage.

TYPES ARCHITECTURAUX

A IDENTIFICATION

Ce champ donne une brève description des caractéristiques formelles du type architectural.

B CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Ce champ nous renseigne sur les principales périodes d'édification du type architectural ainsi que les secteurs où il a été construit.

C CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

Ce champ nous renseigne sur le mode d'implantation dominant et les dimensions typiques des marges de recul pour ce type architectural.

C.2 Volumétrie

Ce champ nous renseigne sur la volumétrie générale du type architectural. La volumétrie générale comprend : la hauteur en étage, la surélévation du rez-de-chaussée, la forme de toiture ainsi que la présence de saillies.

C.3 Matériaux de revêtement

Ce champ nous renseigne sur les principaux matériaux de revêtement utilisés pour les fondations, le mur de façade ainsi que la toiture lorsqu'elle est visible.

C.4 Traitement de la façade

Ce champ nous renseigne sur la composition architecturale de la façade. Ce champ est divisé en trois parties qui présentent les trois divisions horizontales de la façade :

- Le socle : Le socle est la partie basse de la façade. Il se limite généralement à la fondation du bâtiment mais peut également inclure le rez-de-chaussée en tout ou en partie.
- Le corps : Le corps est la partie centrale de la façade.
- Le couronnement : Le couronnement est la partie haute de la façade. Son traitement peut être plus ou moins exprimé architecturalement. Lorsque la toiture est visible, elle est incluse dans le couronnement.

C.5 Ouvertures

Ce champ nous renseigne sur les principaux types de fenêtres et de portes ainsi que sur leur proportion. Le traitement ornemental de l'encadrement des ouvertures y est également abordé.

D VARIANTES

Ce champ nous renseigne sur les caractéristiques architecturales des principales variantes d'un même type architectural.

BIBLIOGRAPHIE

Archemi. Inventaire et évaluation des ressources culturelles. Canal de Lachine. 3 volumes, Ottawa, Parcs Canada, 1995.

Atelier BRAQ et Atelier In Situ (2003). Étude de caractérisation des secteurs Ouest et Sud-Ouest de la Ville de Montréal. Montréal, Ville de Montréal.

Atelier B.R.I.C. Secteur de planification détaillée de Griffintown : Principes d'intervention pour la conservation, la mise en valeur et le développement du secteur. Montréal, Ville de Montréal, 2007.

BÉLISLE, Jean. Square Saint-Henri. Montréal, Société historique de Saint-Henri, 1992.

BENOîT, Michèle, et Roger GRATTON. Pignon sur rue : Les quartiers de Montréal. Montréal, Guérin 1991.

Commission des biens culturels du Québec. Les Chemins de la mémoire, tome 2. Québec, Les Publications du Québec, 1991.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture civile I : Les édifices publics. Montréal, CUM, 1981.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture civile II : Les édifices scolaires. Montréal, CUM, 1980.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture commerciale I : Les banques. Montréal, CUM, 1980.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture commerciale II : Les hôtels, les immeubles à bureaux. Montréal, CUM, 1983.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture commerciale III : Les magasins, les cinémas. Montréal, CUM, 1985.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture domestique 1 : Les résidences. Montréal, CUM, 1987.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture domestique II : Les immeubles d'habitation. Montréal, CUM, 1987.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture domestique III : Les maisons en rangée. Montréal, CUM, 1987.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture industrielle. Montréal, CUM, 1982.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture militaire. Montréal, CUM, 1982.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture religieuse I : Les églises. Montréal, CUM, 1981.

Communauté urbaine de Montréal. Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture religieuse II : Les couvents. Montréal, CUM, 1984.

DESLOGES, Yvon, et Alain GELLY. *Le canal de Lachine. Du tumulte des flots à l'essor industriel et urbain. 1860-1950.* Sillery, Septentrion, 2002.

Division du patrimoine et de la toponymie. Évaluation du patrimoine urbain. Montréal, Ville de Montréal – Arrondissement du Sud-Ouest, 2004.

DOUCET, Robert, sous la direction de David B. Hanna. *La deuxième bataille de Sébastopol*. Montréal, Centre Saint-Columba, 1983.

GAUTHIER, Raymonde, et Pierre-Richard BISSON. 1890-1990 Un siècle à bâtir 1990-2090. Montréal, Les Presses de l'Ordre des architectes du Québec, 1990.

GODIN, Colette. Montréal, la ville aux cent clochers. Montréal, Fides, Coll. Images de sociétés, 2002.

HANNA, David. Secteur de planification détaillée de Griffintown : Histoire. Montréal, Ville de Montréal, 2007.

Héritage Montréal. Patrimoine en Marche. Montréal : Héritage Montréal, vol. 2, 1992.

LANKEN, Dane. Montreal Movie Palaces: Great Theatres of the Golden Era, 1884-1938. Waterloo (Ont.), Archives of Canadian Art, 1993.

LAROCHELLE, Pierre, et Pierre GAUTHIER. Les voies d'accès à la Capitale nationale du Québec et la qualité de la forme urbaine. Montréal, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, 2003.

LAUZON, Gilles, et Jane GREENLAW. *Au cœur de la pointe : une histoire illustrée de Pointe-Saint-Charles et de ses activités ferroviaires* 1840-1930. Montréal, s.é., 1991 (version préliminaire).

LAUZON, Gilles, et Lucie RUELLAND. 1875 / Saint-Henri. Montréal, Société historique de Saint-Henri, 1985.

LINTEAU, Paul-André. Histoire de Montréal depuis la Confédération. Montréal, Boréal, 1992.

Maître d'œuvre de l'histoire Inc. Rapport préliminaire. Énoncé préliminaire de valeur patrimoniale. Analyse architecturale, recherches historiques du site industriel d'Alstom (Atelier du Grand Tronc), Canal de Lachine. Ottawa, Parcs Canada, 2002.

MALO, Pierre. Étude de potentiel patrimonial : Village de Saint-Augustin. Montréal, Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, 1994.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais.* Montréal, Les Éditions du Méridien, 1994.

MARTINEAU, Jocelyne. Les salles de cinéma construites avant 1940 sur le territoire de la communauté urbaine de Montréal : Analyse, synthèse et évaluation patrimoniale. Montréal, Ministère des Affaires culturelles, vol. 2, cahier 1. 1988.

PANERAI, Philippe, Jean-Charles DEPAULE et Marcelle DEMORGON. *Analyse urbaine*. Marseille, Éditions Parenthèses, 1999.

PATRI-ARCH. Complément d'analyse. Portrait des ressources du patrimoine bâti. Quartier Bonaventure. Montréal, Société du Havre de Montréal, 2010.

PATRI-ARCH. *Inventaire des bâtiments à caractère patrimonial de l'arrondissement du Sud-Ouest.* Montréal, Ville de Montréal, arrondissement du Sud-Ouest, 2009.

PATRI-ARCH. Secteur de planification détaillée du Griffintown : Analyse du cadre bâti. Montréal, Ville de Montréal, 2007.

PINARD, Guy. Montréal, son histoire, son architecture. Tome 1. Montréal, Les Éditions La Presse, 1987.

PINARD, Guy. Montréal, son histoire, son architecture. Tome 2. Montréal, Les Éditions La Presse, 1988.

PINARD, Guy. Montréal, son histoire, son architecture. Tome 3. Montréal, Les Éditions La Presse, 1989.

PINARD, Guy. Montréal, son histoire, son architecture. Tome 4. Montréal, Les Éditions La Presse, 1991.

PINARD, Guy. Montréal, son histoire, son architecture. Tome 5. Montréal, Les Éditions La Presse, 1992.

PINARD, Guy. Montréal, son histoire, son architecture. Tome 6. Montréal, Les Éditions La Presse, 1995.

POITRAS, Claire, et Harold BÉRUBÉ. Étude historique du développement urbain. L'axe du canal de Lachine – partie Sud-Ouest. Montréal, INRS-Urbanisation, 2004.

RÉMILLARD, François, et Brian MERRETT. L'architecture de Montréal : guide des styles et des bâtiments. Montréal, Les Éditions du Méridien, 1990.

RIOUX, François. Étude des caractéristiques urbaines et architecturales des abords du canal de Lachine. Montréal : Ville de Montréal, Service d'urbanisme, 1990.

Une Paroisse qui vit. 75^e anniversaire. Paroisse Saint-Zotique (1909-1984). s.d.

Ville de Montréal. Les quartiers municipaux de Montréal depuis 1832. Montréal, Archives municipales, 1973.

Ville de Montréal. Macro-inventaire du patrimoine montréalais. Montréal : Ville de Montréal, 1983.

Ville de Montréal. Arrondissement du Sud-Ouest : Synthèse des enjeux d'aménagement et de développement. Montréal, Ville de Montréal, 1990.

Ville de Montréal. État des valeurs patrimoniales. Arrondissement du Sud-Ouest. Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, 1991.

Ville de Montréal. Les rues de Montréal: répertoire historique. Montréal, Les Éditions du Méridien, 1995.

Ville de Montréal. Évaluation du patrimoine urbain. Ville de Montréal. Arrondissement du Sud-Ouest-22. Montréal, Service de la mise en valeur du patrimoine et de la toponymie, 2004.

Ville de Montréal. La mise en valeur du patrimoine du secteur de planification détaillée Griffintown. Montréal, Direction de la culture et du patrimoine, 2012.

WHITESON, Leon. Modern Canadian Architecture. Edmonton, Hurtig, 1983.

SITES INTERNET

Fondation du patrimoine religieux du Québec. *Inventaire des lieux de culte du Québec* [en ligne] : http://www.lieuxdeculte.qc.ca/

McGill University, Blackader-Lauterman Library of Architecture and Art, Digital Collections Program. *Hospital Architecture in Montreal: A Digital Resource* [en ligne]: http://digital.library.mcgill.ca/hospitals/

McGill University, Blackader-Lauterman Library of Architecture and Art, Digital Collections Program. *Industrial Architecture of Montreal* [en ligne]: http://digital.library.mcgill.ca/industrial/

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec* [en ligne] : http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/biens-culturels/index.htm

Ville de Montréal, Direction de l'évaluation foncière. Extrait du rôle foncier [en ligne] : http://evalweb.cum.qc.ca/

Ville de Montréal, *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal* [en ligne] : http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.php

PRINCIPALES CARTES CONSULTÉES

BOXER 1859

BOXER, Frederick N. Map of the city of Montreal: shewing the Victoria bridge the mountain & proposed boulevard, and the different dock projects. Montréal, John Lovell & Son, 1859, 1 carte.

© BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, nº 0000065545 [en ligne] :

http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000065545

BOXER 1861

BOXER, Frederick N. Montreal. Montréal, Starke & Co. 1861, 1 carte.

© BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0000065388 [en ligne] :

http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000065388

CANE 1846

CANE James, James DUNCAN et Robert Walter Stuart MACKAY. *Topographical and pictorial map of the city if Montreal*. Montréal, Robert W. Stuart Mackay, 1846, 1 carte.

© BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, nº 00000337871 [en ligne] :

http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000337871

CHARLAND 1801

CHARLAND, Louis. Plan de la ville et cité de Montréal, Montréal, s.é., 1801.

© BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0002663987 [en ligne] :

http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0002663987

COURVAL 1931

COURVAL, Elzéar Pierre Joseph. *Plan de la Cité de Montréal et de ses environs*. Montréal, Ville de Montréal, 1931, 1 carte. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0000428455 [en ligne]:

http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000428455

FORTIFICATION SURVEYS 1861

Fortification Surveys of the City of Montreal, 1861. Bibliothèque et Archives Canada.

GOAD 1890

GOAD, Charles Edward. Atlas of the City of Montreal: from special survey and official plans, showing all buildings & names of owners. Montréal, Chas. E. Goad (civil engineer), 1890, 93 planches.

© BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, nº 0000174398 [en ligne] :

http://services.bang.gc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000174398

GOAD 1903

GOAD, Charles Edward. Map of the city of Montreal. Montreal, Chas E. Goad, 1903, 1 carte.

© BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, nº 0000066417 [en ligne] :

http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000066417

GOAD 1913

GOAD, Charles Edward. *City of Montreal, Quebec, volume IV.* Montréal / Toronto, Chas. E. Goad Co. Vol. IV, 1913, 11 planches. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0003028701 [en ligne]:

http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0003028701

JOBIN 1834

JOBIN, André. *Map of the city of Montreal*. Montréal, s.é., 1834. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0000065552 [en ligne]: http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000065552

LIPPE 1874

LIPPE, A. W. *Plan de la ferme Knox propriété de J.B. Lafleur, F.G. Marchand, T.R. Jobson, T. Arpin, E.Z. Paradis, J.E. Charles.* s.l., s.é., 1874, 1 carte. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0000065443 [en ligne]: http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000065443

PINSONEAULT 1907

PINSONEAULT, Adolphe Rodrique. *Atlas of the island and city of Montreal and Ile Bizard : a compilation of the most recent cadastral plans from the book of reference*. s.l., The Atlas Publishing Co. Ltd, 1907, 63 feuilles. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 00000174922 [en ligne] : http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000174922

SICOTTE 1878

SICOTTE, Louis-Wilfrid. *Plans officiels de la paroisse de Montréal.* s.l., s.é., 1878, 16 planches. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0000337011 [en ligne] : http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000337011

VILLE DE MONTRÉAL 2004

Ville de Montréal. Cadastre de la ville de Montréal. Ville de Montréal, 2004.

WALLING 1875

WALLING, Henry Francis. *City of Montreal and suburbs*. Montréal, George N. Tackabury, 1875, 2 cartes. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, nº 0000065395 [en ligne]: http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000065395

SYNTHÈSE DU DÉVELOPPEMENT

Préalable à l'établissement d'un découpage du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest en unités de paysage homogènes, cette synthèse du développement vise à identifier l'impact des événements historiques sur la forme urbaine. Nous identifierons donc les principaux événements qui ont jalonné l'histoire de l'arrondissement, de même que l'évolution du mode de composition de la forme urbaine. Pour ce faire, nous avons réalisé un sectionnement de l'histoire de l'arrondissement du Sud-Ouest en quatre périodes :

- Avant 1825 : Période agricole
- De 1825 à 1875 : Période d'industrialisation
- De 1875 à 1945 : Période de création des infrastructures municipales
- De 1945 à nos jours : Période de rénovation et de revitalisation urbaine

Ces périodes de développement ont été établies à partir de diverses sources secondaires ainsi que de cartes anciennes. Nous tenons à spécifier l'utilisation des travaux de Benoît et Gratton (1991) ainsi que de Poitras et Bérubé (2004) pour l'identification des périodes de développement. En raison de la divergence entre les limites des périodes historiques identifiées par ces deux sources, nous avons choisi les dates qui possèdent un impact important sur le développement de la forme urbaine.

Avant 1825 : Période agricole

CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

L'année 1825 marque l'ouverture du premier canal de Lachine. Ce canal, dont la construction a été amorcée en 1821, marque véritablement l'amorce du développement industriel de l'arrondissement du Sud-Ouest et la fin progressive de l'activité agricole. Avant cette date, l'ensemble du territoire avait une vocation essentiellement agricole malgré la présence de quelques concentrations d'activités artisanales, notamment la présence de tanneries dans le village de Saint-Henri-des-Tanneries.

Le découpage initial des terres de l'arrondissement du Sud-Ouest date de 1663, lorsque Dollier de Casson concède la seigneurie de l'île de Montréal aux Sulpiciens. Ceux-ci découpent progressivement le territoire de l'île en côtes dont les lots étaient à leur tour concédés à des fins de colonisation. Alors que les premières côtes tracées suivent le fleuve Saint-Laurent avec des terres oblongues orientées perpendiculairement à la rive, les côtes plus tardives peuvent avoir une orientation différente afin de s'adapter à la topographie ou à l'hydrographie. Ainsi, la côte Saint-Paul, dont le tracé suit les anciennes rives du lac Saint-Louis, possède une orientation différente de la côte des Argoulets (Verdun) ce qui explique la présence, aujourd'hui, du changement d'orientation du réseau viaire. (Ville de Montréal, 1993)

IDENTIFICATION DES ZONES DÉVELOPPÉES

(Voir la carte de 1801 en annexe 1)

La période agricole est essentiellement celle qui nous laissera les grands tracés qui influenceront les développements subséquents de l'arrondissement du Sud-Ouest. Par conséquent, peu de bâtiments qui datent de cette époque sont toujours présents. Notons cependant la présence de la maison Saint-Gabriel, seul vestige d'un patrimoine agricole aujourd'hui disparu. Les principales voies de circulation datent également de cette période de développement. Parmi celles-ci, notons la rue Notre-Dame Ouest dont le prolongement s'effectuait sur la rue Saint-Jacques à l'ouest de la rue du Couvent. Ce chemin était nommé le Upper Lachine Road et trouvait sa contrepartie dans le Lower Lachine Road (rue Wellington), ainsi que le Middle Lachine Road (rue Saint-Patrick dans sa portion à l'ouest de l'avenue de l'Église). Les autres chemins existants étaient ceux qui permettaient de lier ces voies principales entre elles, notamment le chemin de la Côte-Saint-Paul et l'avenue de l'Église.

Une autre zone dont le développement s'est amorcé à la fin de cette période est le faubourg des Récollets situé au nordest de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cependant, la partie du faubourg alors développée est principalement localisée à l'extérieur des limites actuelles de l'arrondissement du Sud-Ouest. Par conséquent, on peut noter seulement la portion de la rue William à l'est de la rue Peel comme étant alors tracée.

Fig. 1: Maison Saint-Gabriel, 2140-2146, place de Dublin. SO2356.

26 Patri-Arch

2013

CATÉGORIES ARCHITECTURALES TYPIQUES

Le type architectural présent durant cette période de développement est principalement la maison de ferme dont la maison Saint-Gabriel (fig. 1) est la principale représentante. Cependant, comme ce type architectural est peu présent dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aucune description détaillée n'est présentée.

De 1825 à 1875 : Période d'industrialisation

CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette période de développement est celle de la naissance des faubourgs puis des villages de l'arrondissement du Sud-Ouest. Le principal facteur qui favorise ce développement est l'établissement des infrastructures de transport qui attirent les industries dans le secteur. Le canal de Lachine, ouvert à partir de 1825, est élargi dans les années 1840. Ces travaux marquent le déclenchement réel de l'industrialisation du Sud-Ouest car ils rendent possible l'utilisation du potentiel hydraulique du canal pour l'industrie. Puis, la première ligne de chemin de fer est construite par la Montreal & Lachine Railway en 1847. La mise en service du pont Victoria, en 1859, favorisera le développement du transport ferroviaire.

L'aménagement des lotissements à vocation résidentielle se fera principalement par faubourgs ou villages. Ceuxci seront principalement l'action de quelques promoteurs qui subdivisent leurs terres en lots à bâtir. Les principaux villages sont : Griffintown, Sainte-Cunégonde, Saint-Augustin, Saint-Henri, village Turcot, Pointe-Saint-Charles, Victoriatown et Côte-Saint-Paul.

2.1.1 Griffintown

Griffintown est le premier faubourg aménagé sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Son lotissement tire son origine d'une transaction réalisée entre Thomas McCord et les Sœurs hospitalières pour l'achat du fief Nazareth. Ces dernières transfèrent à McCord, par un bail emphytéotique de 99 ans, l'ensemble des terres du fief en 1792. Cependant, les associés de McCord revendront le fief Nazareth à Robert et Mary Griffin en 1796 et ce, sans son accord. Les Griffin subdiviseront le terrain mais l'ensemble des lots à bâtir ne sera pas occupé avant la construction du canal de Lachine. Le quartier Sainte-Anne qui inclut Griffintown sera constitué en 1832 (Poitras, Bérubé; 2004).

2.1.2 Sainte-Cunégonde

Situé entre l'avenue Atwater et l'ancienne limite de la ville de Montréal, le village de Sainte-Cunégonde doit son origine aux premiers travaux d'industrialisation des rives du canal de Lachine à cet endroit. En 1840, la construction d'un bassin par Benjamin Brewster permet l'implantation d'usines, notamment la scierie d'Augustin Cantin construite en 1845 et la Montreal Rolling Mills (Stelco). Les terrains situés au nord de ce secteur et qui appartiennent à F. A. Quesnel seront lotis par la suite. En 1857, Quesnel vend à W. Workman et à A. M. Delisle la partie de sa terre située à l'est de l'ancienne limite de la ville de Montréal. Il vendra, en 1864, à ces mêmes investisseurs la partie de sa terre située à l'ouest de l'ancienne limite de la ville de Montréal (Lauzon, Ruelland; 1885).

2.1.3 Saint-Augustin

Le village de Saint-Augustin est situé en bordure de la rue Notre-Dame Ouest, sur la terre d'Arthur Webster. Celui-ci subdivise en lots à bâtir une partie de sa terre en 1855. La vente des lots sera reprise et terminée par d'autres investisseurs au cours des années 1860 et 1870, notamment Maria Burke. Le développement de ce secteur sera favorisé par la construction, en 1859, d'une tannerie industrielle en bordure du canal de Lachine par l'américain Edward Moseley (Lauzon, Ruelland; 1885).

2.1.4 Saint-Henri

Le village de Saint-Henri s'est d'abord constitué par la construction d'habitations en bordure de la rue Saint-Jacques, à proximité de l'intersection avec le chemin (peut-être l'actuelle rue Lenoir) qui permettait de rejoindre le chemin de la petite côte Saint-Antoine. En 1854, Philippe Turcot lotit sa terre située au sud de la rue Saint-Jacques (rue Saint-Philippe et Sainte-Marguerite). Le développement des voies ferrées et l'aménagement du prolongement de la rue Notre-Dame Ouest auront comme résultat de diviser ce lotissement en deux parties. Au nord de la rue Saint-Jacques, les premières rues seront aménagées entre 1857 et 1864 sur la terre de Hugh Brodie.

2.1.5 Village Turcot

Ce petit lotissement situé sur la terre de Phillipe Turcot, à l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Paul et de la rue Saint-Jacques, a été planifié en 1860. Il est resté isolé de Saint-Henri jusqu'au lotissement de la terre des Sœurs hospitalières située à l'est du chemin de la Côte-Saint-Paul.

2.1.6 Pointe-Saint-Charles

Le développement résidentiel de Pointe-Saint-Charles est conditionné par deux facteurs distincts. Le premier est la reconnaissance par les Britanniques, en 1840, des droits des Sulpiciens sur leurs terres. Ceux-ci peuvent ainsi mettre en vente librement leurs terrains. Suite à cette décision, les Sulpiciens mandatent l'arpenteur et architecte John Ostell pour subdiviser la ferme Saint-Gabriel. La vente aux enchères des lots débute en 1845. La vente de ces lots est moins prometteuse que prévue. Néanmoins, les Sulpiciens améliorent les conditions d'accès et de circulation à ce secteur afin d'en favoriser le développement. John Ostell et ses associés feront l'acquisition progressive des lots pour les revendre lors d'une seconde série de ventes aux enchères entre 1853 et 1866.

Le second facteur de développement de Pointe-Saint-Charles est la vente d'un terrain par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame au Grand Tronc qui y construira ses ateliers. Le Grand Tronc aménagera ainsi un complexe industriel et amorcera un lotissement résidentiel, la Sebastopol Row, en 1855. Ce lotissement sera complété par d'autres investisseurs dans les années suivantes.

2.1.7 Victoriatown

Le seul souvenir tangible de Victoriatown est la plaque commémorative installée à proximité du pont Victoria qui souligne les campements d'accueil des immigrants irlandais en quarantaine qui y ont été construits en 1847. Un lotissement voit le jour sur ce site dans les années 1850. Cependant, en 1854, l'acquisition par le Grand Tronc d'un vaste terrain qui appartient aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame pour y construire ses ateliers explique le caractère actuel de ce secteur de Pointe-Saint-Charles. Le lotissement est démoli et le terrain accueillera des activités industrielles.

2.1.8 Côte-Saint-Paul

Pendant toute cette période de développement, le secteur de Côte-Saint-Paul demeure principalement à vocation agricole. Le principal développement, tant industriel que résidentiel, est dû à l'aménagement par William Parkin, entre 1853 et 1856, d'un canal d'amenée qui longe la berge sud du canal de Lachine. Le canal d'amenée favorise l'implantation d'usines et quelques lotissements résidentiels sont érigés à l'intersection de la rue Saint-Patrick et de l'avenue de l'Église.

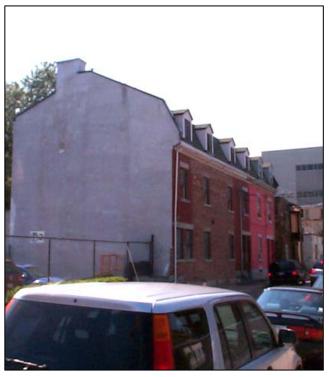


Fig. 2: Duplex de trois étages à unités superposées sur la rue Young, entre les rues William et Ottawa. SO0090.



Fig. 3: Duplex avec escalier intérieur situé sur la rue de Châteauguay, à l'intersection de la rue Ropery. SO0148.

IDENTIFICATION DES ZONES DÉVELOPPÉES

(Voir les cartes de 1834 et 1861 en annexe 1)

On peut identifier deux modèles de lotissement pour la période d'industrialisation. Le premier débute dès les premières années de cette période de développement. Il s'agit de l'agrandissement du Vieux-Montréal par la création des premiers faubourgs. Le faubourg des Récollets apparaît d'abord. Situé en majeur partie à l'extérieur de l'arrondissement du Sud-Ouest, la création de ce faubourg conduit à la construction de bâtiments le long des rues Notre-Dame Ouest, Saint-Paul Ouest et Ottawa et ce, au nord-est de la rue du Séminaire. Ensuite il y a Griffintown, ou faubourg Sainte-Anne, ainsi que les rues situées à proximité du square Richmond. De nombreuses transformations et restructurations ont marqué le développement de ces lotissements et par conséquent, les témoins physiques sont principalement représentés par le réseau viaire ainsi que par quelques bâtiments épars.

Le second modèle de lotissement arrive après l'élargissement du canal de Lachine et la construction de la voie ferrée du Grand Tronc. Il s'agit des faubourgs ou villages qui commencent à émerger autour d'industries locales. Parmi ceux-ci on dénote, du côté nord du canal de Lachine, Sainte-Cunégonde, Saint-Augustin, Saint-Henri, Sainte-Marguerite et le village Turcot ainsi que, du côté sud du canal de Lachine, Pointe-Saint-Charles et le village Côte-Saint-Paul.



Fig. 4 : Maison villageoise à pignon, située du côté ouest de la rue Turgeon, entre les rues Sainte-Émilie et Saint-Ambroise. SO0129.



Fig. 5 : Maison villageoise à mansarde, située au 1871, rue Galt. UP3.5_Galt_1871.

CATÉGORIES ARCHITECTURALES TYPIQUES

Les types architecturaux représentant cette période de développement correspondent à chacun des deux modèles de lotissement identifiés précédemment. Dans le premier de ces deux modèles – les faubourgs –, on retrouve un habitat dense caractérisé par la présence dominante des duplex à trois étages (type architectural 2.4). On retrouve également d'autres types architecturaux tels les duplex avec escalier intérieur (type architectural 2.1). Les caractéristiques dominantes des paysages urbains ainsi créées sont l'alignement des bâtiments sur rue et l'accès individuel aux logements ce qui multiplie la présence de portes sur la rue. La plupart des zones qui ont connu un tel type de développement ont cependant été restructurées au cours du 19^e siècle.

Dans le deuxième des modèles de lotissement identifiés précédemment – les villages, on perçoit la proximité toujours présente de la campagne par l'hybridation des types architecturaux ruraux et urbains. On remarque d'une part que le parcellaire n'est généralement pas homogène ou du moins, que ses caractéristiques, notamment à l'égard de la dimension des parcelles, varient d'un village à l'autre. On peut ainsi lire le manque de standardisation des modèles de logement qui se corrigera vers la fin de cette période de développement, processus qui s'accélérera dans les années subséquentes. On peut également y percevoir la construction à l'unité des habitations. Les lots sont construits individuellement ce qui permet une plus grande différenciation des modèles de logements construits. Plus on avance vers la fin de la période de développement, plus les types architecturaux construits ont tendance à favoriser la densité. Ainsi, dans les zones construites dans les années 1850 et au début des années 1860, la maison villageoise (type architectural 1.1) est dominante. Le plus souvent on retrouve la variante principale avec un toit à pignon mais les maisons villageoises avec toit mansardé ou plat sont également construites durant cette période de développement. Vers la fin de cette période, les habitations multifamiliales commencent à être construites dans les villages et ce principalement sous la forme des duplex avec escalier intérieur (type architectural 2.1).

Bien que les caractéristiques architecturales soient différentes entre ces deux modèles de lotissement, on remarque une certaine constance dans les caractéristiques urbaines des lotissements. La plupart des lotissements sans ruelle datent de cette période de développement. De plus, la répartition des parcelles en tête d'îlot est irrégulière. Ces lotissements sont généralement conçus pour recevoir deux bandes de parcelles dos à dos. Cependant, les parcelles situées sur le coin possèdent un potentiel de densification plus fort et c'est donc progressivement que des bâtiments y sont construits et que parfois des parcelles sont subdivisées en tête d'îlot. Finalement, l'alignement des bâtiments sur la ligne de lot avant est également une caractéristique commune.

De 1875 à 1945 : Période de création des infrastructures municipales

CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Bien que cette période soit toujours marquée par le développement croissant de l'industrie et par le lotissement des terres agricoles, la création des municipalités de villages qui débute vers 1874 et, plus tard, l'annexion de ces villages à la ville de Montréal est le plus important facteur de transformation car il favorise le développement des infrastructures municipales. Le village de Saint-Gabriel sera créé en 1874 puis annexé à la ville de Montréal en 1887. La paroisse de Sainte-Cunégonde sera formée en 1875. Elle deviendra un village en 1876 et sera annexée à la ville de Montréal en 1906. Le village de Saint-Henri sera constitué en municipalité en 1875 et sera annexé à la ville de Montréal en 1905. Le village de la Côte-Saint-Paul sera constitué en municipalité en 1875. La paroisse de Côte-Saint-Paul (Émard) se détachera du village de Côte-Saint-Paul en 1878 et sera constituée en municipalité en 1902. Côte-Saint-Paul et Émard seront annexés à la ville de Montréal en 1910.

Parmi les actions favorisées par la présence d'un pouvoir municipal sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, les projets d'aménagement de l'espace urbain sont parmi les plus visibles. Ces projets se traduiront principalement par l'aménagement de places ou de parcs. Le parc Saint-Gabriel sera aménagé en 1874, la place Saint-Henri vers 1880, les squares Alma (Tansey) et Saint-Patrick en 1880, le square Iberville (carré Bonaventure) en 1886, le square Saint-Henri en 1892 et le square Gallery en 1898.

L'apparition d'équipements publics comme l'aqueduc, les bureaux de poste, casernes de pompiers, hôtels de ville, bains publics, marchés apparaissent pendant cette période. C'est en 1879 que le Séminaire abandonne l'occupation agricole sur ses terres de l'arrondissement du Sud-Ouest.

IDENTIFICATION DES ZONES DÉVELOPPÉES

(Voir les cartes de 1878, 1890, 1907 et 1931 en annexe 1)

À la fin de cette période, la presque totalité de l'arrondissement du Sud-Ouest est lotie et construite. Les terrains libres se trouvent principalement dans les secteurs de Côte-Saint-Paul et Ville Émard, secteurs nommés communément sous le nom d'aire de paysage Côte-Saint-Paul dans cette étude. Jusqu'au tournant du 20^e siècle, le développement résidentiel se concentre principalement sur la rive nord du canal de Lachine ainsi que dans Pointe-Saint-Charles. Les différents projets de lotissement combleront les espaces libres entre les anciens villages et en conséquence, la structure urbaine s'unifiera progressivement.



Fig. 6 : Triplex avec escalier intérieur, situés du côté nord de la rue Delisle, entre l'avenue Atwater et la rue Vinet. SO0237.

CATÉGORIES ARCHITECTURALES TYPIQUES

Cette période de développement verra la naissance du logement standardisé. Progressivement, les efforts de réglementation de la construction résidentielle qui débutent à Montréal vers 1880 stimuleront la création d'un nouveau mode de lotissement. La présence des ruelles simples ou en « I » puis en « H » permettra de former des îlots avec un parcellaire régulier. De plus, l'obligation de l'implantation avec une marge de recul avant amènera la translation de l'escalier d'accès aux logements des étages supérieurs vers l'extérieur, ce qui donnera la caractéristique si typique des bâtiments des quartiers montréalais de cette époque. Cependant, les bâtiments construits durant toute cette période ne sont pas homogènes. La construction des lotissements sans ruelle ainsi que des bâtiments implantés sans marge de recul ne sera abandonnée que vers la fin des années 1880. Ainsi, il est fréquent d'observer des secteurs datant des premières années de cette période présenter des duplex de trois étages (type architectural 2.4), et des duplex ou triplex avec escalier intérieur (types architecturaux 2.1 et 2.5). Le triplex avec escalier extérieur (type architectural 2.6) fait son apparition principalement à partir de 1900. Il sera accompagné peu après de plusieurs variantes : la première est un duplex avec escalier extérieur (type architectural 2.2) et la deuxième un bâtiment de 3 étages mais à plus de 3 logements ou multiplex (type architectural 2.7).



Fig. 7: Triplex avec escalier extérieur, situé sur l'avenue Egan, entre le boulevard De La Vérendrye et la rue Laurendeau. SO0254.



Fig. 8 : Duplex avec escalier extérieur, 1903-1905, rue Springland. SO0266.

Il faut noter aussi deux autres types architecturaux qui apparaissent dans la deuxième moitié de cette période de développement. Le premier type est la maison « boom town » (type architectural 1.3). De composition similaire au rez-de-chaussée des plex de cette époque, il se distingue principalement par sa variante implantée en fond de parcelle. Pour le second de ces types architecturaux plus tardifs, son apparition date soit des années 1930 ou au début de la période de développement suivante. Il s'agit de la maison d'appartements (type architectural 3.1).



Fig. 9: Multiplex 6114-6116, rue Hamilton. SO3584.



Fig. 10: La maison « boomtown », 6305, rue Jogues. SO3535.



Fig. 11: La maison d'appartements, 6661-6667, rue Hurteau. SO3521.

De 1945 à nos jours : Période de rénovation et de revitalisation urbaine CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

La période d'après-guerre marque, pour l'arrondissement du Sud-Ouest, une restructuration importante de ses structures économiques et urbaines. La croissance du transport de marchandises par camions et l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent diminuent tous deux l'importance du canal de Lachine et des voies ferrées qui le longent. Progressivement, les entreprises imitent la population qui émigre vers les banlieues plus éloignées. De plus, on note un important déclin du secteur manufacturier montréalais. L'ensemble de ces facteurs amène les entreprises à fermer leur porte ou à déménager dans de nouveaux secteurs industriels. Il s'en suit un déclin démographique graduel. Entre 1971 et 2001, la population de l'arrondissement du Sud-Ouest passe de 94 833 à 66 474 habitants.

Cette situation porte la Ville de Montréal à intervenir de façon importante sur la structure du tissu urbain. D'abord, la construction des grands axes autoroutiers dont les autoroutes Ville-Marie, Décarie et Bonaventure conduit à la démolition de certaines zones résidentielles. Ensuite, plusieurs essais d'amélioration de la qualité du logement se traduisent par des projets de rénovation urbaine qui sont souvent entrepris avec une méconnaissance de la structure de la forme urbaine de l'arrondissement du Sud-Ouest.

L'impact des programmes de rénovation sera plus ou moins important selon le lieu d'intervention. Victoriatown, au pied du pont Victoria, sera complètement rasé lors de l'aménagement de l'autoroute Bonaventure. À Griffintown, une vague d'expropriations effectuées par les autorités municipales aura comme résultat de chasser l'ensemble de la population. De plus, les projets d'infrastructures que sont le viaduc ferroviaire d'accès à la gare Bonenvature et l'autoroute Bonaventure isoleront Griffintown du centre-ville de Montréal. Dans Sainte-Cunégonde, les interventions sont réalisées par îlots. La trame de rue est ainsi conservée mais le paysage urbain perd sont caractère bâti d'origine notamment par une asymétrie des types architecturaux présents de part et d'autre des rues.

Les vagues d'expropriation et de démolition conduiront toutefois à l'organisation des réseaux communautaires qui entreprendront des luttes contre ces projets de rénovation urbaine. Des stratégies de revitalisation seront ainsi peu à peu entreprises, de même que des stratégies de réhabilitation du cadre bâti. Un des éléments clés de ces stratégies est la reconnaissance du canal de Lachine comme lieu historique national du Canada par Parcs Canada. Les berges du canal de Lachine, sur lequel la navigation s'est arrêtée en 1970, deviendront ainsi une importante zone récréo-touristique dont le développement culminera par la réouverture du canal pour la navigation de plaisance en 2002. Les anciennes usines qui bordent le canal de Lachine sont peu à peu converties en immeubles à logements, ce qui favorise le retour de la population dans le quartier.

IDENTIFICATION DES ZONES DÉVELOPPÉES

En plus des zones redéveloppées telles Sainte-Cunégonde ou Victoriatown, cette période de développement voit l'arrivée des lotissements à basse densité. Ceux-ci sont particulièrement présents dans certains secteurs de Côte-Saint-Paul.

CATÉGORIES ARCHITECTURALES TYPIQUES

Les lotissements de cette période seront marqués par l'abandon de la ruelle. Généralement, la présence plus fréquente des bâtiments isolés ou jumelés, plutôt que contigus, permet l'accès direct à la cour arrière. De plus, on remarque l'aménagement de cul-de-sac. Ce type de rue s'inscrit en rupture avec les trames orthogonales jusque là planifiées. Il est à remarquer toutefois que ce type d'aménagement urbain est relativement rare dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Quatre types architecturaux seront principalement construits durant cette période. Le premier est la maison de vétérans (type architectural 1.4). Ce type d'habitation deviendra à la mode très rapidement après la Deuxième Guerre mondiale. Le deuxième, la maison de ville (type architectural 1.5), sera construite à partir des années 1970. On retrouve, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, plusieurs variantes des maisons de ville qui sont construites de façon homogène par projet d'ensemble. Les troisième et quatrième types architecturaux sont des immeubles multifamiliaux à plus forte densité. Il s'agit de la conciergerie (type architectural 3.2) et de l'immeuble d'appartements (type architectural 3.3). Les bâtiments de ce type sont de différentes natures. Ils imitent parfois les caractéristiques architecturales des ensembles résidentiels plus anciens ou les bâtiments industriels.



Fig. 12 : Maison de vétérans situé sur le boulevard Monk, entre les rues Raudot et Allard. SO3556.



Fig. 13 : Maison de ville située sur la rue Fabien-Laberge, à l'intersection de l'avenue De Monts. SO3549.

LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

Cette section de l'étude vise à décrire les principaux types architecturaux présents sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ces types ont été identifiés à partir de recherches documentaires, d'observations sur le terrain et d'un relevé photographique. Les typologies qui en résultent sont principalement consacrées à l'architecture résidentielle qui domine largement le territoire à l'étude. Les types non résidentiels identifiés ne sont donc décrits que brièvement.

Un type architectural est généralement le résultat d'une synthèse de plusieurs facteurs socioculturels, physiques et techniques. Ainsi, un type architectural résidentiel est généralement construit de façon dominante durant une période historique donnée et un nouveau type architectural apparaît habituellement selon une adaptation des types précédents. C'est pourquoi nous présentons en annexe de ce document un tableau synthèse qui illustre le processus de dérivation des types architecturaux identifiés de façon chronologique. Ce processus est une hypothèse qui se base sur notre travail de caractérisation des bâtiments de l'arrondissement du Sud-Ouest. Parmi les principaux critères qui ont permis cette caractérisation, notons : le nombre de logements et le mode d'accès à ces logements, la volumétrie générale du bâtiment et son mode d'implantation sur la parcelle ainsi que la composition générale de la façade.

Cette méthode de description a ainsi permis d'identifier trois grandes familles de types architecturaux résidentiels : la maison unifamiliale, l'immeuble de type plex et l'immeuble d'appartements. Ces grandes familles sont à leur tour divisées en types architecturaux selon le nombre et l'importance des variations présentes dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

La synthèse historique du développement de l'arrondissement du Sud-Ouest, présentée précédemment, a permis de positionner ces types architecturaux dans leur contexte historique. Avant de commencer la description, réitérons les conclusions générales qui se dégagent de la hiérarchisation des types architecturaux dans un processus de dérivation. Dans un premier temps, on remarque l'adaptation des bâtiments ruraux au contexte urbain. Ainsi, dans les villages de l'arrondissement du Sud-Ouest, on retrouve d'abord des maisons villageoise dont l'implantation contiguë deviendra rapidement la norme. Ensuite, on observe une densification progressive des habitations. Ainsi, la superposition des logements sur 2 puis 3 étages devient une règle courante. Les normes et règlements régissant le bâtiment ainsi que l'organisation de l'industrie de la construction viendront ensuite créer des nouveaux types architecturaux. L'apparition de l'escalier d'accès à l'extérieur du bâtiment est par exemple une adaptation des premiers types architecturaux à l'obligation d'une marge de recul avant. Finalement, on remarque la mise en commun des accès aux logements puis une double tendance à la dédensification (création du pavillon) et la surdensification (création des grands immeubles d'appartements). Le premier de ces deux mouvements est tiré des pratiques d'aménagement qui ont conduit à la création de la banlieue contemporaine dont l'exercice débute après la Deuxième Guerre mondiale, alors que le second provient d'un mouvement plus récent de retour à la ville et de remise en valeur des infrastructures industrielles du 19^e siècle, aujourd'hui tombées en désuétude.

Liste des types architecturaux présentés :

1. La maison unifamiliale

- 1.1 La maison villageoise
- 1.2 La maison urbaine
- 1.3 La maison « boomtown »
- 1.4 La maison de vétérans
- 1.5 La maison de ville

2. L'immeuble de type plex

- 2.1 Le duplex avec escalier intérieur
- 2.2 Le duplex avec escalier extérieur
- 2.3 Le duplex surélevé
- 2.4 Le duplex de trois étages
- 2.5 Le triplex avec escalier intérieur
- 2.6 Le triplex avec escalier extérieur
- 2.7 Le multiplex

3. L'immeuble d'appartements

- 3.1 La maison d'appartements
- 3.2 La conciergerie
- 3.3 L'immeuble d'appartements
- 4. L'immeuble à vocation mixte
- 5. L'immeuble à vocation commerciale
- 6. L'immeuble à vocation industrielle
- 7. L'immeuble à vocation institutionnelle

Voir le tableau synthèse des typologies en annexe 2

1. La maison unifamiliale

La maison unifamiliale est relativement rare dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Elle a été construite durant toutes les périodes historiques de développement mais sous différentes formes. Avant 1875, on retrouve principalement des maisons villageoise. Cette petite habitation est dérivée des types ruraux d'architecture résidentielle. On remarque que la forme de son toit se modifie au fil des modes esthétiques et des développements techniques. Ensuite, dans la deuxième partie de la période de création des infrastructures municipales (1875 à 1945), on retrouve la maison unifamiliale principalement sous la forme de la maison à 1 étage. Durant cette période historique, la maison unifamiliale sera également construite sous la forme de la maison urbaine. Ce type architectural est relativement rare dans l'arrondissement du Sud-Ouest, on le retrouve principalement à proximité des grands squares et des secteurs prestigieux. Finalement, la période de l'après-guerre voit le développement du pavillon sous diverses formes.

1.1 La maison villageoise

A. IDENTIFICATION

La maison villageoise est une habitation unifamiliale, implantée sans marge de recul avant sauf s'il y a une galerie en façade. Son rez-de-chaussée est généralement peu dégagé du sol. Sa hauteur est généralement de 1½ étage. Les modèles les plus anciens possèdent un toit en pente à deux versants ainsi que 2 lucarnes à pignon.



Maison villageoise typique au 727, rue Lacasse. La marge de recul avant est limitée et un accès latéral permet un accès à la cour arrière. UP4.7_Lacasse_727.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Les maisons villageoises peuvent être observées dans les premiers villages de l'arrondissement du Sud-Ouest, soit Saint-Henri, Turcot, Saint-Augustin et Pointe-Saint-Charles. Généralement construites en bois, les maisons villageoises sont disparues dans la plupart de ces villages, soit en raison du feu, soit en raison de leur démolition pour y reconstruire des bâtiments de briques de plus grande densité. De plus, elles ont été construites de façon individuelle, d'où l'absence de séries de maisons villageoises presque identiques. Elles forment ainsi rarement le type architectural dominant d'une unité de paysage. La principale exception est le village Turcot, qui est demeuré à faible densité, probablement en raison de son éloignement par rapport aux principaux pôles industriels et institutionnels.

Unités de paysage pour lesquelles la maison villageoise figure comme type architectural principal :

4.14 Village Turcot

Unités de paysage pour lesquelles la maison villageoise figure comme type architectural secondaire :

2.3	Ferme Saint-Gabriel Sud	3.19	William-Parkin
2.10	Rue de la Congrégation	4.1	Village Saint-Augustin
3.4	Parc Saint-Paul	4.6	Parc Saint-Henri
3.5	Saint-Paul Ouest	4.7	Place Saint-Henri
3.13	Ville Émard Sud	4.9	Village Sainte-Marguerite

On ne retrouve au total que 38 maisons de cette typologie dans l'arrondissement du Sud-Ouest, ce qui lui donne une valeur de rareté.

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

La maison villageoise peut être isolée, jumelée ou contiguë. La présence d'un passage latéral qui permet un accès à la cour arrière est fréquente. La marge de recul avant est inférieure à 1,5 mètre et est souvent comblée par une galerie. Les maisons villageoises forment rarement des alignements réguliers.



Maisons villageoises contiguës dont la marge de recul avant est un peu plus importante. UP4.1_St-Augustin_124-126.



Maison villageoise jumelée dont la volumétrie est typique. La galerie occupe toute la largeur du bâtiment et la composition est symétrique. UP4.9_Ste-Margueritte_90-92 (2).

C.2 Volumétrie

Le corps du bâtiment est rectangulaire et sans saillie. La hauteur est de 1½ étage. Le rez-de-chaussée est très peu élevé par rapport au niveau du sol, avec un maximum de 3 contremarches. Le toit est en pente à deux versants et présente généralement 2 lucarnes. La présence d'une galerie occupant la même largeur que le bâtiment est fréquente.

C.3 Matériaux de revêtement

La fondation, en pierre, est parfois recouverte de crépi de ciment. Pour le corps du bâtiment, la brique et le déclin de bois sont les deux matériaux de revêtement utilisés. La tôle traditionnelle était probablement le matériau le plus courant à l'origine pour le recouvrement des toitures. Cependant, la tôle a souvent été substituée pour du bardeau d'asphalte.



La maison Clermont érigée vers 1870 présente des façades recouvertes de planche et de bardeau de bois ainsi qu'un toit revêtu de tôle. UP4.1_St-Augustin_110.

C.4 Traitement des façades

La composition peut être symétrique avec la porte au centre et les fenêtres sur les côtés, ou asymétrique avec la porte à l'une des extrémités. Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée sont alignées horizontalement. Cependant, il n'y a généralement pas d'alignement vertical entre les fenêtres du rez-de-chaussée et les lucarnes. On retrouve généralement une lucarne de moins que le nombre d'ouvertures au rez-de-chaussée. Les lucarnes sont donc disposées entre chacune des ouvertures du rez-de-chaussée.

Les encadrements des ouvertures ainsi que les planches cornières sont généralement peints d'une couleur contrastante par rapport au reste de la façade.

C.5 Ouvertures

On retrouve des fenêtres de remplacement sur la plupart des bâtiments. À l'origine, il est probable que ces bâtiments possédaient des fenêtres à battants à 6 carreaux. Cependant, on retrouve aujourd'hui principalement des fenêtres à guillotine ou à battants sans carreau. Les fenêtres des lucarnes sont plus petites et de forme carrée ou faiblement rectangulaire.

Les portes sont simples et sans imposte.

L'encadrement des ouvertures est variable selon le matériau de revêtement utilisé. Pour les bâtiments revêtus de déclin de bois, on retrouve un chambranle en bois. Pour les bâtiments revêtus de briques, on retrouve un chambranle en bois ou un linteau composé d'un appareillage de briques en soldat.

D. VARIANTES

On retrouve principalement quatre variantes pour la maison villageoise :

Variante 1 : La maison villageoise à deux étages

La première variante possède une composition de façade similaire au type de base mais on y retrouve deux étages et demi. Cette sous-variante ne possède pas de galerie en façade.



Maison villageoise à deux étages et demi dont les façades sont revêtues de planches à clins. Elle a également conservé des ouvertures traditionnelles en bois. UP4.1_Rose-de-Lima_124 (2).



Maison villageoise à 2.5 étages sans galerie avant. Le toit à deux versants est percé par deux lucarnes. UP4.1_Ste-Émilie_3936.

Variante 2 : La maison villageoise à toit en mansarde

La seconde variante possède un toit en mansarde. Cette variante est relativement rare dans l'arrondissement du Sud-Ouest.



Maison villageoise à toit en mansarde. On remarque le passage latéral donnant accès à la cour arrière. UP4.1_Bourget_147.



Modeste maison villageoise à toit en mansarde. UP4.1_St-Augustin_96.

Variante 3 : La maison villageoise avec pignon secondaire

Cette variante se trouve principalement dans le secteur de l'unité de paysage William-Parkin et celle de Parc Saint-Henri. Il s'agit d'une maison villageoise avec un pignon secondaire en façade au lieu de lucarnes.



Maison villageoise avec lucarne secondaire dans l'unité William-Parkin. UP3.19_Dunn_4908.



Sur la rue du Couvent se trouve une petite série de quatre maisons de cette variante. UP4.6_Couvent_751-747.

Variante 4 : La maison villageoise à toit plat

Cette dernière variante se trouve essentiellement dans le secteur Village Turcot. Sa composition est proche du duplex avec escalier intérieur. Certaines peuvent être composées d'une fausse mansarde.



Maison villageoise à toit plat sur la rue Bourassa. UP4.14_Bourassa_705-713.



Maison villageoise à toit plat avec fausse mansarde. UP4.14_Vaillant_5097-5099.

1.2 La maison urbaine

A. IDENTIFICATION

La maison urbaine est une habitation unifamiliale implantée avec une marge de recul avant. Elle possède 2 étages et son rez-de-chaussée est surélevé par rapport au niveau du sol. L'ornementation de cette maison est généralement plus soignée que la moyenne. La façade est habituellement couronnée d'une fausse mansarde. Des fenêtres en saillie sur 1 ou 2 niveaux ainsi que des tambours sont des éléments architecturaux fréquents. La maison urbaine est généralement construite en courte série ou à l'unité.

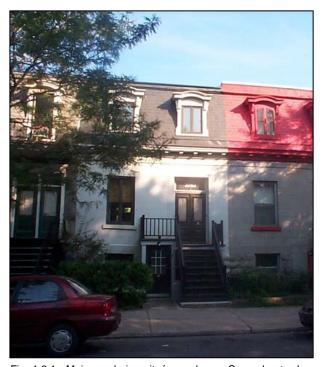


Fig. 1.2.1 : Maison urbaine située sur la rue Coursol entre les rues Vinet et du Dominion. SO0243.



Fig. 1.2.2 : Maison urbaine jumelée avec balcon et fenêtre en saillie, située sur la rue de Rushbrooke entre les rues Charlevoix et d'Hibernia. SO0210.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest, on retrouve principalement des bâtiments résidentiels modestes, souvent à forte densité. Cependant, pour des raisons de localisation, de la proximité d'un parc ou tout simplement de choix de construction, certains secteurs ont vu apparaître des maisons unifamiliales plus ornementées et construites avec des matériaux plus nobles (pierres à bossages ou pierres de taille). Ces constructions sont habituellement des maisons contiguës que l'on voit apparaître durant la période dite de construction des infrastructures municipales (1875 à 1945).

Unités de paysage pour lesquelles la maison urbaine figure comme type architectural principal:

- 1.4 Rue Coursol Est
- 2.6 Parc Marguertie-Bourgeoys
- 4.6 Parc Saint-Henri

Unités de paysage pour lesquelles la maison urbaine figure comme type architectural secondaire :

2.5 Ferme Knox Est 3.1 Avenue de l'Église Est

2.11 Rue Bourgeoys 4.10 Square Sir-George-Étienne-Cartier

Voir la carte 1.2 en annexe 3

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

Comme son nom l'indique, la maison urbaine est généralement mitoyenne. La maison urbaine est implantée avec une marge de recul avant qui varie généralement entre 2 et 4 mètres. Bien que la marge avant puisse parfois être inférieure à 2 mètres, les façades sont invariablement implantées en alignement. La cour avant, dont l'aménagement est souvent soigné, est séparée de l'espace public par une clôture basse en fer forgé ou une haie.

C.2 Volumétrie

Avec un plan de forme rectangulaire allongé, la maison urbaine possède 2 étages. L'étage supérieur est généralement construit sous un toit à faible pente ou un toit plat orné d'une fausse mansarde en façade. Le rez-de-chaussée est surélevé de 5 à 10 contremarches par rapport au niveau du sol. L'escalier d'accès au rez-de-chaussée est extérieur. Il est possible de retrouver un oriel au rez-de-chaussée ou sur les 2 niveaux. La porte d'entrée est parfois située dans un tambour en saillie, sous un porche couvert ou sous un balcon.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle du bâtiment est revêtu de pierres à bossages. Pour le corps, la brique et la pierre de taille ou à bossages sont les deux matériaux de revêtement dominants. Les fausses mansardes sont revêtues de bardeaux d'ardoise ou de tôle.

C.4 Traitement des façades

La surélévation des rez-de-chaussée est accompagnée d'une démarcation franche du socle du bâtiment. Cette démarcation horizontale dans la façade se manifeste par l'utilisation d'un matériau de revêtement différent ainsi que par la disposition des pierres de fondation légèrement en saillie ou par la présence de bandeau horizontal entre la fondation et le rez-de-chaussée.

Le corps de la façade est composé de deux alignements verticaux des ouvertures. Le premier alignement est composé de la porte au rez-de-chaussée et d'un balcon ou d'une fenêtre à l'étage. Le second alignement est composé uniquement de fenêtres. S'il est présent, l'oriel se retrouve généralement dans ce second alignement. Un balcon est parfois situé au-dessus de l'oriel.

Pour le couronnement, une corniche de bois à modillons ou à consoles orne la base de la fausse mansarde. La forme des lucarnes est variable. La lucarne peut être située dans le plan du mur à demi encastrée dans la fausse mansarde ou être entièrement comprise dans la pente de la fausse mansarde.

C.5 Ouvertures

La dimension et les proportions des ouvertures sont variables. Au rez-de-chaussée, on peut retrouver une fenêtre simple dont les proportions sont de 1 largeur = ½ hauteur ou des fenêtres jumelées aux proportions variables. Les fenêtres à battants avec imposte ou à guillotine sans imposte sont dominantes. À l'étage, les lucarnes amènent généralement la présence de fenêtres aux dimensions plus petites de proportion carrée ou légèrement verticale.

Les portes peuvent être doubles ou simples et possèdent généralement une imposte.

L'encadrement des ouvertures est exprimé par la présence d'un linteau formé de briques en soldat sur les bâtiments revêtus de briques et par la présence d'un chambranle en pierre de taille sur les bâtiments revêtus de pierres à bossages.

D. VARIANTES

Lorsque les maisons urbaines ont été construites à l'unité, il est fréquent qu'elles possèdent des caractéristiques atypiques. Ainsi, on retrouve quelques cas de maisons jumelées (contiguës que d'un seul côté) ou isolées. De plus, selon la largeur de la parcelle, il est possible de retrouver des maisons contiguës avec 3 alignements verticaux d'ouvertures. La porte est alors centrée mais la composition n'est pas nécessairement symétrique (fig. 1.2.5).



Fig. 1.2.4 : Variante isolée de la maison urbaine, avec balcon, située sur la rue du Couvent entre les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques. SO0010.



Fig. 1.2.5: Maison urbaine à trois alignements verticaux, 846, rue Agnès. SO0004.

1.3 La maison « boomtown »

A IDENTIFICATION

La maison « boomtown » est une résidence unifamiliale de petites dimensions, s'élevant sur un seul étage. Son toit est plat et sa façade présente généralement peu d'ornements.



Maison « boomtown » typique située au 5975, rue Hamilton. UP3.12_Hamilton_5975.



Autre exemple représentatif situé au 6381, rue Hadley. UP3.8_Hadley_6381.

B CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

La maison « boomtown » est exclusivement visible dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, où elle est assez fréquente. Les exemples se font plus rares ailleurs dans l'arrondissement. Sa période de construction est principalement concentrée dans les premières décennies du 20^e siècle, et persiste jusqu'au milieu des années 1940.

Il n'y a aucune unité de paysage où la maison « boomtown » est un type architectural principal.

Unités de paysage pour lesquelles la maison « boomtown » figure comme type architectural secondaire :

3.4	Parc Saint-Paul	3.11	Terre De Sève Nord
3.5	Saint-Paul Ouest	3.12	Terre Hudon
3.7	Rue Holy Cross	3.13	Ville Émard Sud
3.8	Côte des Argoulets	3.16	Ville Émard Nord

Au total, 352 maisons de ce typologie ont été répertoriées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, ce qui en fait une typologie relativement fréquente.

C CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

Ce type de maison est généralement implanté de façon contiguë, avec une marge de recul avant qui varie entre 1,5 et 4 mètres. Toutefois, il existe des exemples isolés implantés en fond de parcelle, bénéficiant d'une cour avant assez profonde. Lorsque l'on retrouve une série de maisons « boomtown », les façades forment des alignements réguliers. La cour avant est habituellement peu aménagée.



Maison « boomtown » avec peu de marge de recul par rapport à la rue. UP3.16_D'Aragon_5944.



Maison implantée en fond de parcelle et bénéficiant d'une cour avant profonde. UP3.16_Dumas_6599



Alignement de maisons « boomtown » sur la rue Hurteau. UP3.16_Hurteau_5953.



Implantation contigüe avec petite cour avant. UP3.13_Lacroix_6884.

C.2 Volumétrie

Ce type architectural présente un volume rectangulaire simple d'un étage coiffé d'un toit plat. On retrouve fréquemment un porche d'entrée couvert ou même une galerie en façade.

Le rez-de-chaussée est légèrement surélevé par rapport au niveau du sol, soit de 2 à 4 contremarches. Les exemples les plus récents comprennent parfois un véritable sous-sol ou un garage au niveau inférieur.



Exemple de maison « boomtown » avec galerie frontale. UP3.16_D'Aragon_6017.



Maison surélevée avec garage au sous-sol. UP3.13_Lamont_6980.

C.3 Matériaux de revêtement

Le soubassement de la maison est en béton, tandis que la brique, le déclin de bois et les revêtements légers contemporains (ex.: vinyle) sont les principaux matériaux de revêtement utilisés pour la façade.



Maison recouverte de vinyle sur la rue Mazarin. UP3.16_Mazarin_6231.

C.4 Traitement des façades

La composition de la façade est souvent très simple. L'exemple typique comprend une porte au centre et une fenêtre de chaque côté. Un auvent, une galerie ou un porche de dimensions variables peuvent s'y ajouter.

La partie supérieure du bâtiment est habituellement couronnée d'un solin métallique. Les couronnements plus complexes sont formés d'une corniche en métal ouvragé, d'amortissements (sortes de petits piliers à chaque extrémité du toit) ou d'un parapet au centre.

Certains exemples de maisons « boomtown » plus ornées comprennent des insertions en pierre sur la façade, comme des bas-reliefs aux motifs géométriques, ou encore des encadrements d'ouvertures en pierre.





Exemples de maisons « boomtown » plus ornées sur les rues Beaulieu et Hamilton, comprenant un parapet, des amortissements et des insertions en pierre. UP3.12_Hamilton_5798 et UP3.12_Beaulieu_5985.

C.5 Ouvertures

Les fenêtres sont rectangulaires, bien que l'on retrouve parfois des proportions presque carrées. Il s'agit de fenêtres à battants ou composées d'une partie fixe et d'une partie coulissante.

Les portes sont simples et sans imposte.

Parfois, les ouvertures n'ont pas d'encadrement particulier. Plus fréquemment, un linteau droit en pierre ou composé de briques en soldat surmonte les fenêtres.

D VARIANTES

Il existe une seule variante pour ce type architectural.

Variante 1 : La maison « boomtown » implantée en fond de parcelle

L'implantation en fond de parcelle est relativement fréquente. Dans ce cas, une cour avant de dimensions importantes et munie d'une clôture sépare la maison de la rue. La composition générale du bâtiment demeure habituellement la même.



Exemple de maison « boomtown » implantée en fond de parcelle. UP3.12_Beaulieu_6959.



Autre exemple en fond de parcelle, rue Dumas. UP3.16_Dumas_6053.

1.4 La maison de vétérans

A IDENTIFICATION

La maison de vétérans est une résidence unifamiliale de dimensions modestes, s'élevant sur un seul étage et coiffé d'un toit à faible pente. Dans certains cas, une pente de toit plus importante permet l'occupation des combles. Il s'agit d'un bâtiment isolé, mais il existe aussi quelques exemples de maisons jumelées.



Maison de vétérans typique, au 7034, rue Beaulieu. UP3.10_Beaulieu_7034.



Maison de vétérans recouverte de brique et coiffée d'un toit en pavillon. UP3.5 Eadie 5996.

B CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Ce type de maison apparaît au début des années 1940, durant la Deuxième Guerre mondiale, alors que les ouvriers travaillant dans les usines d'armement et de munitions cherchent à se loger près de leur lieu de travail. La Wartime Housing Limited, compagnie créée par le gouvernement canadien, conçoit donc des modèles de maison économiques et faciles à construire qui seront bâtis en série dans les années suivantes. Érigées d'abord près des usines et conçues à l'origine comme des bâtiments temporaires que l'on pourra démonter après la guerre, ces maisons ouvrières essaiment bientôt dans les quartiers résidentiels et les nouveaux développements de plusieurs villes. Après la guerre, les vétérans retournés au pays occupent ces résidences, donnant ainsi son nom à la typologie architecturale. Le besoin de logements étant toujours présent durant la période de l'après-guerre, la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) prend le relais et construit d'autres maisons en série, en reprenant des modèles simples mais cette fois-ci plus durables. Des promoteurs privés s'inspirent aussi de ces modèles. La maison de vétérans évolue ainsi vers le bungalow et les banlieues pavillonnaires dans les années 1950 et 1960.

La maison de vétérans est présente dans plusieurs quartiers et arrondissements de Montréal. On la retrouve généralement en concentrations circonscrites par quelques rues ou pâtés de maisons, formant des alignements réguliers de façades et de volumes similaires. Les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Lachine et de Lasalle ainsi que le quartier Villeray en comprennent notamment.

Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, où les exemples sont particulièrement nombreux et variés, la maison de vétérans a principalement été construite durant les années 1950 et 1960. Elle a d'abord été érigée pour servir de logement aux vétérans par la SCHL, puis par des promoteurs privés. On rencontre à la fois des modèles typiques des débuts, au petit gabarit et aux matériaux légers, ainsi que des bâtiments ayant largement été modifiés par les propriétaires (nouveaux matériaux de parement, ajout de volumes annexes, surhaussement, changement des ouvertures, etc.).

Unités de paysage pour lesquelles la maison de vétérans figure comme type architectural principal :

3.7 Rue Holy Cross 3.10 Terre De Sève Sud

Unités de paysage pour lesquelles la maison de vétérans figure comme type architectural secondaire :

3.4	Parc Saint-Paul	3.12	Terre Hudon
3.5	Saint-Paul Ouest	3.13	Ville Émard Sud
3.8	Côte des Argoulets	3.16	Ville Émard Nord
0 4 4	T D O' N I		

3.11 Terre De Sève Nord

Au total, 252 cas de maisons de vétérans ont été répertoriés dans l'aire Côte-Saint-Paul de l'arrondissement du Sud-Ouest, ce qui en fait une typologie relativement fréquente.

C CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

La maison de vétérans est implantée de façon isolée. La marge de recul avant peut varier entre 2,5 et 8,5 mètres et les marges latérales n'ont pas de dimensions typiques. L'implantation des façades forme très souvent des alignements réguliers dans les secteurs comprenant des concentrations de maisons de vétérans, comme par exemple sur le boulevard Monk (unité 3.10) ainsi que sur les rues Jolicoeur, Holy Cross et Angers (unité 3.7). Il est fréquent de retrouver de grandes surfaces gazonnées dans la cour avant.

C.2 Volumétrie

La maison de vétérans présente un plan simple de forme rectangulaire ou carrée, à l'origine sans saillie mis à part un porche couvert. Elle possède un seul étage. Son toit est en pente à deux versants, en pavillon ou à croupes. Le faîte du toit est tantôt parallèle à la rue, tantôt perpendiculaire à celle-ci. Le rez-de-chaussée est surélevé de 2 à 5 contremarches par rapport au niveau du sol et accessible par un escalier extérieur. Les modèles plus tardifs et les cas modifiés comportent quelques éléments en saillie comme un porche, une galerie ou des fenêtres de type « bow window » peu proéminentes.



Sur certains modèles, une galerie couverte par le prolongement du toit fait saillie. UP3.7_Angers_5980.



Un petit porche constitue habituellement la seule saillie. UP3.7_Angers_6191.



Maison présentant une fenêtre en saillie ainsi qu'un parement de brique contemporaine. UP3.7_Holy_Cross_1555.



Escalier et porche forment les seules saillies. UP3.8_Hadley_6951.

C.3 Matériaux de revêtement

La maison de vétérans possède un soubassement en béton, parfois ajouté ou surélevé après sa construction. Le déclin de bois ou les revêtements légers comme le bardeau d'amiante et le vinyle sont les matériaux privilégiés à l'origine pour les façades. D'autres modèles sont recouverts de brique et parfois de pierre artificielle. Les toitures sont revêtues de bardeaux d'asphalte.

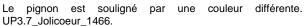


Cette maison présente plusieurs matériaux de parement sur une même façade : brique, tôle et pierre artificielle. UP3.7_Angers_6170.

C.4 Traitement des façades

Les façades sont sobres et possèdent très peu de détails ornementaux. La porte est située au centre de la façade et les fenêtres sur les côtés. La façade est légèrement asymétrique, c'est-à-dire que très souvent l'une des deux fenêtres est plus large. Sur les bâtiments revêtus d'un matériau léger, on remarque parfois une différenciation horizontale de la couleur des matériaux sur le mur pignon. Lorsque les combles sont habités, les espaces sont habituellement éclairés par des fenêtres percées dans les murs pignons mais on peut aussi retrouver des lucarnes pratiquées dans la toiture.







Façade légèrement asymétrique. UP3.7_Jolicoeur_1725.

C.5 Ouvertures

La dimension et les proportions des ouvertures sont variables. Il est fréquent d'observer un changement de modèles d'ouvertures dans la façade pour exprimer les différentes fonctions des pièces intérieures. Par exemple, on retrouve une grande baie vitrée pour la salle de séjour et de plus petites ouvertures pour les chambres.

Les portes sont simples et sans imposte.

L'encadrement des ouvertures est rarement souligné, si ce n'est par la présence de volets décoratifs aux fenêtres.

D VARIANTES

Variante 1 : La maison de vétérans jumelée

L'implantation jumelée forme la principale variante de la maison de vétérans dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Les exemples sont toutefois isolés et relativement peu nombreux.





Maisons de vétérans jumelées. UP3.16_Dumas_6540-6550 et UP3.16_Hurteau_6065-6075.

Variante 2 : Le bungalow

La composition architecturale du bungalow est similaire à celle des maisons de vétérans mais son plan est plus allongé et la pente du toit généralement moins prononcée. Le bungalow est rare dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Lorsqu'il est présent, il s'agit habituellement d'une exception dans le paysage bâti et il ne forme donc pas d'alignements réguliers avec d'autres bâtiments semblables.



Maisons jumelées de type bungalow. UP2.7_Favard_2135-2145.



La forme de la maison de vétérans a évolué vers celle du bungalow. UP3.8_Hadley_6945.

1.5 La maison de ville

A. IDENTIFICATION

Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, on retrouve plusieurs maisons de ville généralement constituées d'habitations unifamiliales de 2 étages, coiffées d'un toit en pente. Ces maisons de ville ont pour la plupart été érigées récemment, c'est-à-dire depuis les années 1960, voir depuis les années 1980, et sont généralement en rupture avec les développements urbains traditionnels. Bien que ces ensembles présentent une grande diversité de caractéristiques architecturales, les maisons de ville sont généralement homogènes par segment de rue ou par îlot selon leur mode de planification.



Fig. 1.5.1 : Maisons de ville situées sur la rue Lacroix, entre les rues Allard et Springland. SO0344.



Fig. 1.5.2 : Maisons de ville situées sur la rue Vinet, entre l'avenue Lionel-Groulx et la rue Workman. SO0227.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Les maisons de ville ont principalement été construites à partir des années 1960. Elles sont principalement issues de projets de redéveloppement de secteurs anciens tels La Petite-Bourgogne ou dans les secteurs touchés par l'Opération 20 000 logements.

Unités de paysage pour lesquelles la maison de ville figure comme type architectural principal :

- 1.1 Sainte-Cunégonde
- 3.14 Avenue Newman

Unités de paysage pour lesquelles la maison de ville figure comme type architectural secondaire :

2.2 Ferme Saint-Gabriel Nord 4.3 Lionel-Groulx

2.3 Ferme Saint-Gabriel Sud 5.7 Rue Notre-Dame Ouest (a et b)

Voir la carte 1.5 en annexe 3

C. Caractéristiques

C.1 Implantation

Les maisons de ville sont principalement implantées de façon jumelée ou contiguë. Bien que dans les cas jumelés la marge latérale peut varier, la marge de recul avant est généralement importante et varie entre 5 et 8 mètres. L'aménagement des cours avant présente régulièrement plusieurs éléments de paysagement dont des haies ou des arbres et un espace de stationnement pour les voitures.

C.2 Volumétrie

La maison de ville est un bâtiment dont le plan est de forme rectangulaire et qui possède 2 étages. Le toit est généralement en pente à pignon ou en croupe. Le rez-de-chaussée est surélevé de 2 à 5 contremarches par rapport au niveau du sol. Plusieurs maisons de ville présentent des saillies en façade mais leur position varie d'une à l'autre.

Il est fréquent que les maisons de ville présentent un garage intérieur. Celui-ci est localisé soit dans un volume en saillie au rez-de-chaussée ou en sous-sol, ce qui commande la présence d'une rampe d'accès.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est formé de la fondation en béton. La brique est dominante comme matériau de revêtement de la façade. Il est cependant fréquent d'observer des changements de matériaux sur certaines parties du bâtiment et ce, notamment par l'utilisation d'un revêtement léger (bois ou matière synthétique). Les toitures sont revêtues de bardeau d'asphalte.

C.4 Traitement des façades

Les façades sont sobres et possèdent très peu de détails ornementaux. Le socle est exprimé par une fondation apparente. Le corps de la façade est asymétrique. On retrouve un premier alignement vertical composé des portes principales et d'une fenêtre à l'étage et un deuxième alignement composé seulement de fenêtres. La composition des façades est généralement inversée en alternance d'un bâtiment à l'autre de manière à créer un axe de symétrie entre les bâtiments. Le couronnement est peu exprimé.

C.5 Ouvertures

La dimension et les proportions des ouvertures sont variables. Il est fréquent d'observer l'utilisation d'ouverture de taille différente pour exprimer les diverses fonctions des pièces intérieures. Par exemple, on retrouve une grande baie vitrée pour la salle de séjour et de plus petites ouvertures pour les chambres.

Les portes sont simples et sans imposte.

L'encadrement des ouvertures est rarement exprimé, si ce n'est par la présence de volets décoratifs aux fenêtres.

D. VARIANTES

La construction des maisons de ville par projet d'ensemble amène la présence de plusieurs variantes tant dans la composition des façades que dans la volumétrie.

On observe parfois la présence de toits plats lorsque les maisons sont implantées en rangée.

2. L'immeuble de type plex

L'immeuble de type plex est la famille de types architecturaux la plus répandue dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La construction des bâtiments qui appartiennent à cette famille de types architecturaux s'étend principalement durant les périodes historiques dites d'industrialisation (1825-1875) et de création des infrastructures municipales (1875-1945). Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, l'immeuble de type plex est présent sous diverses formes. Il peut être aligné sur la ligne de lot avant ou posséder une marge de recul. En hauteur, il peut compter deux ou trois étages. Il peut aussi compter de deux à six logements.

Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sept types d'immeuble plex ont été identifiés. Il s'agit : du duplex avec escalier intérieur, du duplex avec escalier extérieur, du duplex surélevé, du duplex de trois étages, du triplex avec escalier intérieur, du triplex avec escalier extérieur et du multiplex.

2.1 Le duplex avec escalier intérieur

A IDENTIFICATION

Le duplex avec escalier intérieur est un bâtiment de deux étages avec toit plat qui possède généralement 2 logements superposés. Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, on retrouve deux variantes dominantes du duplex avec escalier intérieur. Ces deux variantes se différencient principalement par la position séparée ou jumelée des portes d'accès au logement.



Fig. 2.1.1: Duplex sans marge de recul, situé sur la rue Grand Trunk, entre les rues Richmond et Shearer. SO0182.



Fig. 2.1.2: Duplex sans marge de recul, situé sur la rue de Liverpool, entre les rues de Paris et de Coleraine. SO0216.

B CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Le duplex avec escalier intérieur est le premier type de bâtiment multifamilial construit dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est présent dans tous les secteurs dont le lotissement date de la fin de la période historique dite d'industrialisation (1825-1875). Bien que le duplex avec escalier intérieur est moins populaire à partir de 1880, il sera construit jusqu'à son remplacement définitif par le triplex avec escalier extérieur autour de 1900.

Unités de paysage pour lesquelles le duplex avec escalier intérieur figure comme type architectural principal :

2.3	Ferme Saint-Gabriel Sud	4.1	Village Saint-Augustin
2.4	Ferme Knox Ouest	4.7	Place Saint-Henri
2.5	Ferme Knox Est	4.9	Village Sainte-Marguerite
2.8	Rue de Liverpool	4.11	Paroisse Saint-Zotique Est
2.9	Rue Wellington	4.14	Village Turcot
2.10	Rue de la Congrégation	4.16	Chemin de la Côte-Saint-Paul
2.11	Rue Bourgeoys		

Unités de paysage pour lesquelles le duplex avec escalier intérieur figure comme type architectural secondaire :

1.1	Sainte-Cunégonde	3.16	Ville Émard Nord
2.2	Ferme Saint-Gabriel Nord	4.2	Rue Notre-Dame Ouest 3
3.1	Avenue de l'Église Est	4.3	Lionel-Groulx
3.5	Saint-Paul Ouest	4.6	Parc Saint-Henri
3.15	Boulevard Monk	4.15	Paroisse Saint-Zotique Ouest

Voir la carte 2.1 en annexe 3

C CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

Le duplex avec escalier intérieur est généralement implanté de façon contiguë. Dans la plupart des cas, il ne possède pas de marge de recul avant, ce qui explique la présence de l'escalier d'accès au deuxième logement à l'intérieur. Les façades forment des alignements réguliers.

C.2 Volumétrie

Le plan des duplex avec escalier intérieur est de forme rectangulaire et sans saillie. Il possède 2 étages et le rez-de-chaussée est faiblement surélevé par rapport au niveau du sol (2 à 3 contremarches). Le toit est plat. Il y a une possibilité d'un petit balcon à l'étage au-dessus des portes d'entrée, principalement lorsque celles-ci sont jumelées.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est revêtu de pierres à bossages. La brique est le matériau de revêtement dominant pour le corps de la façade, mais quelques bâtiments sont revêtus de pierres à bossages ou de déclin de bois. Les balcons sont en bois et les garde-corps sont en métal.

C.4 Traitement des façades

Le socle du bâtiment se distingue par un ou deux rangs de pierres à bossages. Sur les bâtiments transformés, il est fréquent de voir le remplacement de la pierre par du béton apparent.

On observe deux modes de composition du corps de la façade des duplex avec escalier intérieur : avec portes séparées ou avec portes jumelées. Dans ce premier mode de composition, les portes et les fenêtres sont disposées en alternance au rez-de-chaussée. Il est alors fréquent que les ouvertures du rez-de-chaussée ne soient pas alignées avec celles de l'étage (fig. 2.1.1). Le deuxième mode de composition présente deux alignements verticaux. L'un des alignements est formé de portes jumelées au rez-de-chaussée et d'une fenêtre ou d'un balcon à l'étage. L'autre alignement est formé uniquement de fenêtres (fig. 2.1.2).

Le couronnement se démarque par une corniche moulurée plus ou moins ouvragée selon le cas.

C.5 Ouvertures

Les fenêtres d'origine sont généralement à guillotine ou à battants avec ou sans imposte. Cependant, les fenêtres que l'on retrouve aujourd'hui sont des modèles de remplacement. Par conséquent, on retrouve fréquemment des modèles de fenêtres plus récents telle la fenêtre coulissante. La proportion dominante des ouvertures équivaut à 1 largeur = ½ hauteur. Il est aussi fréquent que les ouvertures possèdent une forme en arc surbaissé.

Les portes sont simples avec ou sans imposte. La hauteur de l'imposte est variable. Les portes sont parfois jumelées.

Les linteaux des ouvertures sont composés d'un élément rectangulaire en pierre de taille ou d'un appareillage de briques en soldat. La pierre de taille est utilisée seulement pour les fenêtres rectangulaires. Dans le cas des bâtiments dont le corps de la façade est revêtu de pierres à bossages, l'encadrement des ouvertures est formé de pierres de taille. Dans ces cas, le linteau est parfois intégré à un bandeau qui couvre la largeur de la façade.

D VARIANTES

Variante 1 : Le duplex avec escalier intérieur et plus de deux logements

Dans la première période de construction de ce type de logement, soit environ entre 1850 et 1875, la codification architecturale du duplex avec escalier intérieur n'était pas encore achevée. Notamment, la largeur des parcelles sur lesquelles les duplex étaient implantés pouvait varier. Cette variation a amené la construction de duplex avec escalier intérieur qui possèdent plus de deux logements. La composition architecturale de ceux-ci peut varier. Les portes sont parfois jumelées, parfois séparées.

Variante 2 : Le duplex avec escalier intérieur et porte cochère

En raison de l'absence de ruelle, la porte cochère est une solution fréquente sur ce type de bâtiment pour donner accès à la cour arrière. La disposition de la porte cochère est généralement sur le côté de la façade sauf si le duplex est jumelé. Alors, on retrouve un bâtiment de plus grande dimension où la porte cochère est située au centre du rez-de-chaussée. Une fenêtre simple ou jumelée, située au centre de la façade à l'étage, vient compléter la composition architecturale.

Variante 3 : Maison en rangée

La maison en rangée est d'un gabarit et d'une composition architecturale similaire au duplex avec escalier intérieur, à l'exception qu'elle ne possède qu'un seul logement. Le nom maisons en rangée est généralement utilisé car elles étaient construites en série, par groupes de bâtiments, ce qui produisait une très grande homogénéité. Cependant, ce type d'habitation est relativement rare dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Souvent, la maison en rangée s'y retrouve de façon individuelle, en raison de la présence d'une parcelle atypique plus étroite sur laquelle la construction de deux logements était difficile.



Fig. 2.1.3: Variante 1: Duplex avec escalier intérieur de 4 logements dont la composition de la façade possède trois portes jumelées. Il est à noter qu'une seule porte donne accès aux deux logements de l'étage. Situé entre les rues Knox et Ryde. SO0191.



Fig. 2.1.4: Variante 2: Duplex jumelé avec porte cochère centrale, situé au 2628-2636, rue Saint-Charles, entre les rues Charlevoix et D'Argenson. SO2497.



Fig. 2.1.5: Variante 3, maison en rangée construite individuellement, située sur la rue de Coleraine, entre les rues Charlevoix et d'Hibernia. SO0199.

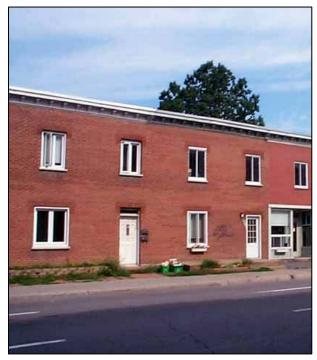


Fig. 2.1.6: Variante 3, maisons en rangée construites simultanément, situées sur la rue Saint-Antoine Ouest, à l'intersection de la rue du Couvent. SO0011.

2.2 Le duplex avec escalier extérieur

A. IDENTIFICATION

Le duplex avec escalier extérieur est un bâtiment de deux étages, implanté avec une marge de recul avant de 2 à 4 mètres et sans marge latérale. Il possède deux logements superposés et le logement de l'étage est accessible par un escalier extérieur disposé en façade.



Fig. 2.2.1: Duplex avec escalier extérieur, 1903-1905, rue Springland. SO0266.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Le duplex avec escalier extérieur a été construit de façon simultanée au triplex avec escalier extérieur, soit à partir de 1900 jusqu'à 1945, et ce dans les secteurs nécessitant moins de densité, donc plus éloignés du centre-ville. C'est notamment dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul qu'il est le plus fréquent.

Unités de paysage pour lesquelles le duplex avec escalier extérieur figure comme type architectural principal :

3.2	Avenue de l'Eglise Ouest	3.12	Terre Hudon
3.4	Parc Saint-Paul	3.13	Ville Émard Sud
3.5	Saint-Paul Ouest	3.16	Ville Émard Nord
3.8	Côte des Argoulets	4.16	Chemin de la Côte-Saint-Paul
3.11	Terre De Sève Sud		

Unités de paysage pour lesquelles le duplex avec escalier extérieur figure comme type architectural secondaire :

2.8	Rue de Liverpool	4.9	Village Sainte-Marguerite
3.1	Avenue de l'Église Est	4.10	Square Sir-George-Étienne-Cartier
3.7	Rue Holy Cross	4.11	Paroisse Saint-Zotique Est
3.19	William-Parkin	4.13	Rue Cazelais
4.3	Lionel-Groulx	4.14	Village Turcot
4.8	Ferme Brodie		-

Voir la carte 2.2 en annexe 3

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

Le duplex avec escalier extérieur est implanté de façon contiguë. Il possède une marge avant qui varie de 2 à 4,5 mètres. L'implantation des façades avant forme généralement des alignements réguliers. L'aménagement des cours avant demeure sobre et une clôture basse en métal est parfois présente pour délimiter la cour de l'espace public.

C.2 Volumétrie

Ce bâtiment possède un plan de forme rectangulaire simple et 2 étages avec toit plat. Le rez-de-chaussée y est surélevé de 2 à 4 contremarches par rapport au niveau du sol. On retrouve un balcon à l'étage ainsi qu'un porche d'entrée couvert par ce balcon au rez-de-chaussée. Un escalier extérieur permet l'accès au logement de l'étage. La forme de l'escalier est généralement en forme de « L » puisqu'il donne accès au balcon latéralement.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est composé de béton.

La brique est le matériau de revêtement dominant du corps de la façade pour ce type architectural.

Les balcons sont en bois et les garde-corps des balcons et des escaliers sont en métal.

C.4 Traitement des facades

Le socle est peu exprimé et généralement formé de la fondation apparente.

La composition du corps de la façade est symétrique. Les portes forment la travée verticale centrale. Les 2 travées latérales sont constituées d'un alignement vertical de fenêtres.

La composition du couronnement est variée. On retrouve des couronnements simples formés que d'un solin métallique, ainsi que des couronnements plus complexes constitués d'une corniche moulurée en bois ou en métal ou d'un parapet à fronton. Parfois, un léger avant-toit peut aussi marquer le couronnement.

C.5 Ouvertures

Le type de fenêtre est variable notamment en raison de la grande présence de fenêtres de remplacement. La fenêtre à guillotine semble être la fenêtre dominante pour ce type de bâtiment. La proportion dominante des fenêtres est de 1 largeur = ½ hauteur.

Les portes sont simples et comportent généralement une imposte de faible hauteur.

Les linteaux sont droits et formés de briques en soldat ou de pierres. Sur certains bâtiments, les linteaux sont en forme d'arc surbaissé.

D. VARIANTES

Variante 1 : Duplex avec escalier extérieur asymétrique

Cette variante possède une composition asymétrique des façades. L'alignement des portes est alors situé dans l'une des travées latérales.

Variante 2 : Duplex avec escalier extérieur à trois logements

Une autre variante est formée par la présence de 3 logements. L'étage est alors subdivisé en deux. Cette variante affecte la composition de la façade par la présence de portes à l'étage dans la travée centrale.



Fig. 2.2.2: Variante 1, duplex avec escalier extérieur asymétrique, 6959, rue Jogues. SO0395.



Fig. 2.2.3: Variante 2, duplex avec escalier extérieur à trois logements, situé sur la rue Eadie, à l'intersection de la rue Jacques-Hertel. SO0297.

2.3 Le duplex surélevé

A. IDENTIFICATION

Le duplex surélevé est un bâtiment qui possède deux logements superposés. Il est implanté avec une marge de recul avant et sans marge latérale. Il se distingue du duplex avec escalier intérieur par la marge de recul avant, par une composition symétrique des façades ainsi que l'utilisation de fenêtres de proportion carrée ou rectangulaire.



Fig. 2.3.1: Duplex surélevé avec portes centrales, situé sur la rue Allard, à l'intersection de la rue Lacroix. SO0342.



Fig. 2.3.2 : Duplex surélevé avec portes séparées, situé sur la rue Springland, entre les rues Laurendeau et Hadley. SO0260.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Ces duplex ont principalement été construits à la fin de la période historique dite de création des infrastructures municipales (1875-1945) et au début de la période dite de rénovation et de revitalisation urbaine (1945 à nos jours). Les duplex en rangée ont généralement été construits en série, ce qui amène une grande régularité dans le traitement architectural.

Le duplex surélevé ne figure dans aucune unité de paysage en tant que type architectural principal.

Unités de paysage pour lesquelles le duplex surélevé figure comme type architectural secondaire :

3.4 Parc Saint-Paul
3.5 Saint-Paul Ouest
3.6 Saint-Paul Est
3.11 Terre De Sève Nord
3.13 Ville Émard Sud
3.14 Avenue Newman

Voir la carte 2.3 en annexe 3.

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

Ce duplex est contigu et possède une marge de recul avant qui varie de 3 à 5 mètres. La construction en série de ces bâtiments se réalise généralement avec un alignement régulier des façades. Les aménagements de la cour avant sont principalement composés de surfaces gazonnées.

C.2 Volumétrie

Ces bâtiments sont de forme rectangulaire simple. Ils possèdent 2 étages et un toit plat. Leur rez-dechaussée est généralement surélevé de 5 à 10 contremarches. Le sous-sol comporte parfois un espace de stationnement intérieur. Par conséquent, une rampe d'accès permet la liaison entre la rue et le niveau du sous-sol. La présence de fenêtres en saillie ou de balcon est rare.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est en béton.

La brique est le matériau de revêtement dominant pour le corps de la façade. On retrouve parfois de la pierre pour souligner certains aspects du bâtiment, notamment les rez-de-chaussée.

C.4 Traitement des façades

Le socle est formé par la fondation apparente en béton. Il est possible que le niveau du rez-de-chaussée se distingue par l'utilisation de la pierre comme matériau de revêtement.

On retrouve deux modes de composition du corps de la façade.

- Le premier est formé d'une composition symétrique à 3 travées verticales. La travée centrale possède un alignement des 2 portes principales au rez-de-chaussée et d'un balcon à l'étage et les travées latérales sont formées d'un alignement de fenêtres (fig. 2.3.1).
- Le second mode de composition est similaire au premier à l'exception près qu'une seule porte est présente au centre du rez-de-chaussée. La porte d'accès au logement de l'étage se trouve sur l'un des côtés de la façade. Ces duplex sont généralement construits de façon jumelée. Ainsi, les portes d'accès au logement de l'étage de 2 bâtiments voisins se trouvent jumelées (fig. 2.3.2).

Le couronnement est simple et généralement exprimé par un bandeau de pierre ou un avant-toit.

C.5 Ouvertures

Les dimensions et proportions des ouvertures sont variables. On remarque la présence de grandes baies vitrées aux proportions relativement carrées. Ces ouvertures sont formées d'un regroupement de plusieurs châssis soit fixes, à battants ou coulissants. Les autres ouvertures sont généralement de proportion 1 largeur = $\frac{1}{2}$ hauteur.

Les portes sont simples et sans imposte. On retrouve parfois des portes jumelées.

Les encadrements des ouvertures sont principalement composés d'un linteau et d'un appui en pierre. Sur certains bâtiments, le linteau n'est pas exprimé architecturalement.

D. VARIANTES

Il n'y a pas de variante à ce type architectural.

2.4 Le duplex de trois étages

A. IDENTIFICATION

Le duplex de trois étages est un bâtiment qui possède deux logements de un ou deux étages chacun. Le toit en fausse mansarde est caractéristique de ce type de bâtiment. Les caractéristiques qui peuvent varier sont la présence ou l'absence d'une marge de recul avant, l'utilisation de la brique ou de la pierre comme matériau de revêtement principal et la présence d'une fenêtre en saillie.



Fig. 2.4.1: Duplex de trois étages sans marge de recul avant, situé sur la rue d'Hibernia, entre les rues de Coleraine et de Rozel, SO0200.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Ce type de bâtiment a été construit un peu partout dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sauf dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul. Les bâtiments de ce type, construits dans la période historique dite d'industrialisation (1825-1875), sont souvent plus sobres que ceux construits dans le premier tiers de la période dite de création des infrastructures municipales (1875-1945) qui possèdent plus fréquemment la pierre comme matériau de revêtement, des détails ornementaux plus complexes et une surélévation marquée du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol.

Unités de paysage pour lesquelles le duplex de trois étages figure comme type architectural principal :

1.3 Rue Coursol Ouest
2.9 Rue Wellington
2.3 Ferme Saint-Gabriel Sud
2.4 Avenue Greene
2.6 Parc Marguerite-Bourgeoys
4.6 Parc Saint-Henri

Unités de paysage pour lesquelles le duplex de trois étages figure comme type architectural secondaire :

1.1	Sainte-Cunégonde	4.1	Village Saint-Augustin
1.4	Rue Coursol Est	5.2	Rue Ottawa
2.2	Ferme Saint-Gabriel Nord	5.3	Parc Griffintown St. Ann
2.5	Ferme Knox Est	5.9	Rue Barré

0 0

Rue de la Congrégation

Voir la carte 2.4 en annexe 3

C. CARACTÉRISTIQUES

2.10

C.1 Implantation

L'implantation dominante est contiguë et sans marge de recul avant. Lorsqu'une marge de recul avant est présente, elle permet généralement l'insertion d'un escalier d'accès extérieur pour le rez-de-chaussée. Le duplex de trois étages est implanté en alignement sauf s'il est construit indépendamment des bâtiments voisins. En raison de la faible marge de recul avant, aucun aménagement paysager n'est caractéristique de ce type de bâtiment.

C.2 Volumétrie

Le duplex de trois étages possède un corps de bâti rectangulaire de 3 étages. On remarque généralement la présence d'une fausse mansarde. Le rez-de-chaussée est surélevé de 3 contremarches sauf s'il y a présence d'une marge de recul avant. Le rez-de-chaussée peut alors être surélevé jusqu'à 8 contremarches. Lorsque présents, les balcons sont situés au premier étage, au-dessus des portes d'entrée. Les fenêtres en saillie sur tous les niveaux sont présentes uniquement sur les bâtiments implantés avec une marge de recul avant.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est généralement revêtu de pierres à bossages et parfois de pierres de taille

La brique est le matériau de revêtement dominant. On retrouve toutefois quelques duplex de trois étages revêtus de pierres à bossages. Les fausses mansardes étaient originellement revêtues d'ardoise ou de tôle mais ces matériaux ont souvent été remplacés par du bardeau d'asphalte.

Les balcons et escaliers sont généralement en bois avec des garde-corps en métal.

C.4 Traitement des façades

Le socle est composé de un à trois rangs de pierres. Sur certains bâtiments, le rang de pierre supérieur peut être d'une texture différente que les rangs inférieurs de manière à créer un bandeau horizontal entre le socle et le corps du bâtiment. De même, lorsque toute la façade est en pierre, on remarque généralement un changement de texture et/ou de taille des blocs de pierre entre le socle et le corps de la façade.

Le mode de composition dominant pour le corps de la façade est asymétrique et formé de deux travées verticales. La première travée est formée d'un alignement des portes jumelées au rez-de-chaussée et des fenêtres aux étages. Il est possible d'y observer la présence d'un balcon au premier étage. La deuxième travée est formée uniquement d'un alignement vertical de fenêtres. C'est là que l'on retrouve les fenêtres en saillie lorsque le bâtiment est implanté avec une marge de recul avant.

Le couronnement est formé d'une fausse mansarde et d'une corniche moulurée à modillons ou à consoles sous la mansarde. Les lucarnes de la fausse mansarde sont de formes diversifiées et plus ou moins ornementées selon les cas.



Fig. 2.4.2: Duplex de trois étages avec marge de recul avant, situé au 2225-2247, rue Quesnel. SO0690.



Fig. 2.4.3 : Duplex de trois étages revêtu de pierre, situé sur la rue Mullins, entre les rues Charlevoix et Ropery. SO0163.

C.5 Ouvertures

Les ouvertures dominantes sont à guillotine ou à battants avec imposte. Leur proportion sont de $1 \log u = \frac{1}{2}$ hauteur.

Les portes sont généralement simples ou jumelées et possèdent une imposte.

Les encadrements des ouvertures sont composés d'un linteau droit en pierre ou d'une platebande en brique formant un arc surbaissé. Pour les bâtiments revêtus de pierres à bossages, on retrouve un encadrement complet en pierre de taille. Sur certains bâtiments plus ornementés, le linteau est intégré à un bandeau horizontal.

D. VARIANTES

Deux principales variantes du duplex de trois étages sont présentes dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Variante 1 : Le duplex de trois étages avec porte cochère

En raison de l'absence de ruelle dans plusieurs secteurs, la porte cochère permet l'accès à la cour arrière. La porte cochère est souvent présente au centre de deux duplex de trois étages jumelés. Ainsi, la composition de la façade est la même que celle décrite précédemment mais une travée verticale supplémentaire est ajoutée entre les deux bâtiments. Il est à noter que la construction en série du duplex de trois étages peut amener la construction d'une seule porte cochère pour plusieurs bâtiments tel que l'illustre l'ensemble situé sur la rue de la Montagne (fig. 2.4.6).



Fig. 2.4.5: Variante 1, duplex de trois étages avec porte cochère, situés au 6837-6843, rue Laurendeau, à l'intersection de l'avenue Clifford. SO0247.



Fig. 2.4.6: Variante 1, duplex de trois étages avec porte cochère et construits en série, situés sur la rue de la Montagne, entre les rues Ottawa et Wellington. SO0095.

Variante 2 : Triplex avec toit en fausse mansarde

Le duplex de trois étages possède généralement deux logements. Dans de rares cas, un troisième logement s'y insère, ce qui peut être observé soit par l'utilisation commune de l'une des portes d'accès du rez-de-chaussée, soit par l'ajout d'une troisième porte. Dans ce deuxième cas, la composition de la façade s'en trouve modifiée. Les possibilités de regroupement des portes et d'alignement des ouvertures sont alors nombreuses. Les figures 2.4.7 et 2.4.8 représentent deux exemples différents de regroupement. Cette variante pourrait également être identifiée comme une variante à fausse mansarde du triplex avec escalier intérieur (type architectural 2.5).

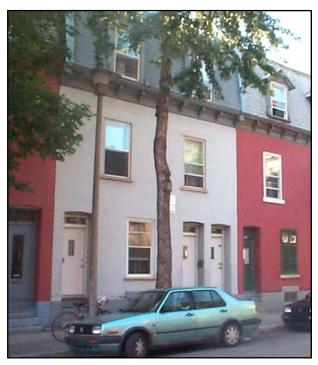


Fig.2.4.7 : Variante 2, triplex avec toit en fausse mansarde et portes jumelées.



Fig. 2.4.8 : Variante 2, triplex avec toit en fausse mansarde et portes séparées, situé sur la rue Mullins, à l'intersection de la rue Richmond. SO0178.

2.5 Le triplex avec escalier intérieur

A. IDENTIFICATION

Le triplex avec escalier intérieur est un bâtiment de trois étages avec toit plat, généralement implanté sans marge de recul avant. Bien que la majorité des logements possèdent leur propre escalier d'accès, il est fréquent d'observer des bâtiments où les deux logements des étages supérieurs partagent le même escalier.



Fig. 2.5.1: Deux triplex jumelés avec escalier intérieur et portes assemblées au centre, situés sur la rue Murray, entre les rues William et Ottawa. SO0085.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Ce type d'habitation est, en fait, une variante plus dense du duplex avec escalier intérieur. Il est principalement présent dans les secteurs lotis à la fin de la période d'industrialisation (1825-1875) et au début de la période de création des infrastructures municipales (1875-1945). À cette époque, la construction avec marge de recul n'est pas encore généralisée et on retrouve un escalier intérieur pour accéder aux logements.

Unités de paysage pour lesquelles le triplex avec escalier intérieur figure comme type architectural principal :

1.3	Rue Coursol Ouest	4.4	Avenue Greene
2.3	Ferme Saint-Gabriel Sud	4.7	Place Saint-Henri
2.4	Ferme Knox Ouest	4.11	Paroisse Saint-Zotique Est
2.9	Rue Wellington	4.15	Paroisse Saint-Zotique Ouest
3.2	Avenue de l'Église Ouest	4.16	Chemin de la Côte-Saint-Paul
4.1	Village Saint-Augustin	5.9	Rue Barré

Unités de paysage pour lesquelles le triplex avec escalier intérieur figure comme type architectural secondaire :

2.2	Ferme Saint-Gabriel Nord	4.3	Lionel-Groulx
2.5	Ferme Knox Est	4.9	Village Sainte-Marguerite
2.11	Rue Bourgeoys	4.13	Rue Cazelais
3.15	Boulevard Monk	4.14	Village Turcot
4.2	Rue Notre-Dame Ouest 3		•

Voir la carte 2.5 en annexe 3

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

Le triplex avec escalier intérieur est implanté de façon contiguë et sans marge de recul avant. Cependant, sa façade ne respecte pas un alignement régulier avec celle des bâtiments voisins. Il n'y a pas d'aménagement paysager.

C.2 Volumétrie

Ce type architectural possède un corps de bâti rectangulaire simple avec un toit plat. La surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol est inférieure à trois contremarches. Il y a une possibilité de balcons aux étages. Aucune fenêtre en saillie n'est présente.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est revêtu de pierres à bossages.

La brique est le matériau de revêtement dominant. Certains triplex avec escalier intérieur sont cependant revêtus de pierres à bossages.

Les balcons sont en bois et les garde-corps sont en métal. Les marches qui permettent l'accès au rez-dechaussée sont généralement en maçonnerie.

C.4 Traitement des façades

Le socle est exprimé par la présence de 1 à 3 rangs de pierres à bossages. Les fondations apparentes en béton sont généralement le résultat de travaux de rénovation.

La composition du corps de la façade est variable tant dans la position des portes au rez-de-chaussée que dans l'alignement vertical des ouvertures. Sur certains bâtiments, les portes sont toutes jumelées, ce qui amène une longue suite de portes au rez-de-chaussée (fig. 2.5.1). Sur d'autres bâtiments, on retrouve 2 portes jumelées sur un côté de la façade et une porte simple à l'autre extrémité. Finalement, il est également possible de retrouver les 3 portes séparées et divisées par des fenêtres. Cette grande variation dans la disposition des portes favorise le non-alignement vertical des fenêtres des étages avec les ouvertures du rez-de-chaussée. Cependant, les alignements verticaux sont réguliers pour les 2 étages supérieurs. Il est possible de retrouver des triplex avec escalier intérieur jumelés. La ligne de lot agit alors comme axe de symétrie (fig. 2.5.1).

Le couronnement du bâtiment est composé d'une corniche moulurée en bois avec modillons ou consoles. Il est également possible de retrouver des corniches de briques ainsi que des fausses mansardes.

C.5 Ouvertures

Les fenêtres sont à guillotine ou à battants avec imposte. Leurs proportions sont de 1 largeur = ½ hauteur.

Les portes sont simples ou jumelées et possèdent une imposte.

Les encadrements des ouvertures sont exprimés par la présence d'un linteau droit en brique ou en pierre ou d'une platebande en brique en forme d'arc surbaissé. Les bâtiments revêtus de pierres à bossages possèdent des encadrements complets en pierre de taille.

D. VARIANTES

Variante 1 : Le triplex avec escalier intérieur à plus de trois logements

Bien que ce type de bâtiment soit en majorité un édifice à 3 logements superposés, il est possible qu'il possède plus de 3 logements notamment en fonction de sa largeur ou de sa position relative (par exemple, sur un coin de rue). Les logements situés aux étages supérieurs partagent alors leur escalier d'accès (fig. 2.5.2).

Variante 2 : Le triplex avec escalier intérieur situé en coin de rue

Lorsque situés sur un coin de rue, les triplex avec escalier intérieur possèdent généralement un coin tronqué. On peut alors trouver sur le mur d'angle des balcons aux étages et une porte au rez-de-chaussée. La corniche de ces bâtiments est continue sur les 2 façades. Les fenêtres de la façade latérale sont disposées en alignement seulement pour les 2 étages supérieurs (fig. 2.5.3).

Variante 3 : Le triplex avec escalier intérieur et porte cochère

Finalement, le triplex avec escalier intérieur est fréquemment implanté dans un tissu urbain sans ruelle. On retrouve alors une porte cochère pour accéder à la cour arrière. Bien qu'il soit possible qu'un seul bâtiment possède sa propre porte cochère, il est plus fréquent d'observer le partage de la porte cochère entre 2 bâtiments jumelés. Une travée centrale est alors ajoutée à la composition architecturale. Celle-ci peut inclure ou non des ouvertures aux étages supérieurs (fig. 2.5.4).



Fig. 2.5.2: Variante 1, triplex avec escalier intérieur et entrée commune pour les logements supérieurs (bâtiment jumelé) situé sur la rue Sainte-Émilie, entre les rues Turgeon et Bourget. SO0119.



Fig. 2.5.3: Variante 2, triplex avec escalier intérieur avec coin tronqué, situé sur la rue Saint-Philippe, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques. SO0021.



Fig. 2.5.4: Variante 3, triplex avec escalier intérieur et porte cochère, situé sur la rue Sainte-Émilie, entre les rues Turgeon et Bourget. SO0120.

2.6 Le triplex avec escalier extérieur

A. IDENTIFICATION

Le triplex avec escalier extérieur est un bâtiment de trois étages, implanté avec une marge de recul avant et caractérisé par la présence d'un escalier extérieur qui permet de rejoindre le premier étage où sont situées les portes d'accès aux logements des étages supérieurs.



Fig. 2.6.1: Triplex avec escalier extérieur, situé au 872-880, rue Agnès. SO0003.



Fig. 2.6.2: Triplex asymétrique, situé sur l'avenue Greene entre les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques. SO0110.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Cette variante du triplex est la plus fréquente de l'arrondissement du Sud-Ouest. Le triplex avec escalier extérieur est le type architectural de base du tissu urbain avec îlots à quatre faces bâties et ruelle en « H » si typique de plusieurs quartiers montréalais. Ce triplex a été construit principalement à partir de 1900, soit dans la période de création des infrastructures municipales (1875 à 1945).

Unités de paysage pour lesquelles le triplex avec escalier extérieur figure comme type architectural principal :

2.6 Parc Marguerite-Bourgeoys

2.7 Rue Hall

3.2 Rue De Roberval

4.4 Avenue Greene

4.6 Parc Saint-Henri

4.8 Ferme Brodie

4.10 Square Sir-George-Étienne-Cartier

4.11 Paroisse Saint-Zotique Est

4.13 Rue Cazelais

4.15 Paroisse Saint-Zotique Ouest

4.16 Chemin de la Côte-Saint-Paul

84 Patri-Arch

2013

Unités de paysage pour lesquelles le triplex avec escalier extérieur figure comme type architectural secondaire :

2.2	Ferme Saint-Gabriel Nord	3.5	Saint-Paul Ouest
2.3	Ferme Saint-Gabriel Sud	3.12	Terre Hudon
2.5	Ferme Knox Est	3.16	Ville Émard Nord
2.11	Rue Bourgeoys	4.5	Imperial Tobacco
3.1	Avenue de l'Église Est	4.7	Place Saint-Henri
3.4	Parc Saint-Paul		

Voir la carte 2.6 en annexe 3

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

Le triplex avec escalier extérieur est implanté de façon contiguë et possède une marge de recul avant qui varie entre 2,5 et 5 mètres. L'alignement des façades n'est pas régulier. L'aménagement des cours avant est souvent caractérisé par la présence d'une clôture basse en métal.

C.2 Volumétrie

Le corps de bâti est rectangulaire et présente parfois des fenêtres en saillie sur tous les niveaux. Le triplex avec escalier extérieur présente généralement une rallonge arrière. La disposition de celle-ci s'inverse d'un bâtiment à l'autre de manière à créer des cours communes. Le toit est plat. La hauteur est de trois étages et la surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol est de deux à trois contremarches. On retrouve un escalier d'accès extérieur qui conduit au premier étage. La présence de balcons est possible.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est revêtu de pierres à bossages.

La brique est le matériau de revêtement dominant mais quelques bâtiments sont revêtus de pierres à bossages.

Les balcons et les marches des escaliers extérieurs sont en bois et les garde-corps sont en métal.

C.4 Traitement des façades

Le socle du bâtiment se distingue par la présence de un ou deux rangs de pierres à bossages.

Deux modes principaux de composition de la façade des triplex avec escalier extérieur sont présents dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le premier est une composition asymétrique composée de deux travées verticales (fig. 2.6.1 et 2.6.2). La première travée est formée de l'alignement de l'escalier extérieur, des portes d'entrée du premier étage et d'une fenêtre et d'un balcon au deuxième étage. La deuxième travée est formée d'un alignement de fenêtres. Cette travée peut être en saillie par rapport au plan du mur de façade. Dans ce mode de composition, il est fréquent que la porte d'entrée du logement du rez-de-chaussée soit disposée à l'écart de ces 2 alignements verticaux. Elle est alors soit au centre de la façade, soit juste en retrait de l'escalier extérieur.

Le deuxième mode de composition est symétrique et composé de trois travées verticales (fig. 2.6.3). La travée centrale est formée d'un alignement de portes et de balcons et les travées latérales sont formées d'un alignement de fenêtres. Au premier étage, il est possible de retrouver les deux portes d'accès aux logements supérieurs au centre de la façade. L'escalier extérieur est alors légèrement courbé. Il est également possible que l'escalier extérieur soit droit et conduise aux portes d'accès disposées dans l'un des alignements latéraux (fig. 2.6.4).

Il est fréquent que le porche d'entrée du premier étage soit aménagé en retrait par rapport au plan de la façade.

Le couronnement se démarque par la présence d'une corniche moulurée en bois, d'une corniche en pierre ou d'un parapet à fronton.

C.5 Ouvertures

Les fenêtres sont principalement à guillotine ou à battants avec ou sans imposte. La proportion des fenêtres est généralement de 1 largeur = ½ hauteur mais elles peuvent être jumelées pour former des ouvertures relativement carrées.

Les portes sont simples et possèdent une imposte. Au premier étage, les portes d'accès aux logements des étages supérieurs sont parfois jumelées.

Les linteaux des ouvertures sont exprimés par un bandeau de pierre de taille ou par des briques en soldat. Dans ce dernier cas, le linteau peut être droit ou en forme d'arc surbaissé.



Fig. 2.6.3: Triplex symétrique, situé sur la rue York, à l'intersection de la rue De Roberval. SO0405.

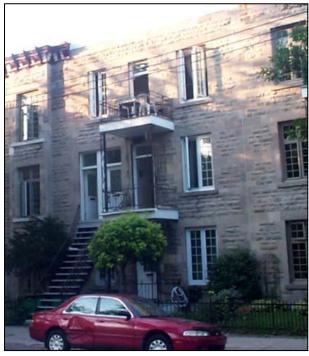


Fig. 2.6.4 : Triplex avec portes d'entrée du premier étage dans un alignement latéral, situé sur la rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier, entre les rues Notre-Dame Ouest et Sainte-Émilie. SO0135.

D. VARIANTES

Variante 1 : Le triplex jumelé avec escalier extérieur

Le triplex avec escalier extérieur est parfois jumelé. On retrouve alors un escalier extérieur commun pour les quatre logements situés aux étages supérieurs. Cette variante du triplex est similaire au multiplex mis à part l'accès indépendant pour tous les logements et la largeur qui est généralement le double du triplex avec escalier extérieur régulier.



Fig. 2.6.5 : Triplex avec escalier extérieur jumelé, situé du côté est de la rue Desnoyers, à l'intersection de la rue Cazelais. SO0409.

2.7 Le multiplex

A. IDENTIFICATION

Le multiplex est un bâtiment de trois étages généralement implanté avec une marge de recul avant et sans marge latérale. Il se caractérise par la présence de deux logements par étage et la présence d'un accès commun pour les deux logements de l'étage supérieur.



Fig. 2.7.1 : Multiplex situé sur la rue Delinelle, entre les rues Notre-Dame Ouest et Depocas. SO0138.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

Le multiplex est une dérivation du triplex avec escalier extérieur. Il constitue la transformation typologique du triplex afin de répondre au processus de densification du tissu urbain. Il a généralement été construit dans un tissu urbain avec ruelle, donc de façon similaire au triplex, mais sur des parcelles plus larges. Ce type de bâtiment a surtout été construit à partir de la Première Guerre mondiale jusqu'à la fin de la période création des infrastructures municipales (1875-1945).

Unités de paysage pour lesquelles le multiplex figure comme type architectural principal :

2.7	Rue Hall	4.10	Square Sir-George-Etienne-Cartier
4.4	Avenue Greene	4.11	Paroisse Saint-Zotique Est
4.8	Ferme Brodie	4.13	Rue Cazelais
4.9	Village Sainte-Marguerite	5.9	Rue Barré

Unités de paysage pour lesquelles le multiplex figure comme type architectural secondaire :

1.3	Rue Coursol Ouest	3.12	Terre Hudon
2.3	Ferme Saint-Gabriel Sud	4.1	Village Saint-Augustin
2.4	Ferme Knox Ouest	4.3	Lionel-Groulx
3.1	Avenue de l'Église Est	4.7	Place Saint-Henri
3.4	Parc Saint-Paul	4.15	Paroisse Saint-Zotique Ouest
3.11	Terre de Sève Nord	4.16	Chemin de la Côte-Saint-Paul

Voir la carte 2.7 en annexe 3.

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

Le multiplex est implanté de façon contiguë. La marge de recul avant varie de 2 à 4,5 mètres. L'alignement des façades est régulier si les multiplex sont construits en série. L'aménagement extérieur est caractérisé par la présence d'une clôture basse en métal ou parfois en bois.

C.2 Volumétrie

Le corps de bâti est de forme rectangulaire simple et sans saillie. On remarque généralement la présence d'une rallonge arrière. La disposition de celle-ci est inversée d'un bâtiment à l'autre de manière à maximiser l'ensoleillement des cours. La hauteur est de trois étages avec une surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol de deux à trois contremarches. Le toit est plat. On retrouve un balcon sur tous les niveaux au-dessus de l'entrée du rez-de-chaussée. Un escalier extérieur mène au premier étage.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est en béton ou revêtu de pierres à bossages.

La brique est le matériau de revêtement dominant.

Les balcons et les marches des escaliers sont en bois et les garde-corps sont en métal.

C.4 Traitement des façades

Le socle se distingue par la présence de un ou deux rangs de pierres ou d'une fondation apparente en béton.

La composition des façades est symétrique. Les portes d'entrées et les balcons sont disposés dans l'alignement central de la façade. On retrouve deux alignements latéraux formés de fenêtres. La présence des portes au premier étage est parfois soulignée par un porche d'entrée en alcôve.

Le couronnement du bâtiment est souligné par la présence d'une corniche moulurée en métal, d'une corniche en brique ou d'un parapet à fronton.

C.5 Ouvertures

Les fenêtres à guillotine ou à battants avec ou sans imposte sont dominantes. Les proportions de ces fenêtres sont équivalentes à 1 largeur = ½ hauteur.

Les portes sont simples avec imposte. Les portes sont généralement jumelées sauf au dernier étage où elles sont simples.

Les linteaux des ouvertures sont droits en pierre, en brique ou en béton ou constitués d'une platebande en brique en forme d'arc surbaissé.



Fig. 2.7.2 : Multiplex situé sur la rue de Rozel, entre les rues Butler et Charlevoix. SO0204.



Fig. 2.7.3 : Multiplex avec porche en alcôve au premier étage, situé sur la rue Soulanges, entre les rues du Centre et Grand Trunk. SO0175.

D. VARIANTES

Il n'y a pas de variante du multiplex.

3. L'immeuble d'appartements

Les immeubles d'appartements sont relativement rares dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest. La construction des bâtiments de cette famille commence à la fin de la période de création des infrastructures municipales (1875-1945) et s'échelonne jusqu'à nos jours. On retrouve l'immeuble d'appartements sous trois formes : la maison d'appartements, la conciergerie et l'immeuble d'appartements.

3.1 La maison d'appartements

A. IDENTIFICATION

La maison d'appartements est un bâtiment de deux étages qui compte généralement quatre ou six logements et un escalier central intérieur commun qui permet d'accéder à tous les logements. Bien qu'il soit implanté avec une marge de recul avant, il peut être isolé, semi-détaché ou contigu.



Fig. 3.1.1: Maison d'appartements située au 6661-6667, rue Hurteau. SO0321.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

La maison d'appartements voit le jour à partir des années 1930. Sa construction chevauche donc la fin de la période dite de création des infrastructures municipales (1875-1945) et le début de la période dite de revitalisation et de rénovation urbaine (1945 à nos jours). Cet immeuble à logements se différencie du plex par la présence d'un escalier commun intérieur pour accéder aux logements.

Unités de paysage pour lesquelles la maison d'appartements figure comme type architectural principal :

3.8 Côte des Argoulets 3.13 Ville Émard Sud

3.12 Terre Hudon

Unités de paysage pour lesquelles la maison d'appartements figure comme type architectural secondaire :

3.1 Avenue de l'Église Est
3.6 Saint-Paul Est
3.4 Parc Saint-Paul
3.11 Terre De Sève Nord
3.5 Saint-Paul Ouest
3.16 Ville Émard Sud

Voir la carte 3.1 en annexe 3.

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

La maison d'appartements peut être isolée, semi-détachée ou contiguë. La marge de recul avant varie de 2,5 à 4,5 mètres. Lorsque présente, la marge latérale varie de 1 à 1,5 mètre. L'alignement des façades est présent pour les bâtiments construits en série.

C.2 Volumétrie

Les bâtiments possèdent un plan de forme rectangulaire simple. La hauteur est de deux étages avec une surélévation du rez-de-chaussée de cinq à six contremarches. Le niveau du rez-de-chaussée est accessible par un escalier intérieur ou extérieur. Le porche d'entrée et parfois la cage d'escalier sont en saillie. Des balcons sont souvent alignés sur chaque côté de la façade.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est en béton.

La brique est le matériau de revêtement dominant. La pierre peut être utilisée comme matériau de revêtement au rez-de-chaussée.

Lorsque présentes, les fausses toitures sont revêtues de bardeaux d'asphalte.

C.4 Traitement des façades

La fondation en béton est apparente. Le socle peut également inclure le rez-de-chaussée. Celui-ci est alors revêtu de pierre ce qui crée une division horizontale avec le reste de la façade qui est revêtu de briques.

Ces bâtiments possèdent une composition symétrique dans laquelle la porte d'accès principale est située au centre. Une ouverture allongée surmonte souvent cette porte afin d'éclairer la cage d'escalier. Un alignement vertical de balcons ou de fenêtres est présent de chaque côté de la travée centrale. Le nombre de fenêtres dans chacun de ces alignements latéraux est variable.

Le couronnement est simple et habituellement composé d'un simple solin métallique. On peut également retrouver un avant-toit peu proéminent ou une fausse toiture. Lorsque le volume de l'escalier est en saillie, il peut être couronné d'un pignon.

C.5 Ouvertures

Les fenêtres sont de types et proportions variés. On retrouve des fenêtres à battants ou à guillotine dont les proportions sont 1 largeur = ½ hauteur de même que des fenêtres de proportion carrée ou légèrement horizontale. Ces fenêtres sont habituellement composées de parties fixes et mobiles.

La porte d'entrée du rez-de-chaussée est simple ou double. Elle n'est pas surmontée d'une imposte mais peut être accompagnée de fenêtres latérales. On retrouve parfois une marquise ou un avant-toit afin de protéger l'entrée. Les portes des balcons sont des portes simples ou de type porte-fenêtre.



Fig. 3.1.2 : Maison d'appartements située au 1701-1705, rue Allard. SO0244.



Fig. 3.1.3 : Maison d'appartements avec saillie couronnée d'un pignon, située du côté ouest de la rue Beaulieu, entre les rues Raudot et Allard. SO0374.

D. VARIANTES

Il n'y a pas de variante pour ce type architectural.

3.2 La conciergerie

A. IDENTIFICATION

La conciergerie est un bâtiment multifamilial dont la hauteur est de 3 ou 4 étages et dont l'accès aux logements est commun. Le volume rectangulaire et simple de la conciergerie est souvent ponctué par la présence de balcons.



Fig. 3.2.1 : Conciergerie, située sur la rue Vinet, à l'intersection de l'avenue Lionel-Groulx. SO0225.



 $\label{eq:Fig. 3.2.2} \textbf{ : Conciergerie du boulevard des Trinitaires.}$

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

La plupart des conciergeries de l'arrondissement du Sud-Ouest ont été construites pendant la période de revitalisation et de rénovation urbaine (1945 à nos jours). Il s'agit donc essentiellement de bâtiments de substitution qui remplacent des structures plus anciennes, à l'exception des conciergeries situées sur le boulevard des Trinitaires dont l'aménagement a été prévu en fonction de l'érection de ce type d'immeuble. Les conciergeries sont conçues et construites individuellement ou par ensemble, ce qui amène de grandes différences dans leur mode d'implantation et de composition architecturale. De plus, les gabarits varient énormément en fonction du nombre de logements inclus dans le projet. On retrouve ces bâtiments dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Unités de paysage pour lesquelles la conciergerie figure comme type architectural principal :

1.1	Sainte-Cunégonde	4.1	Village Saint-Augustin
2.12	Parc Le Ber	4.12	Sainte-Élisabeth-du-Portugal

Unités de paysage pour lesquelles la conciergerie figure comme type architectural secondaire :

1.2	Rue Notre-Dame Ouest 2	4.2	Rue Notre-Dame Ouest 2
1.3	Rue Coursol Ouest	4.3	Lionel-Groulx
1.4	Rue Coursol Est	4.7	Place Saint-Henri
1.5	Marché Atwater	4.8	Ferme Brodie
2.2	Ferme Saint-Gabriel Nord	4.9	Village Sainte-Marguerite
2.5	Ferme Knox Est	4.11	Paroisse Saint-Zotique Est
2.8	Rue de Liverpool	4.16	Chemin de la Côte-Saint-Paul
3.17	Parc Angrignon	5.7	Rue Notre-Dame Ouest 1

Voir la carte 3.2 en annexe 3

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

La conciergerie est généralement isolée. Les marges de recul avant et latérales sont alors de dimensions variables. On retrouve également des conciergeries contiguës, construites en ensemble. Les marges avant sont alors uniformes pour tout l'ensemble. Les aménagements paysagers sont caractérisés par la dominance des surfaces gazonnées.

C.2 Volumétrie

L'immeuble d'appartements possède un plan de forme rectangulaire simple. Le côté le plus large est généralement parallèle à la rue. Sa hauteur varie de trois à quatre étages. Le toit est plat. Les seules saillies présentes en façades sont les alignements verticaux de balcons sur tous les niveaux.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est en béton.

Le corps de la façade est généralement revêtu de briques dont les teintes peuvent varier.

C.4 Traitement des façades

Le socle est composé de la fondation apparente.

Le corps de la façade est composé d'un nombre irrégulier d'alignements verticaux d'ouvertures.

Le couronnement est peu exprimé. Il est généralement composé d'un simple solin métallique. L'utilisation de briques d'une couleur contrastante à celle du corps de la façade et disposées en bandeau contribue parfois à former un couronnement. Le couronnement peut également être formé d'une toiture en projection.



Figure 3.2.3 : Conciergerie, 1960-1970, rue Le Ber. SO1071.

C.5 Ouvertures

Les types de fenêtres et de portes ainsi que leur proportion sont variés sur ce type de bâtiment.

Le linteau et l'encadrement des ouvertures sont peu ou pas exprimés.

D. VARIANTES

Aucune variante n'a été identifiée pour ce type architectural.

3.3 L'immeuble d'appartements

A. IDENTIFICATION

L'immeuble d'appartements est un bâtiment de grande dimension dont l'accès aux logements des étages supérieurs est caractérisé par la présence d'un ascenseur. Ainsi, ces bâtiments sont souvent implantés sur de larges parcelles. Ils possèdent généralement plus de 4 étages et peuvent se présenter sous la forme d'une tour à logements.



Fig. 3.3.1: Immeuble d'appartements, rue Dick-Irvin. SO1084.



Fig. 3.3.2: Immeuble d'appartements, Habitation Charlebois, 4450, rue Saint-Jacques. SO3051.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

La plupart des immeubles d'appartements de l'arrondissement du Sud-Ouest ont été construits pendant la période de revitalisation et de rénovation urbaine (1945 à nos jours). Il s'agit donc essentiellement de bâtiments de substitution qui remplacent des structures plus anciennes. Les immeubles d'appartements sont conçus et construits individuellement ou par ensemble, ce qui amène de grandes différences dans leur mode d'implantation et de composition architecturale. De plus, les gabarits varient énormément en fonction du nombre de logements inclus dans le projet. On retrouve ces bâtiments dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Unités de paysage pour lesquelles l'immeuble d'appartements figure comme type architectural principal :

1.1	Sainte-Cunégonde	4.17	Rue Saint-Ambroise
3.17	Parc Angrignon		

Unités de paysage pour lesquelles l'immeuble d'appartements figure comme type architectural secondaire :

1.5	Marché Atwater	4.3	Lionel-Groulx
2.12	Parc Le Ber	4.12	Sainte-Élisabeth-du-Portugal
2.14	Rue Saint-Patrick Est	4.16	Chemin de la Côte-Saint-Paul
3.9	Boulevard De La Vérendrye	5.1	Fief Nazareth
3.20	Dominion Textile	5.9	Rue Barré

Voir la carte 3.3 en annexe 3

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

L'immeuble d'appartements est généralement isolé mais ses marges de recul avant et latérales sont de dimensions variables. Les façades ne forment pas d'alignements réguliers. Les aménagements paysagers sont caractérisés par la dominance des surfaces gazonnées.

C.2 Volumétrie

L'immeuble d'appartements possède un plan de forme rectangulaire simple. Le côté le plus large est généralement parallèle à la rue. Sa hauteur est de plus de 4 étages. Le toit est plat. Les balcons en saillie sont fréquents.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est en béton.

Le corps de la façade est généralement revêtu de briques dont les teintes peuvent varier.

C.4 Traitement des façades

Le socle est composé de la fondation apparente.

Le corps de la façade est composé d'un nombre irrégulier d'alignements verticaux d'ouvertures.

Le couronnement est peu exprimé. Il est généralement composé d'un simple solin métallique.

C.5 Ouvertures

Les types de fenêtres et de portes ainsi que leur proportion sont variés sur ce type de bâtiment.

Le linteau et l'encadrement des ouvertures sont peu ou pas exprimés.

D. VARIANTES

Aucune variante n'a été identifiée pour ce type architectural.

4 L'immeuble à vocation mixte

A. IDENTIFICATION

L'immeuble à vocation mixte est un bâtiment résidentiel dont le rez-de-chaussée est occupé par un commerce. Ils sont généralement implantés sans marge de recul avant sur des artères commerciales. La composition architecturale de ces bâtiments possède une division claire entre le rez-de-chaussée et les autres étages qui se concrétise par le changement de matériau de revêtement, la présence d'une corniche et l'utilisation d'une fenestration différente.



Fig. 4.1.1: Immeuble à vocation mixte. Édifice O.-Labelle, 2463-2473, rue du Centre, entre les rues Ropery et Charlevoix. SO1706.

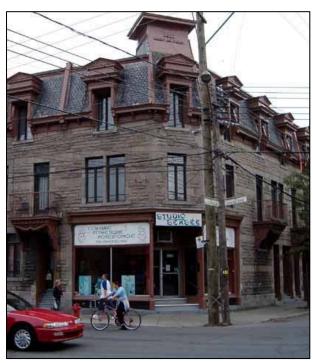


Fig. 4.1.2: Immeuble à vocation mixte. Coop du coin, 1124-1130, rue Charlevoix et 2602-2612, rue de Châteauguay. SO1679.

B. CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT ET LIEUX D'OCCURRENCE

L'immeuble à vocation mixte est principalement présent sur les grandes artères commerciales de l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi qu'à certaines intersections de rues résidentielles.

Les immeubles à vocation mixte peuvent avoir été construits à cette fin. Ils possèdent alors les caractéristiques générales décrites dans cette fiche. Il est cependant possible que l'immeuble à vocation mixte soit le résultat de transformations effectuées sur des bâtiments résidentiels pour l'insertion de la fonction commerciale. Dans ce cas, les variantes sont plus fréquentes.

Unités de paysage pour lesquelles l'immeuble à vocation mixte figure comme type architectural principal :

1.2	Rue Notre-Dame Ouest 2	3.15	Boulevard Monk
2.1	Rue du Centre	4.2	Rue Notre-Dame Ouest 3
2.9	Rue Wellington	4.7	Place Saint-Henri
3.1	Avenue de l'Église Est	5.7	Rue Notre-Dame Ouest 1
3.3	Avenue de l'Église Ouest		

Unités de paysage pour lesquelles l'immeuble à vocation mixte figure comme type architectural secondaire :

1.1	Sainte-Cunégonde	4.9	Village Sainte-Marguerite
1.4	Rue Coursol Est	4.11	Paroisse Saint-Zotique Ouest
3.5	Saint-Paul Ouest	4.13	Rue Cazelais
3.20	Dominion Textile	4.15	Paroisse Saint-Zotique Est
4.4	Avenue Greene	4.16	Chemin de la Côte-Saint-Paul
4.6	Parc Saint-Henri		

Voir la carte 4 en annexe 3

C. CARACTÉRISTIQUES

C.1 Implantation

L'immeuble à vocation mixte est implanté de façon contiguë, sans marge de recul avant. Les façades forment généralement des alignements réguliers.

C.2 Volumétrie

L'immeuble à vocation mixte possède un corps de bâti de forme rectangulaire simple. Sa hauteur est de 2 à 3 étages. Son toit est généralement plat mais il peut aussi être en pente ou orné d'une fausse mansarde. La plupart des bâtiments mixtes ne présentent pas de fenêtres en saillie. Lorsqu'elles sont présentes, elles couvrent seulement les étages supérieurs. Des balcons sont parfois présents aux étages supérieurs.

C.3 Matériaux de revêtement

Le socle est revêtu de pierres à bossages, de pierres de taille, de béton ou de bois.

Le corps de la façade peut être revêtu de briques ou de pierres à bossages. La pierre est particulièrement présente sur les grandes artères commerciales telles les rues Notre-Dame, Saint-Jacques, du Centre, Wellington et l'avenue de l'Église. Les constructions du boulevard Monk étant plus récentes, elles possèdent plus rarement un revêtement de pierres.

Les fausses mansardes sont revêtues de tôle ou de bardeaux d'ardoise.

Les fenêtres en saillie sont généralement en bois. Les balcons sont en bois et les garde-corps sont en métal.

C.4 Traitement des façades

Contrairement à la plupart des autres types de bâtiment présentés, le socle de l'immeuble à vocation mixte inclut tout le rez-de-chaussée. Une large partie de la façade du rez-de-chaussée est généralement occupée par une vitrine. Des panneaux de bois peuvent occuper l'espace non vitré, notamment la partie sous les vitrines. Une corniche moulurée, généralement en bois, divise le rez-de-chaussée des étages. Sur les bâtiments plus récents, cette corniche est remplacée par un auvent ou des éléments d'affichage.

Lorsque la vitrine n'occupe pas toute la façade, des pilastres en bois ou en pierre peuvent diviser horizontalement la devanture. Sur la partie de la façade revêtue de maçonnerie, le socle est formé d'un bandeau de pierre. Les ouvertures du rez-de-chaussée peuvent ne pas être alignées avec celles des étages supérieurs.

Le corps de la façade est composé d'alignements verticaux et horizontaux d'ouvertures. Le nombre d'alignement est cependant variable d'un bâtiment à l'autre. Lorsque l'on retrouve des balcons, ceux-ci sont alignés verticalement.

Il est à noter que lorsque l'immeuble à vocation mixte est situé sur un coin de rue, le traitement commercial du rez-de-chaussée, c'est-à-dire la vitrine et la corniche, se prolonge généralement sur 1 à 2 mètres sur la façade latérale. La composition du reste de la façade latérale est alors formée d'alignements d'ouvertures pour les étages supérieurs et d'aucune fenêtre ou de fenêtres qui peuvent ne pas être alignées pour le rez-de-chaussée.

Le couronnement est composé d'une corniche moulurée ou d'une fausse mansarde. Lorsque le bâtiment est situé sur un coin de rue, la corniche ou la fausse mansarde couvre les 2 façades. Dans le cas des fausses mansardes, le coin est souvent marqué par un élément proéminent comme une tourelle.

C.5 Ouvertures

À l'exception des vitrines, les fenêtres sont à guillotine ou à battants avec imposte. Leur proportion est équivalente à 1 largeur = $\frac{1}{2}$ hauteur.

Les portes sont simples avec imposte. La porte du commerce peut être de types variés et possède généralement une grande proportion de vitrage.

L'encadrement des ouvertures dépend du matériau de revêtement. Pour les bâtiments en brique, la présence d'un linteau droit en pierre est dominante. Le linteau peut également être formé de briques en soldat. Sa forme est alors droite ou en arc surbaissé. Pour les bâtiments revêtus de pierres à bossages, on retrouve un encadrement complet en pierre de taille. Il est à noter que la plupart des bâtiments construits après 1945 utilisent peu ou pas d'éléments ornementaux pour exprimer l'encadrement des ouvertures.



Figure 4.1.3 : Immeuble à vocation mixte situé sur le boulevard Monk, entre les rues Allard et Springland. SO 3631.



Figure 4.1.4: Immeuble à vocation mixte situé sur le boulevard Monk, entre les rues Springland et Jolicoeur. SO 3637.

D. VARIANTES

Variante 1 : Le bâtiment résidentiel transformé en immeuble à vocation mixte

transformation des rez-de-chaussée est particulièrement fréquente sur les bâtiments résidentiels situés aux intersections. La vitrine commerciale occupe alors une partie seulement de la façade principale ainsi qu'environ 2 mètres de la façade latérale. La composition du rez-de-chaussée commercial est similaire à celle du type de base. Le reste du rez-de-chaussée peut présenter des ouvertures qui ne sont généralement pas alignées verticalement à celles des étages supérieurs. Lorsque le bâtiment transformé n'est pas situé à une intersection, la façade commerciale occupe alors la totalité de la largeur du bâtiment. Cette transformation peut s'appliquer à la plupart des types architecturaux décrits précédemment mais elle est particulièrement fréquente en l'absence de marge de recul avant. Lorsqu'il y a une marge de recul avant, on remarque généralement le recouvrement de la cour avant avec un matériau dur.



Figure 4.1.6 : Variante 1, multiplex transformé en immeuble à vocation mixte, 7005, rue Jogues. SO3530.

5. L'immeuble à vocation commerciale

A. IDENTIFICATION

Quelques immeubles à vocation uniquement commerciale ont également été construits sur les grandes artères du Sud-Ouest. Ces bâtiments sont généralement conçus par des architectes et possèdent un langage architectural qui leur est propre. Lorsqu'ils sont situés à une intersection, leur façade latérale conserve les mêmes règles de composition que la façade principale. En raison de la grande différenciation des bâtiments de ce type, il n'a pas fait l'objet d'une attention particulière dans cette description typologique.



Fig. 5.1.1 : Édifice de la banque Laurentienne, situé sur le boulevard Monk, à l'intersection de la rue du Parc-Garneau. SO3635.



Fig. 5.1.2: Bâtiment du boulevard Monk, entre les rues Allard et Springland. SO3638.

6. L'immeuble à vocation industrielle

A. IDENTIFICATION

Le pourtour du canal de Lachine ainsi que tous les secteurs situés à proximité de voies ferrées ont conservé un tissu urbain à larges mailles, destiné principalement à la fonction industrielle. La plupart des bâtiments industriels qui sont toujours présents dans ces secteurs possèdent une grande simplicité architecturale. Les ouvertures sont disposées en alignement régulier et les éléments de structures forment les principaux éléments d'ornementation. Le mode d'implantation et les matériaux de revêtement sont cependant variables. Ce type n'a pas fait l'objet d'une description complète dans cette description typologique.



Fig. 6.1.1: Merchants Manufacturing Co., 4000-4020, rue Saint-Ambroise, entre les rues Saint-Augustin et Louis-Cyr. SO1589.



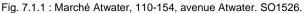
Fig. 6.1.2: Édifice de Postes Canada, 225, rue Bridge. SO1606.

7. L'immeuble à vocation institutionnelle

A. IDENTIFICATION

Les immeubles institutionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest sont répartis sur l'ensemble de son territoire. Ils peuvent former des complexes qui occupent un îlot entier, par exemple l'école secondaire Saint-Henri située dans l'îlot délimité par les rues Saint-Ferdinand, du Couvent, Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest, ou être insérés à l'intérieur du tissu résidentiel. Ces bâtiments sont destinés à des fonctions multiples (église, école, hôpital, etc.). Ce type n'a pas fait l'objet d'une description complète dans cette description typologique car ils constituent des exceptions dans le tissu urbain plutôt que des éléments de base.





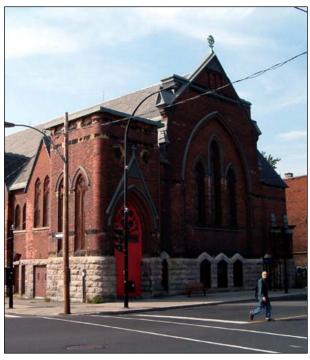
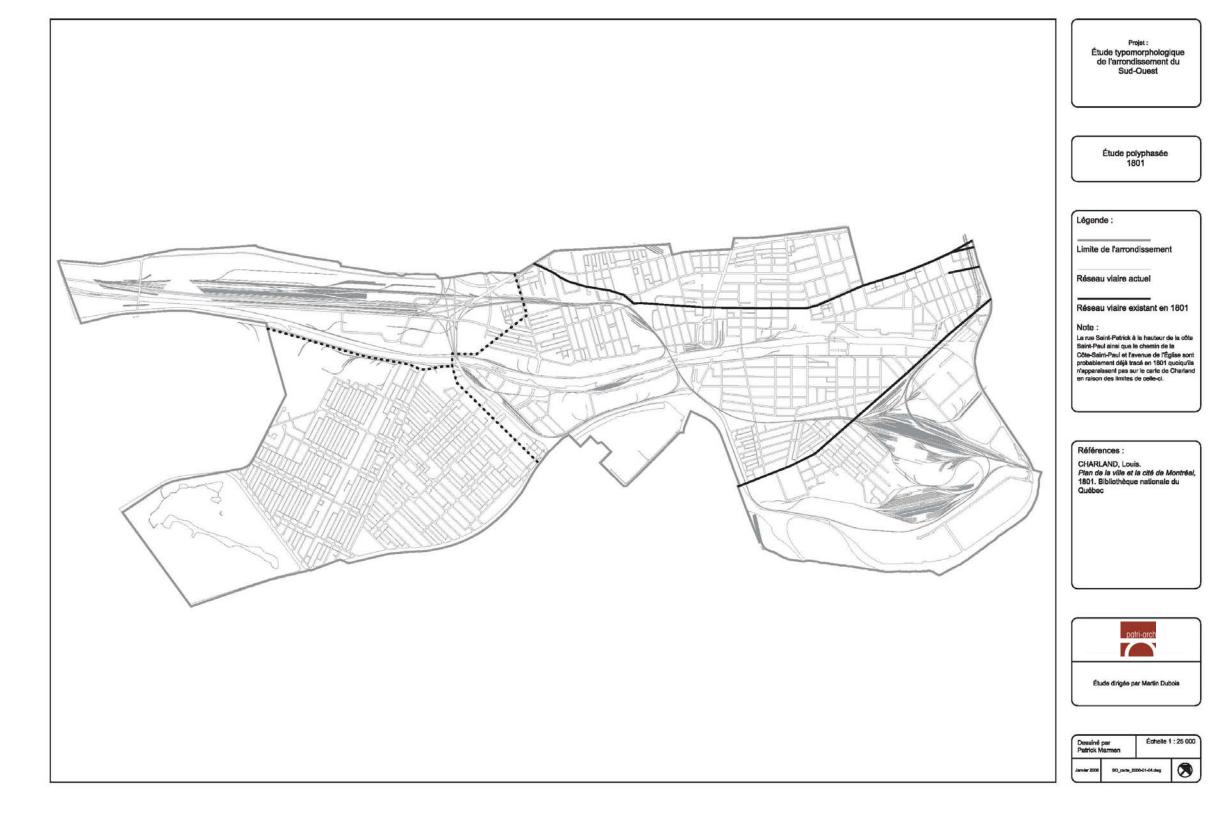
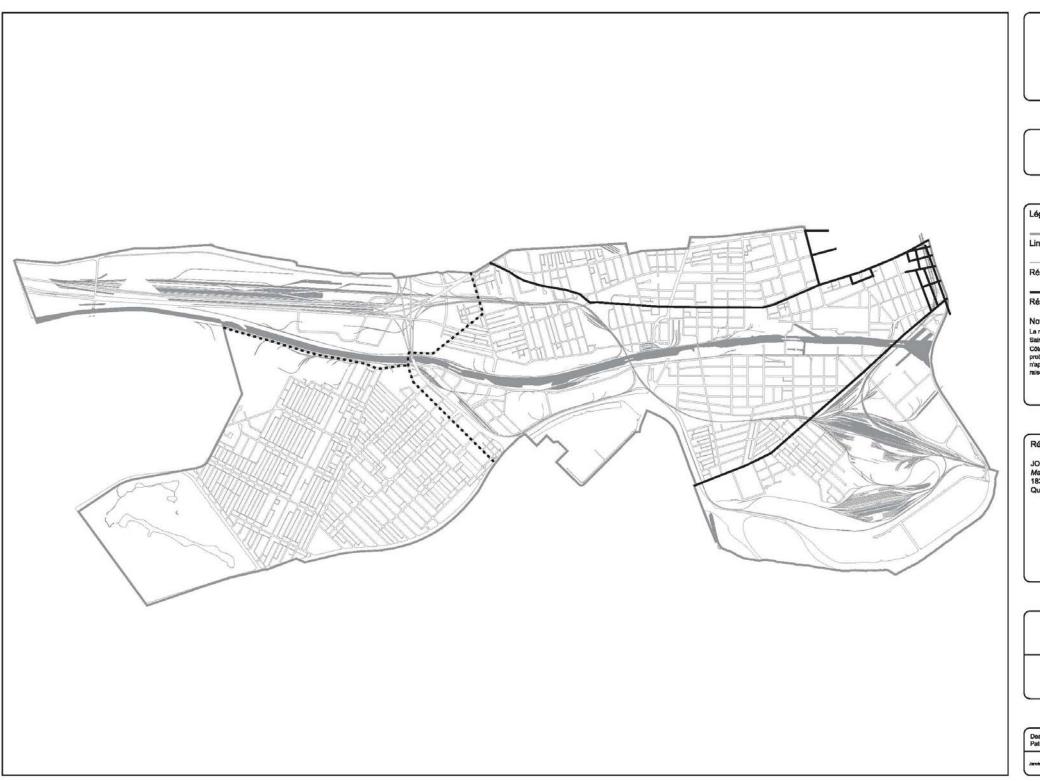


Fig. 7.1.2: Grace Church, 625, rue Fortune. SO1610.

ANNEXE 1 : CARTES POLYPHASÉES





Étude polyphasée 1834

Légende :

Limite de l'arrondissement

Réseau viaire actuel

Réseau viaire existant en 1834

Note:

La rue Saint-Patrick à la hauteur de la côte Saint-Paul ainsi que le chemin de la Côte-Saint-Paul et l'avenue de l'Église sont probablement déjà tracé en 1834 quoiqu'ils n'appraitisent pas sur le carte de Jobin en raison des limites de celle-ci.

Références :

JOBIN, André. Map of the city of Montreal, 1834. Bibliothèque nationale du Québec

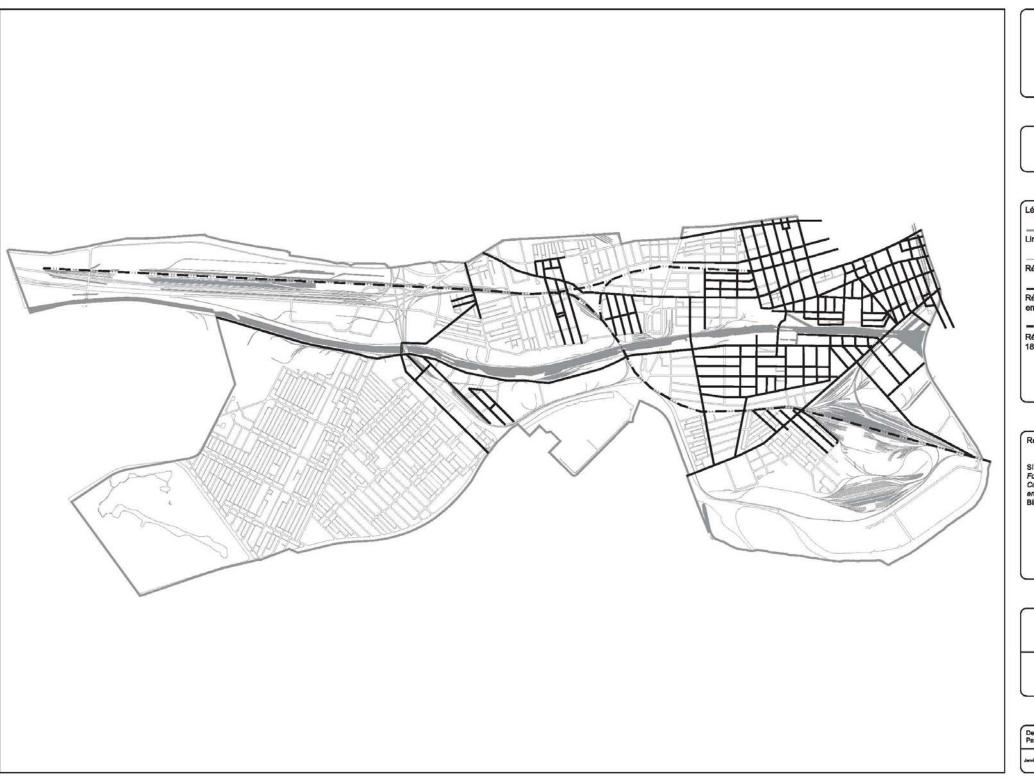


Étude dirigée par Martin Dubois

Dessiné par Patrick Marmen Échelle 1 : 25 000

D cente 2006-01-04.dwg

1-04.dwg



> Étude polyphasée 1868

Légende :

Limite de l'arrondissement

Réseau viaire actuel

Réseau viaire existant ou planifié en 1861

Réseau ferroviaire existant en

Références :

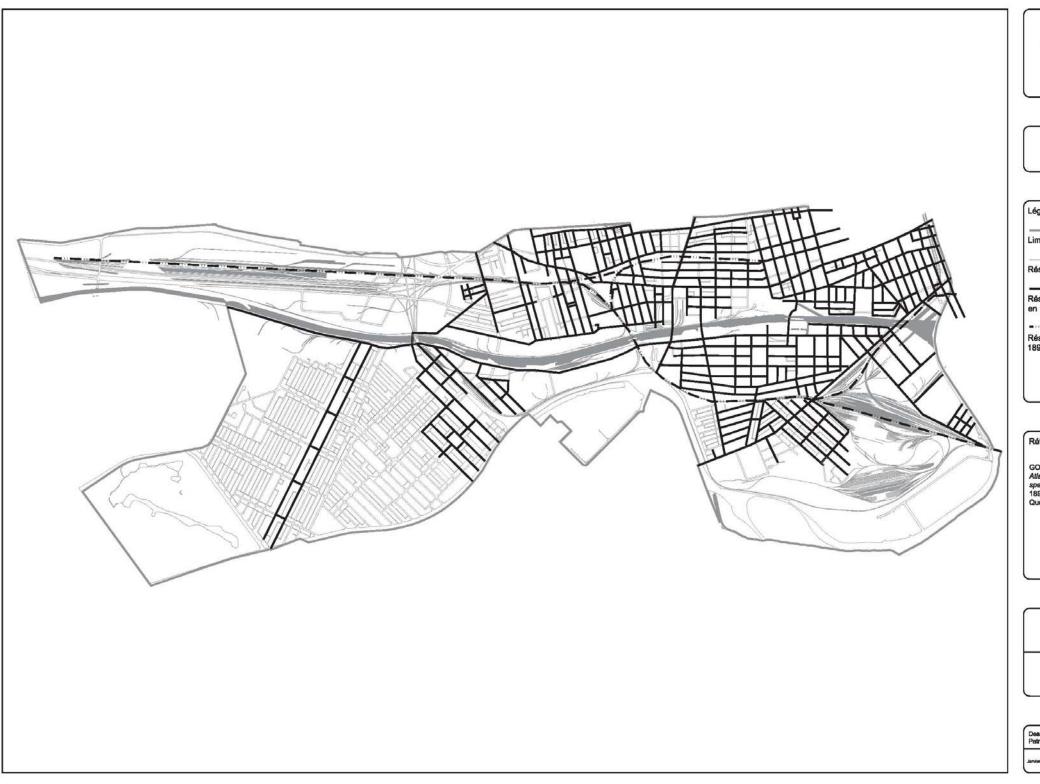
SITWELL, H. S. Fortification Surveys Canada. Contoured plan of Montreal and its environs, 1686-1689. Bibliothèque et Archives Canada



Étude dirigée par Martin Dubois

Dessiné par Patrick Marmen Échelle 1 : 25 000





Étude polyphasée 1890

Légende :

Limite de l'arrondissement

Réseau viaire actuel

Réseau viaire existant ou planifié en 1890

Réseau ferroviaire existant en

Références :

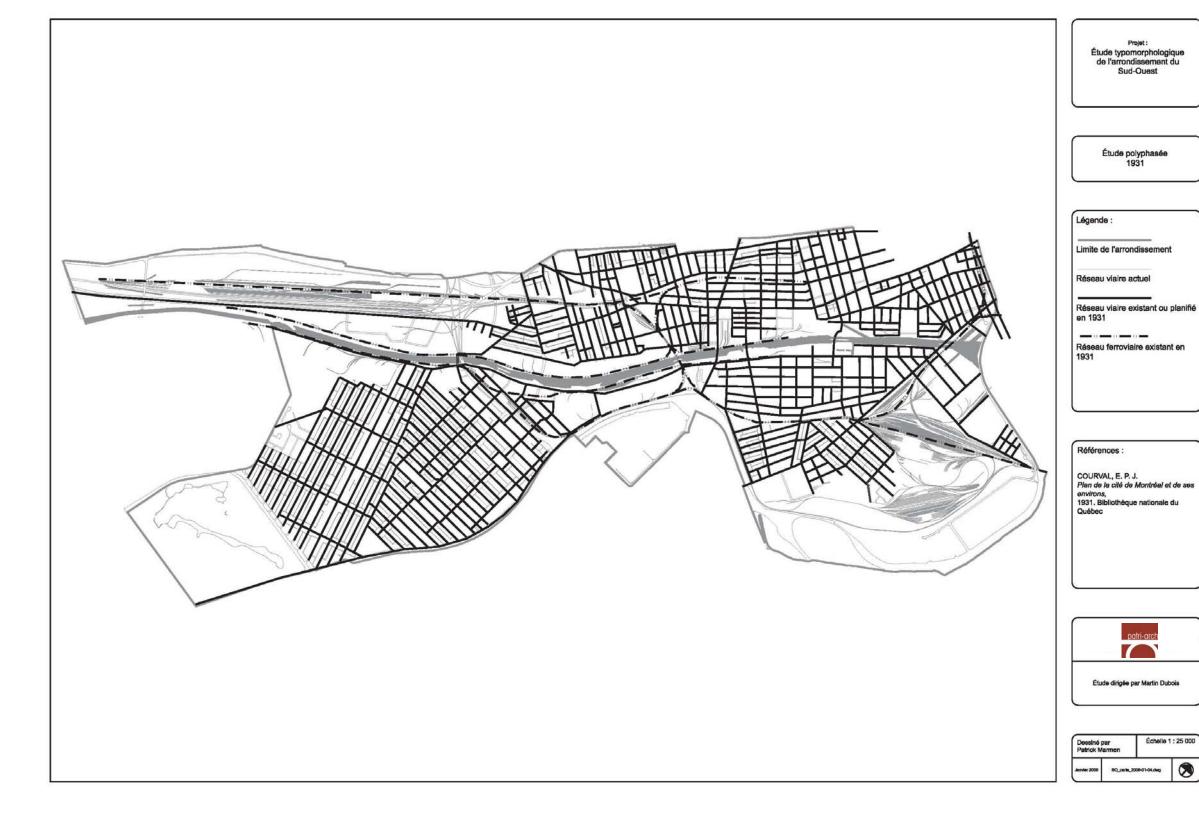
GOAD, Charles Edward. Atlas of the City of Montreal from special surveys..., 1890. Bibliothèque nationale du Québec



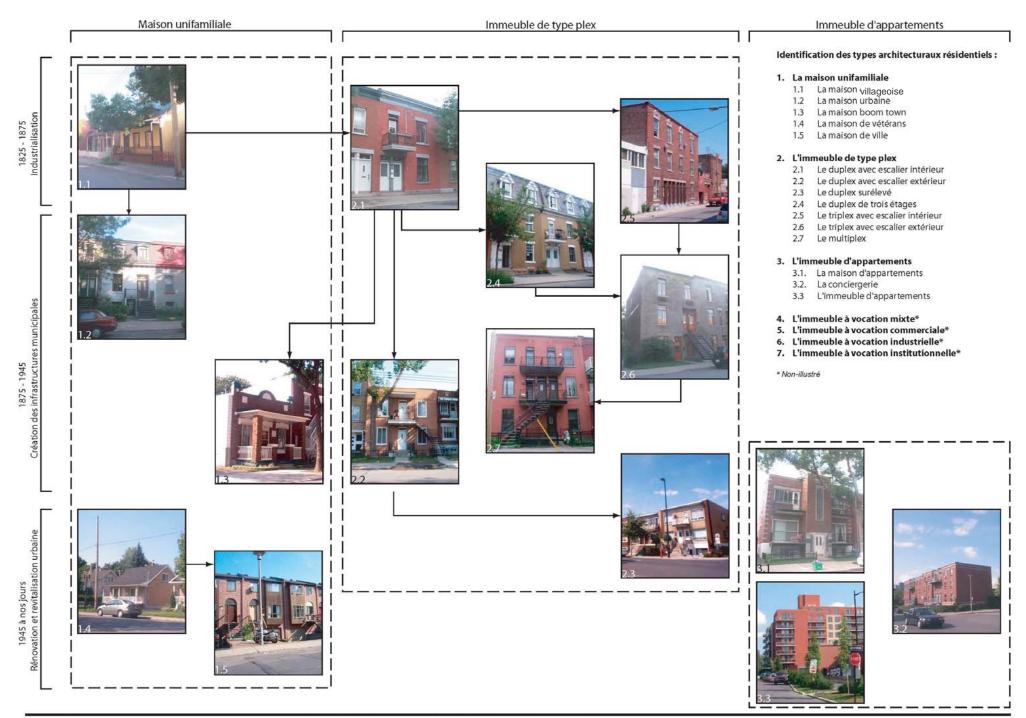
Étude dirigée par Martin Dubols

Dessiné par Patrick Marmen





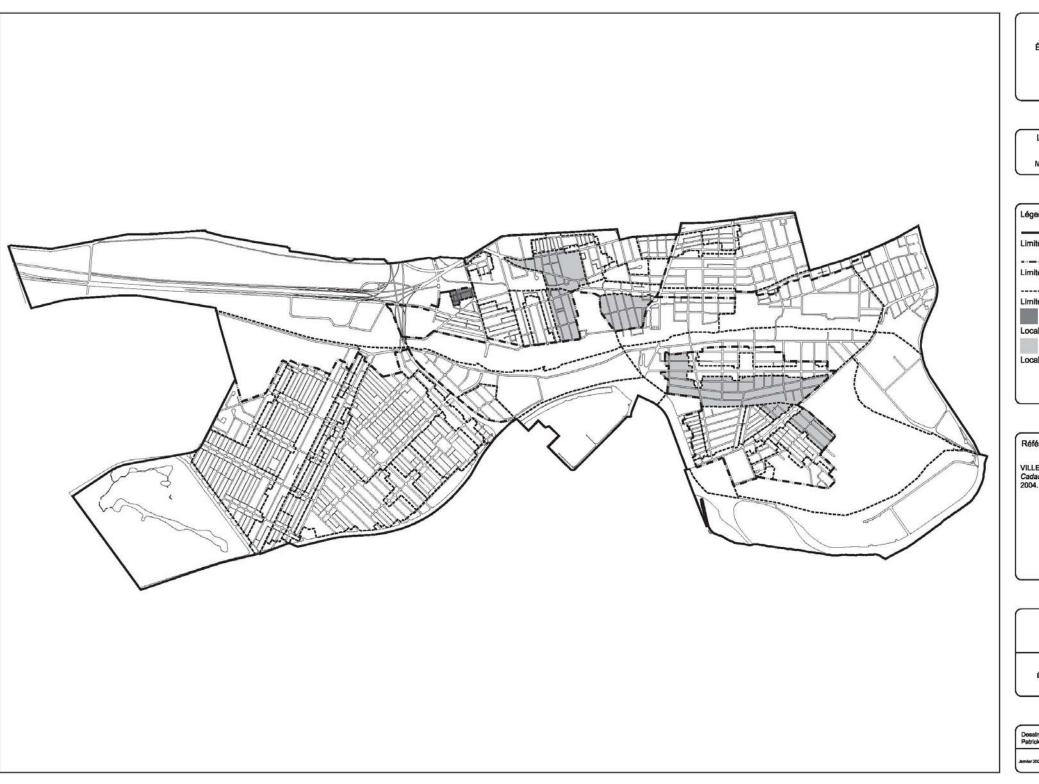
ANNEXE 2 : TABLEAU SYNTHÈSE DES TYPES ARCHITECTURAUX



ANNEXE 3: LIEUX D'OCCURRENCE DES TYPES ARCHITECTURAUX

	1.1. La maison villageoise	1.2. La maison urbaine	1.3. La maison boomtown	1.4. La maison de vétérans	1.5. La maison de ville	2.1. Le duplex avec escalier intérieur	2.2. Le duplex avec escalier extérieur	2.3. Le duplex surélevé	2.4. Le duplex de trois étages	2.5. Le triplex avec escalier intérieur	2.6. Le triplex avec escalier extérieur	2.7. Le multiplex	3.1 La maison d'appartements	3.2. La conciergerie	3.3. L'immeuble d'appartements	4. L'immeuble à vocation mixte	5. L'immeuble à vocation commerciale	6. L'immeuble à vocation industrielle	7. L'Immeuble à vocation institutionnell
1.1. Sainte-Cunégonde																			
1.2. Rue Notre-Dame Ouest 2																			
1.3. Rue Coursol Ouest																			
1.4. Rue Coursol Est																			
1.5. Marché Atwater																			
2.1. Rue du Centre																			
2.2. Ferme Saint-Gabriel Nord (a et b)																			
2.3. Ferme Saint-Gabriel Sud																			
2.4. Ferme Knox Ouest																			
2.5. Ferme Knox Est							1												
2.6. Parc Marguerite-Bourgeoys																			
2.7. Rue Hall																			
2.8. Rue de Liverpool																			
2.9. Rue Wellington																			
2.10. Rue de la Congrégation (a et b)																			
2.11. Rue Bourgeoys																			
2.12. Parc Le Ber																			
2.13. Maison Saint-Gabriel																			
2.14. Rue Saint-Patrick Est												y y	(c)						
2.15. Victoriatown																			
2.16. Grand Tronc																			
2.17. Autoroute Bonaventure																			
2.18. Rue Butler																			
3.1. Avenue de l'Église Est																			
3.2. Rue De Roberval																			
3.3. Avenue de l'Église Ouest													16						
3.4. Parc Saint-Paul															Ġ.				
3.5. Saint-Paul Ouest																			
3.6. Saint-Paul Est																			
3.7. Rue Holy Cross																			
3.8. Côte des Argoulets																			
3.9. Boulevard De La Vérendrye																			
3.10. Terre De Sève Sud																			
3.11. Terre De Sève Nord (a, b et c)). 			
3.12. Terre Hudon																			
3.13. Ville Émard Sud																			
3.14. Avenue Newman																			
3.15. Boulevard Monk																			

3.16. Ville Émard Nord	1.1. La maison villageoise	1.2. La maison urbaine	1.3. La maison boomtown	1.4. La maison de vétérans	1.5. La maison de ville	2.1. Le duplex avec escalier intérieur	2.2. Le duplex avec escalier extérieur	2.3. Le duplex surélevé	2.4. Le duplex de trois étages	2.5. Le triplex avec escalier intérieur	2.6. Le triplex avec escalier extérieur	2.7. Le multiplex	3.1 La maison d'appartements	3.2. La conciergerie	3.3. L'immeuble d'appartements	4. L'immeuble à vocation mixte	5. L'immeuble à vocation commerciale	6. L'immeuble à vocation industrielle	7. L'Immeuble à vocation institutionne
3.17. Parc Angrignon																			-
3.18. Rue Cabot	H								_			_							-
3.19. William-Parkin													-						
3.20. Dominion Textile																			
3.21. Rue Saint-Patrick Ouest																			
3.22. Usine de filtration Atwater																			
4.1. Village Saint-Augustin																			
4.2. Rue Notre-Dame Ouest 3																		,	
4.3. Lionel-Groulx																			
4.4. Avenue Greene																			
4.5. Imperial Tobacco																			
4.6. Parc Saint-Henri																			
4.7. Place Saint-Henri																			
4.8. Ferme Brodie																			
4.9. Village Sainte-Marguerite																			
4.10. Square Sir-George-Étienne-Cartier																			
4.11. Paroisse Saint-Zotique Est																			
4.12. Sainte-Élisabeth-du-Portugal																			
4.13. Rue Cazelais																			
4.14. Village Turcot																			
4.15. Paroisse Saint-Zotique Ouest																			
4.16. Chemin de la Côte-Saint-Paul																			
4.17. Rue Saint-Ambroise									3										
4.18. Cour Turcot																			
5.1. Fief Nazareth																			
5.2. Rue Ottawa																			
5.3. Parc Griffintown St. Ann																			
5.4. Écluses Saint-Gabriel																			
5.5. Rue William																			
5.6. Bassins																			
5.7. Rue Notre-Dame Ouest 1 (a et b)																			
5.8. Rue des Seigneurs																			
5.9. Rue Barré																			



Localisation des types architecturaux:

Maison villageoise (1.1)

Légende :

Limite de l'arrondissement

Limite d'aire de paysage

Limite d'unité de paysage



Localisation principale

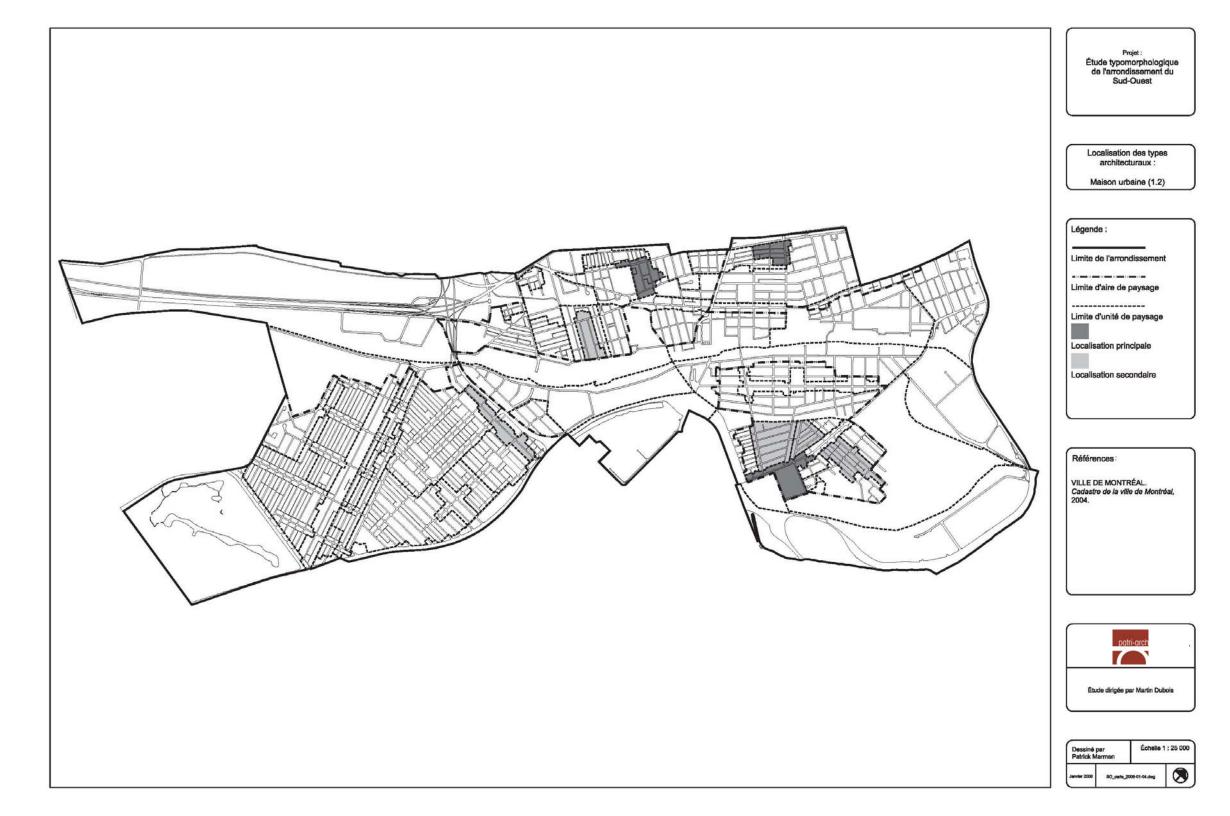
Localisation secondaire

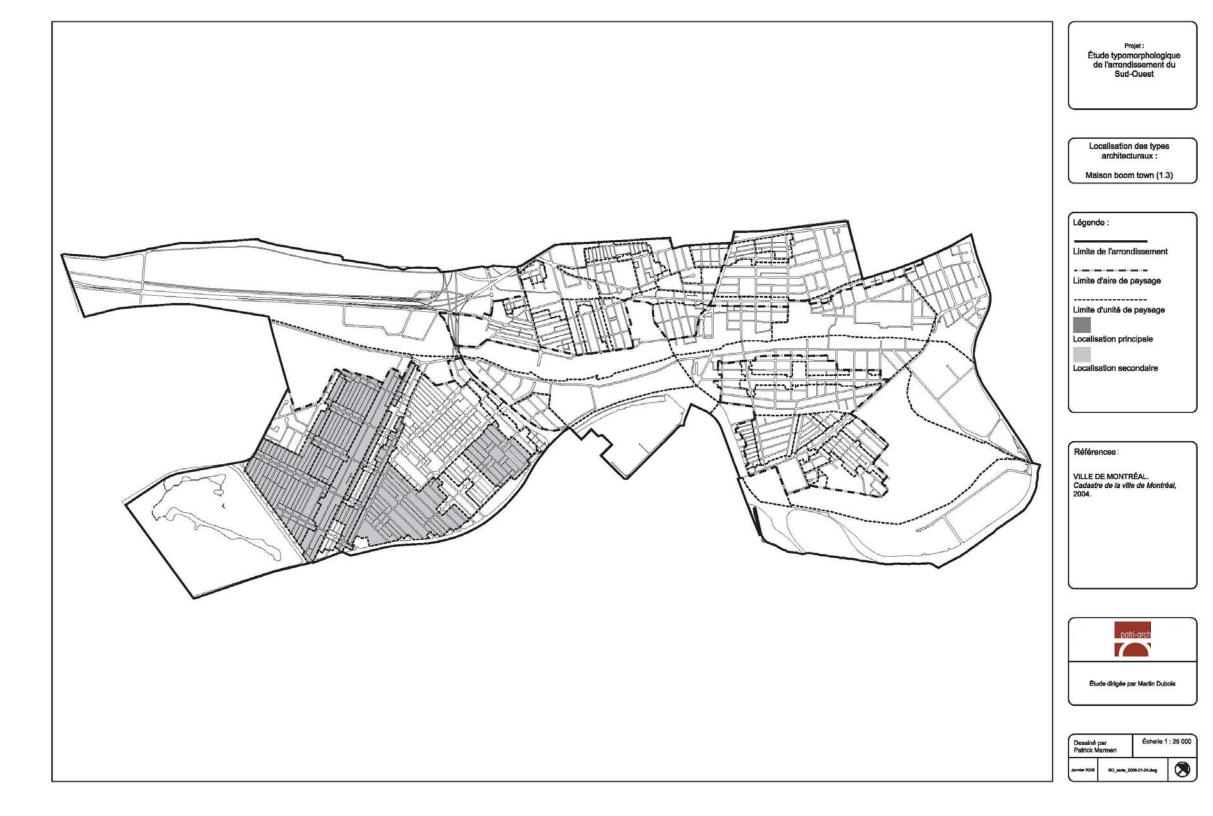
Références:

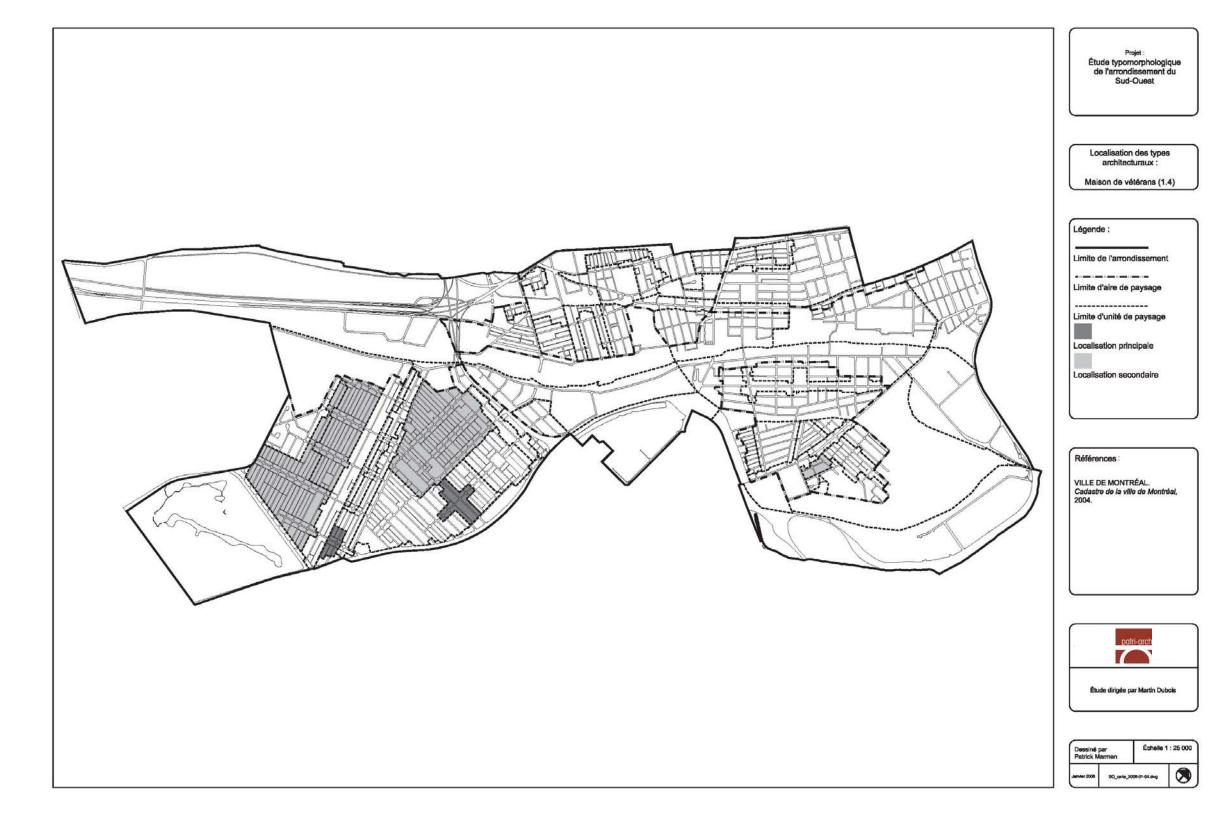
VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.

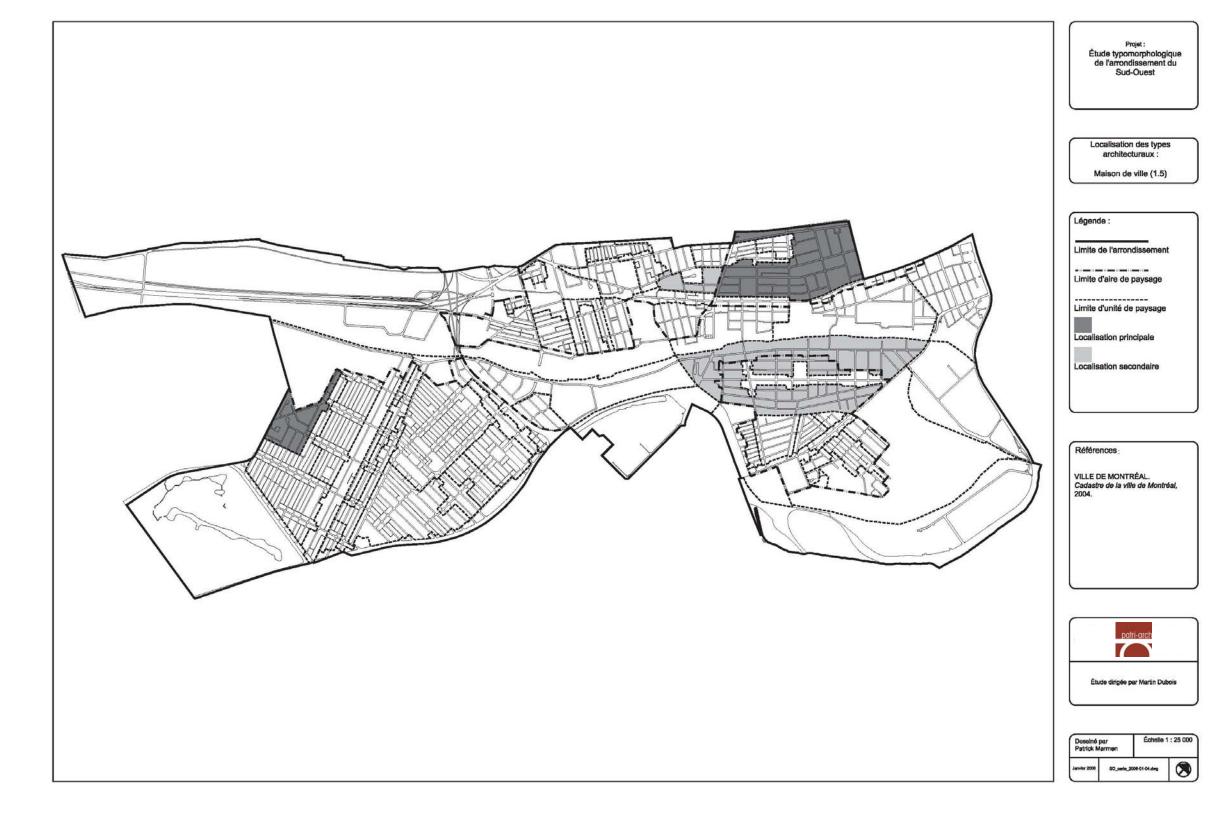


Étude dirigée par Martin Dubois











Localisation des types architecturaux : Duplex avec escaller intérieur (2.1)

Légende :

Limite de l'arrondissement

Limite d'aire de paysage

Limite d'unité de paysage

Localisation principale

Localisation secondaire

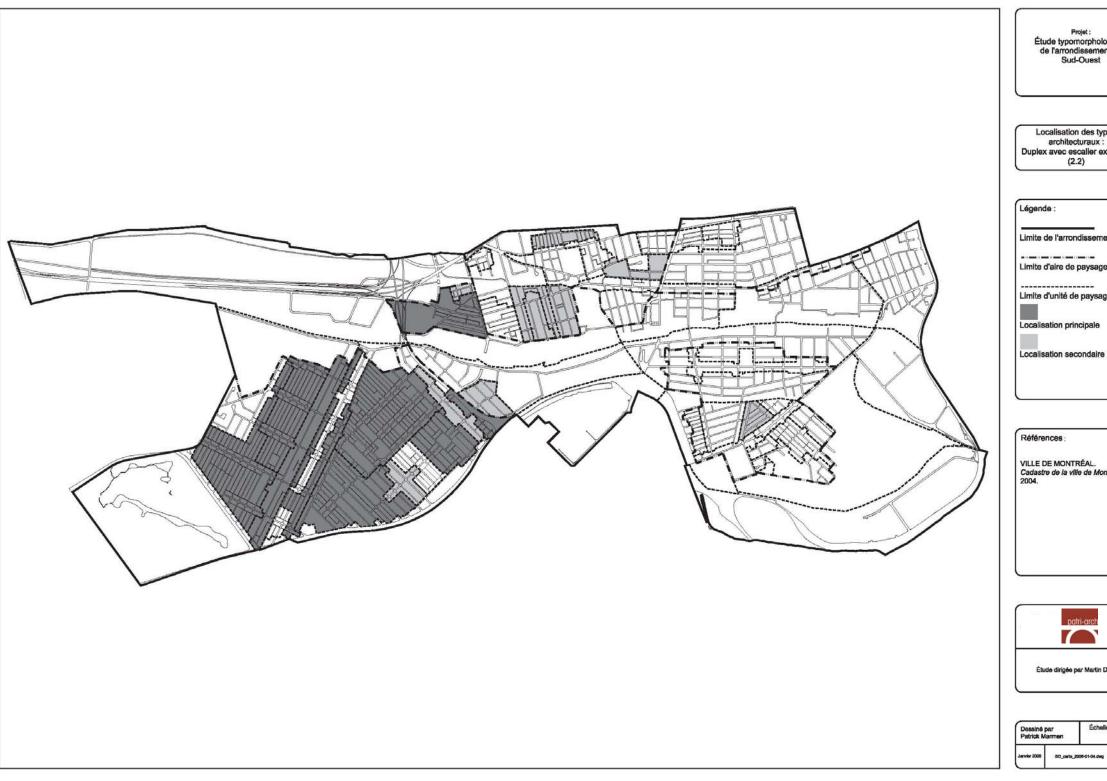
Références :

VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.



Étude dirigée par Martin Dubois

Dessiné p Patrick Ma	ar armen	Échelle 1 : 25 000					
Janvier 2006	SO carte 2	008-01-04.dwg	8				



Localisation des types architecturaux: Duplex avec escalier extérieur (2.2)

Limite de l'arrondissement

Limite d'aire de paysage

Limite d'unité de paysage

Localisation principale

VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.

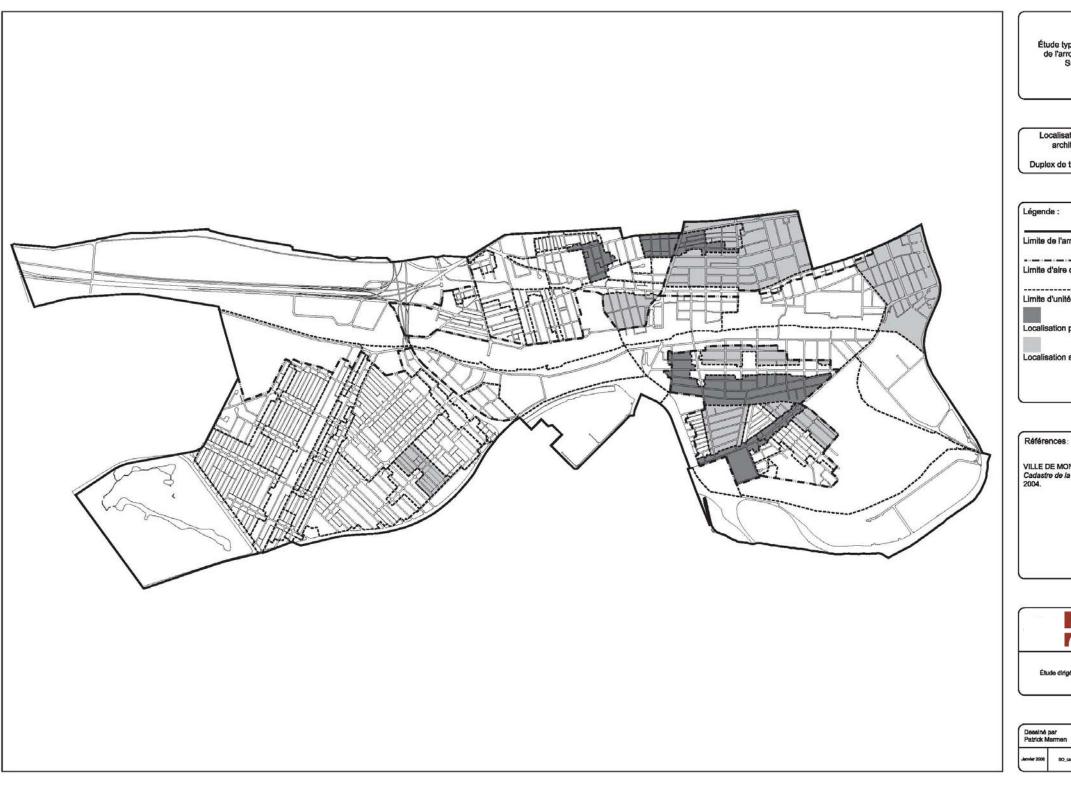


Étude dirigée par Martin Dubois

Dessiné par Patrick Marmen







Localisation des types architecturaux:

Duplex de trois étages (2.4)

Limite de l'arrondissement

Limite d'aire de paysage

Limite d'unité de paysage

Localisation principale

Localisation secondaire

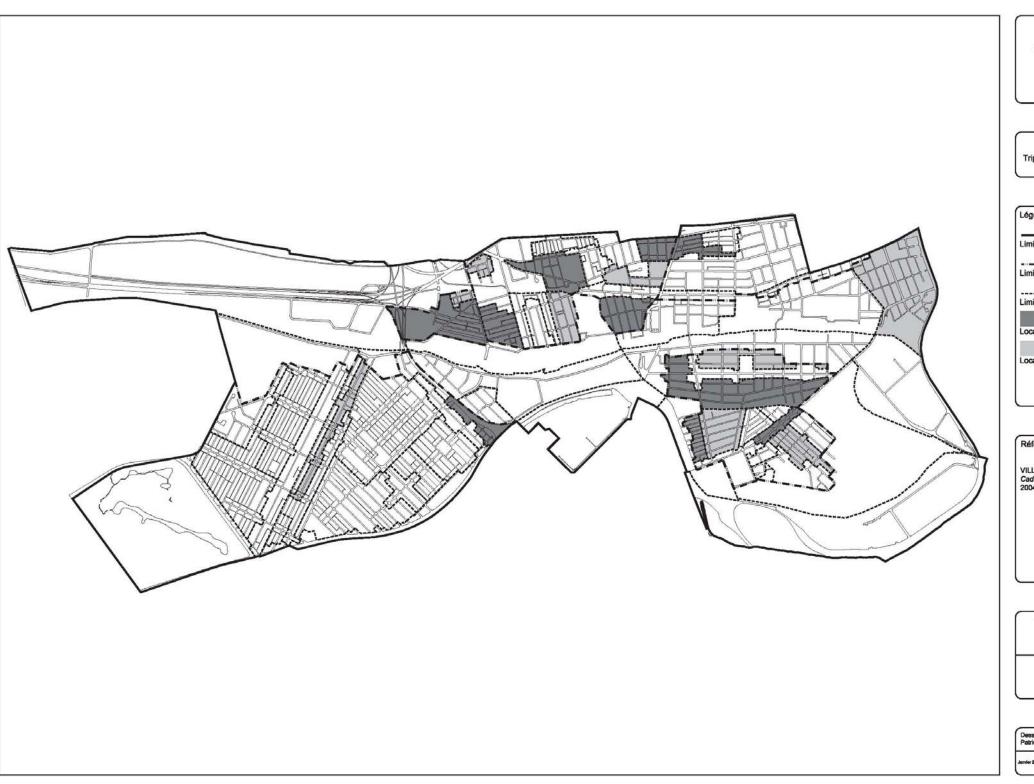
VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.



Étude dirigée par Martin Dubois

Dessiné par Patrick Marmen





Localisation des types architecturaux :
Triplex avec escalier intérieur (2.5)

Légende :

Limite de l'arrondissement

Limite d'aire de paysage

Limite d'unité de paysage

Localisation principale

Localisation secondaire

Références :

VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.



Étude dirigée par Martin Dubois

Dessiné p Patrick Ma	er armen	Échelle	1 : 25 000
Jaméer 2006	90_sarte_i	908-01-01.dwg	3



Localisation des types architecturaux: Triplex avec escaller extérieur (2.6)

Limite de l'arrondissement

Limite d'aire de paysage

Limite d'unité de paysage

Localisation principale

Localisation secondaire

VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.

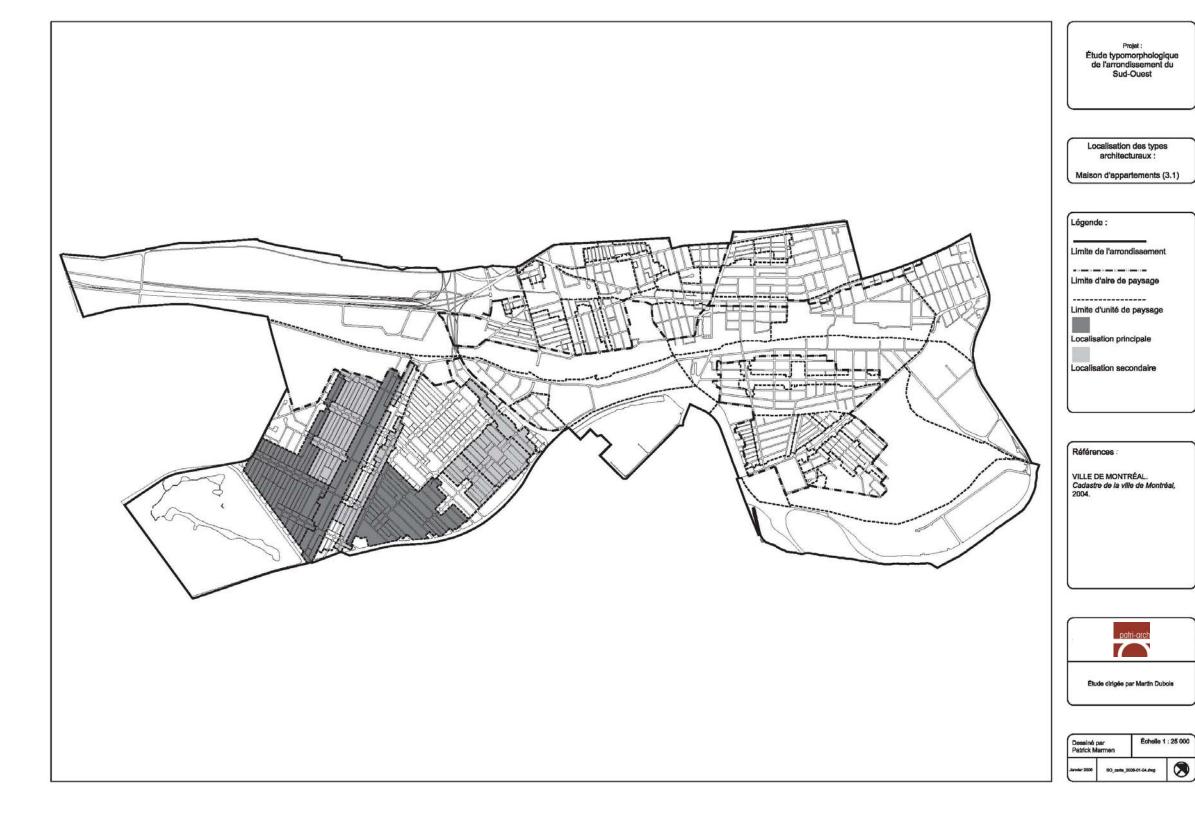


Étude dirigée par Martin Dubois

Dessiné par Patrick Marmen











Localisation des types architecturaux:

Immeuble d'appartements (3.3)

Limite de l'arrondissement

Localisation secondaire

VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.



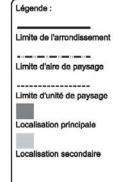
Étude dirigée par Martin Dubois





Localisation des types architecturaux:

Immeuble à vocation mixte (4)

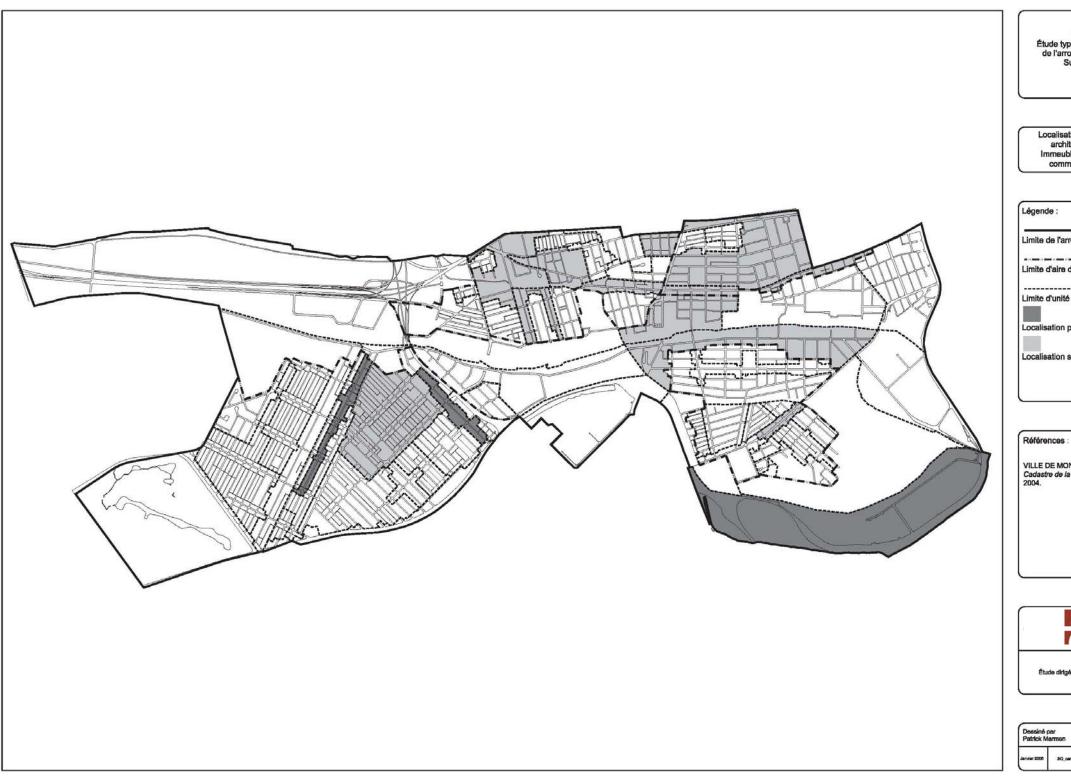


VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.



Étude dirigée par Martin Dubois

Deseiné p Patrick Ma	er armen	Échelle 1 : 25 000					
Jernitor 2006	80_carte_2	006-01-04.dwg	3				



Localisation des types architecturaux: Immeuble à vocation commerciale (5)

Limite de l'arrondissement

Limite d'aire de paysage

Limite d'unité de paysage

Localisation principale

Localisation secondaire

VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.

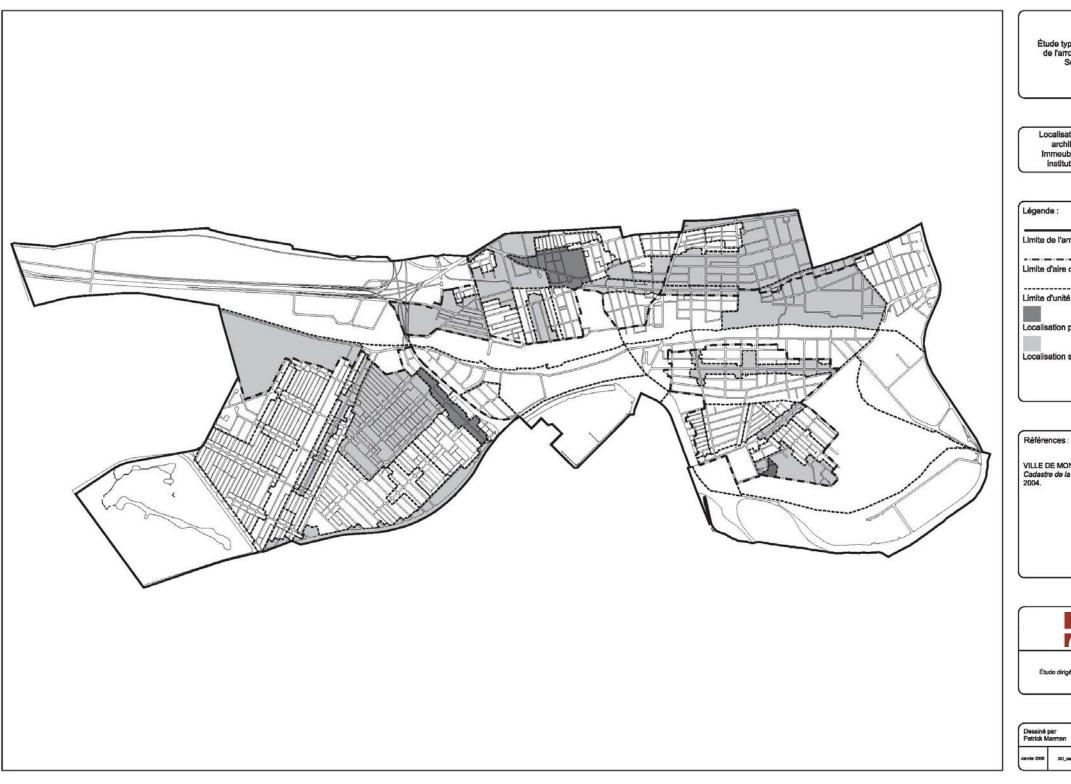


Étude dirigée per Martin Dubois

Dessiné par Patrick Marmen







Localisation des types architecturaux : Immeuble à vocation institutionnelle (7)

Limite de l'arrondissement

Limite d'aire de paysage

Limite d'unité de paysage

Localisation principale

Localisation secondaire

VILLE DE MONTRÉAL. Cadastre de la ville de Montréal, 2004.

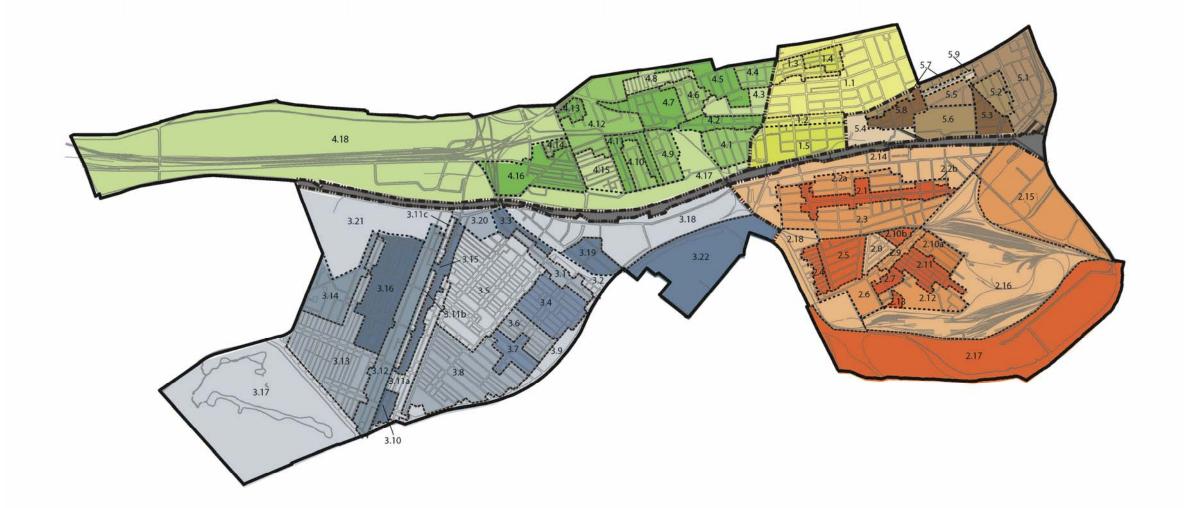


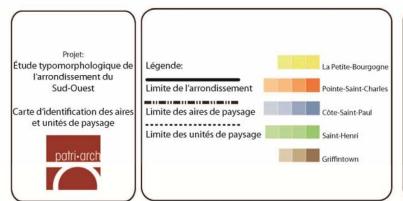
Étude dirigée par Martin Dubois

Dessiné par Patrick Marmen



ANNEXE 4 : CARTE D'IDENTIFICATION DES AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE





Identification des aires et unités de paysage 1. La Petite-Bourgogne 2.11. Rue Bourgeoys

2.12. Parc Le Ber
2.13. Maison Saint-Gabriel
2.14. Rue Saint-Patrick Est
2.15. Victoriatown
2.16. Grand Tronc
2.17. Autoroute Bonaventure
2.18. Rue Butler
3. Côte-Saint-Paul
3.1. Avenue de l'Église Est
3.2. Rue De Roberval
3.3. Avenue de l'Église Ouest
3.4. Parc Saint-Paul
3.5. Saint-Paul Ouest
3.6. Saint-Paul Est
3.7. Rue Holy Cross
3.8. Côte des Argoulets
3.9. Boulevard De La Vérendrye

3.14. Avenue Newman
3.15. Boulevard Monk
4.4. Avenue G
3.16. Ville Frarad Nord
4.5. Imperial
3.17. Parc Angrignon
4.6. Parc Saint
3.18. Rue Cabot
4.7. Place Sain
4.8. Ferme Br
4.8. Ferme Br
4.8. Ferme Br

3.20. Dominion Textile 3.21. Rue Saint-Patrick Ouest 3.22. Usine de filtration Atwater 4. Saint-Henri

4.1. Village Saint-Augustin
4.2. Rue Notre-Dame Ouest 3
4.3. Lionel-Groulx
4.4. Avenue Greene
4.5. Imperial Tobacco
4.6. Parc Saint-Henri
4.7. Place Saint-Henri

4.0. Parc Saint-Henri
4.8. Ferme Brodie
4.9. Village Sainte-Marguerite
4.10. Square Sir-George-Étienne-Cartier
4.11. Paroisse Saint-Zotique Est
4.12. Sainte-Élisabeth-du-Portugal

4.12. Sainte-Eissabeth-du-Portugai 4.13. Rue Cazelais 4.14. Village Turcot 4.15. Paroisse Saint-Zotique Ouest 4.16. Chemin de la Côte-Saint-Paul

4.16. Chemin de la Côte-Saint-Pa 4.17. Rue Saint-Ambroise 4.18. Cour Turcot 11

5. Griffintown

5.5. Rue William

5.6. Bassins

5.1. Fief Nazareth 5.2. Rue Ottawa 5.3. Parc Griffintown St. Ann 5.4. Écluses Saint-Gabriel

5.7. Rue Notre-Dame Ouest 1 5.8. Rue des Seigneurs 5.9. Rue Barré VILLE DE MONTRÉAL Cadastre de la ville de Montréal

12-431_SO_carte_130702.AI

Échelle

Référence:

0 100 m 500 m

Juillet 2013

